This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (ITU) والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

ASSEMBLÉE DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 8-16 novembre 1993

Livre 2

Travaux de l'Assemblée des radiocommunications

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

ASSEMBLÉE DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 8-16 novembre 1993

Livre 2

Travaux de l'Assemblée des radiocommunications

Assemblée des radiocommunications
Genève
8-16 novembre 1993

Table des matières

1. Organisation de l'Assemblée des radiocommunications 2

2. Procès-Verbaux des séances plénières

2.1 Procès-Verbal de la séance d'ouverture 5
2.2 Procès-Verbal de la première séance plénière 19
2.3 Procès-Verbal de la deuxième séance plénière 25
2.4 Procès-Verbal de la troisième séance plénière 30
2.5 Procès-Verbal de la quatrième séance plénière 35
2.6 Procès-Verbal de la cinquième séance plénière 39
2.7 Procès-Verbal de la sixième séance plénière 43
2.8 Procès-Verbal de la septième séance plénière 50
2.9 Procès-Verbal de la séance de clôture 64

3. Comptes rendus et Rapports des Commissions et Goupes ad hoc

3.1 Compte rendu de la première séance de la Commission 2 68
3.2 Compte rendu de la première séance de la Commission 3 71
3.3 Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 3 76
3.4 Compte rendu de la troisième séance de la Commission 3 82
3.5 Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 3 89
3.6 Compte rendu de la cinquième et dernière séance de la Commission 3 94
3.7 Compte rendu de la première séance de la Commission 4 100
3.8 Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 4 105
3.9 Compte rendu de la troisième séance de la Commission 4 108
3.10 Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 4 112
3.11 Compte rendu de la cinquième et dernière séance de la Commission 4 118
3.12 Rapport du Président du Groupe ad hoc de la Plénière (1) 122
3.13 Planification stratégique pour le secteur des radiocommunications Groupe ad hoc de la plénière (2) 125

4. Participants aux travaux du Secteur des radiocommunications 130

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

1. Organisation de l' Assemblée des radiocommunications

Assemblée

Président:	M. L. Barclay	(Royaume-Uni)
Vice-Présidents:	M. A.J. Gabrielli	(Argentine)
	M. M.J. Mulla	(Royaume d'Arabie saoudite)
	M. V.V. Timofeev	(Fédération de Russie)
	M. E. Kamdem Kamga	(Cameroun)
	M. A. Motai	(Japon)

Secrétaire Général
Union Internationale des Télécommunications: Dr. P. Tarjanne

Directeur
Bureau des radiocommunications: Mr. R. C. Kirby

Secrétaire: M. P. Capitaine (BR)

Commission 1: Commission de direction

Cette Commission est constituée par le Président et le Vice-Président de l'Assemblée et par les Présidents et Vice-Présidents des Commissions.

Mandat: Coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité étant donné la composition restreinte de certaines délégations.

Commission 2: Contrôle budgétaire

Mandat: Apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, examiner et approuver les comptes des dépenses encourues pendant toute la durée de la conférence et présenter à la séance plénière un rapport indiquant le montant estimé des dépenses de la conférence, ainsi que de celles que risque d'entraîner l'exécution des décisions prises par cette conférence.

Président:	M. A. Jakobsons	(Lettonie)
Vice-Président:	Mme A. Pileri	(Italie)
Secrétaire:	M. A. Tazi-Riffi	(Secrétariat général)

Commission 3: Programme de travail des Commissions d'études des radiocommunications

Examiner le programme de travail des Commissions d'études et constituer la liste des Questions à étudier, parmi lesquelles les priorités devront être établies.

Il convient d'accorder une attention particulière aux études préparatoires pour les futures Conférences des radiocommunications.

Président:	M. I. Hutchings	(Nouvelle-Zélande)
Vice-Président:	M. J. Karjalainen	(Finlande)
Secrétaire:	M. R.L. Nickelson	(Bureau des radiocommunications)

Groupe de travail ah hoc de la Commission 3 sur la HFBC

Président:	M. S.M. Prasad	(Inde)
Secrétaire:	M. G. Rossi	(Bureau des radiocommunications)

Commission 4 : Structure et méthodes de travail des Commissions d'études des radiocommunications

Recommander la structure et les méthodes de travail appropriées des Commissions d'études conformément au nouveau mandat et aux nouvelles responsabilités des Commissions d'études des radiocommunications stipulés dans la Convention de Genève (1992), en tenant compte du Rapport du Groupe de travail de l'Assemblée plénière sur la restructuration des Commissions d'études (Résolution 107 du CCIR) et du Rapport du Groupe ad hoc sur l'examen et la planification stratégiques (Résolution 106 du CCIR).

Président:	M. H. Kimball	(Etats-Unis)
Vice-Président:	M. E. George	(Allemagne)
Secrétaire:	M. D. Wu	(Bureau des radiocommunications)

Commission 4: Groupe de travail A sur les méthodes de travail

Président:	M. C.T.W. Van Diepenbeek	(Pays-Bas)
Secrétaire:	M. A. Nalbandian	(Bureau des radiocommunications)

Commission 4: Groupe de travail B sur la structure des Commissions d'études

Président:	M. T. Bøe	(Norvège)
Secrétaire:	M. K. Hughes	(Bureau des radiocommunications)

Commission 5: Commission de rédaction

Mandat: Perfectionner la forme des textes des Résolutions et des Décisions de la conférence sans en altérer le sens, en vue de les soumettre à la séance plénière.

Président:	M. M. Thué	(France)
Vice-Président:	M. M. Johnson	(Royaume-Uni)
Vice-Président:	M. P. García Barquero	(Espagne)
Secrétaire:	M. B. Vérove	(Bureau des radiocommunications)

Groupe ad hoc de la plénière (1) : Coordination intersecteurs et coordination avec d'autres organisations

Président:	M. B.A. Gracie	(Canada)
Vice-Président:	M. A. Amir	(Indonésie)
Vice-Président:	M. E. Muchimbiri	(Zimbabwe)
Secrétaire:	M. S. Kobayashi	(Bureau des radiocommunications)

Groupe ad hoc de la plénière (2) : Planification stratégique pour le Secteur des radiocommunications

Président:	M. R.N. Smith	(Australie)
Secrétaire:	M. M. Giroux	(Bureau des radiocommunications)

2. Procès-Verbaux des séances plénières

2.1 Procès-Verbal de la séance d'ouverture

Lundi 8 novembre 1993 à 10h55

Président: M. R.C. Kirby
(Directeur du Bureau des radiocommunications)

puis: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

1. Ouverture de l'Assemblée des radiocommunications par le Directeur du Bureau des radiocommunications
2. Election du Président de l'Assemblée
3. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée
4. Allocution du Président de l'Assemblée
5. Allocution du Secrétaire général
6. Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications
7. Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications
8. Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications

1. Ouverture de l'Assemblée des radiocommunications par le Directeur du Bureau des radiocommunications

1.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications souhaite la bienvenue à tous les participants à la première Assemblée des radiocommunications qu'il déclare officiellement ouverte.

2. Election du Président de l'Assemblée

2.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications propose que, conformément aux souhaits exprimés par les chefs de délégation, M. Barclay (Royaume-Uni) soit nommé Président de l'Assemblée.

2.2 M. Barclay est élu Président de l'Assemblée par acclamation.

2.3 M. Barclay occupe la présidence.

3. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée

3.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications propose qu'exceptionnellement cinq Vice-Présidents soient élus, conformément aux souhaits exprimés par les chefs de délégation qui ont proposé que ces postes soient confiés à des délégués de l'Argentine, du Cameroun, du Japon, de la Fédération de Russie et de l'Arabie saoudite.

3.2 La proposition est adoptée par acclamation.

3.3 Les délégués de l'Argentine, du Cameroun, du Japon, de la Fédération de Russie et de l'Arabie saoudite prennent place à la tribune.

4. Allocution du Président de l'Assemblée

4.1 Le Président prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 1.

5. Allocution du Secrétaire général

5.1 Le Secrétaire général prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 2.

6. Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

6.1 Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 3.

7. Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications

7.1 Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 4.

8. Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications

8.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 5.

La séance est levée à 11 h 55.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
L. BARCLAY

Annexes: 5

ANNEXE 1

Allocution du Président de l'Assemblée

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi d'avoir été élu Président de la première Assemblée des radiocommunications, dont la tâche est considérable.

De nombreuses décisions importantes et de nombreux changements ont eu lieu au cours des quatre dernières années. Le processus a déjà commencé à la XVIIe Assemblée plénière du CCIR qui s'était tenue à Düsseldorf en 1990. Là, nous avons adopté de nouvelles méthodes de travail et avons entrepris de revoir l'ordre de priorité de toutes les Questions, afin d'améliorer notre efficacité et de mieux cibler nos travaux pour répondre aux besoins d'un environnement économique et technologique de plus en plus complexe. Depuis lors, l'ensemble de l'UIT a été restructuré et nous devons, en priorité, intégrer dès maintenant ces réformes, développer le processus que nous avons lancé il y a quatre ans et envisager l'avenir.

A cette Assemblée, nous devrons prendre connaissance des rapports de chacune des Commissions d'études sur les travaux réalisés, en prendre acte et, s'il y a lieu, adopter les textes marquant l'aboutissement des études. Nous devrons aussi, lors de cette Assemblée, envisager l'avenir. Nous avons à organiser nos travaux non plus conformément aux priorités passées, mais conformément aux priorités que nous pouvons déterminer aujourd'hui afin d'adopter une structure de travail orientée vers l'avenir.

Il nous faudra revoir la structure des Commissions d'études et les méthodes de travail, passer en revue toutes les Questions et, tâche très importante, établir des relations de travail avec les autres Secteurs de l'UIT et avec d'autres organisations.

Nous avons beaucoup à faire en peu de jours, mais je suis certain que, grâce à la coopération de tous les participants, nous parviendrons à nous acquitter de notre tâche et à terminer nos travaux en temps voulu.

Je vous remercie.

ANNEXE 2

Allocution du Secrétaire général

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Au nom de l'ensemble du siège de l'UIT, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture de la première Assemblée des radiocommunications que l'UIT ait jamais tenue - première du genre parce que l'environnement des télécommunications a changé et que nous devons nous aussi changer.

Aujourd'hui, il semble que les constructeurs, les institutions financières, les séminaires et la presse quotidienne du monde entier nous entretiennent constamment de l'explosion des nouvelles technologies et des nouvelles possibilités que l'on constate dans le secteur des télécommunications. Les radiocommunications, qui par une sorte d'ironie, sont rebaptisées "communications sans fil" à la veille du 100ème anniversaire de la radio, retiennent une grande part de cette attention. Cette redécouverte est due essentiellement aux satellites GEO, LEO, MEO, HEO et mega-LEO, etc. dans le cadre des systèmes de communication mobiles: aujourd'hui les systèmes de télécommunication "cellulaires", demain les futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) et entre-temps toute une gamme de systèmes de communications personnelles.

L'agitation qui entoure les radiocommunications aujourd'hui n'est pas simplement de nature technologique. Les nouveaux réseaux à satellite sont mis en projet à un rythme deux fois plus rapide qu'il y a deux ou trois ans. On compte déjà plus de cent mille microstations VSAT. La radiodiffusion audionumérique et la télévision à haute définition ne sont pas loin de faire leur apparition, sans parler des techniques de compression de 8 à 1 pour la télévision classique. Les faisceaux hertziens numériques et les liaisons par satellite deviennent entièrement compatibles avec les RNIS et les systèmes de radiocommunication prennent une place de plus en plus importante sur le marché, tout comme les satellites à couverture mondiale pour le positionnement, la navigation et les observations météorologiques. On peut certainement en partie porter au crédit de l'UIT la récente accélération du développement des radiocommunications, qui a pour une large part été facilitée par les attributions de fréquences décidées à la CAMR qui s'est tenue l'année dernière à Malaga-Torremolinos.

Vous savez probablement tous - le Président y a déjà fait allusion, mais je suis fier de le redire une fois encore - qu'afin de servir les intérêts de la communauté mondiale des télécommunications dans ce nouvel environnement, le 1er mars de cette année, l'UIT a mis en place de nouvelles structures. A la suite de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle qui s'est tenue ici même en décembre 1992, nos activités ont été réorganisées et ont pris un nouveau dynamisme de manière à permettre à l'Union de mieux répondre aux besoins de ses Membres. Grâce à cette nouvelle organisation, notre vieille Union, fondée il y a 128 ans, entrera dans le XXIe siècle!

Il est évident qu'en regroupant les activités du CCIR destinées à fournir les bases techniques du Règlement des radiocommunications et les responsabilités de l'IFRB en matière d'application de ce même Règlement, on a fait du nouveau Secteur des radiocommunications une partie intégrante de notre stratégie générale visant à améliorer l'efficacité des services que l'UIT rend à ses Membres et à ses autres clients.

Outre le regroupement des Secrétariats de l'ex-IFRB et de l'ex-CCIR, le nouveau Bureau des radiocommunications, sous la direction de M. Kirby, comprend d'anciennes unités du Secrétariat général qui fournissent des informations sur le service mobile maritime et se chargent des aspects administratifs du Règlement des radiocommunications. La nouvelle "famille" qui s'est ainsi constituée a défini des objectifs prioritaires dans un document de planification stratégique et étudie actuellement les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Dans le cadre de la nouvelle structure, les membres de l'ancien IFRB siègent au sein du nouveau Comité du Règlement des radiocommunications à titre transitoire, en attendant qu'un nouveau Comité soit élu par la prochaine Conférence de plénipotentiaires de Kyoto en septembre/octobre 1994. Trois réunions du Comité ont déjà eu lieu; elles ont été consacrées à l'édition et au regroupement des règles de procédure qu'utilise le Bureau pour l'application du Règlement des radiocommunications. En outre, les membres du Bureau se sont acquittés de certaines autres tâches importantes pour l'UIT et il va sans dire que leur coopération avec le Bureau a été précieuse.

Dans notre démarche visant à mettre en place l'"UIT nouvelle", nous avons assuré la réattribution harmonieuse des questions techniques grâce à la coopération qui s'est instaurée entre le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications et des dispositions ont déjà été prises pour que cette coordination se poursuive.

Les changements apportés par l'APP aux structures de l'Union permettent à celle-ci de conserver toute son importance dans les télécommunications internationales pendant les dix prochaines années, voire pendant le siècle prochain. Cependant, il n'en sera ainsi que si nous appliquons ces dispositions dans le véritable esprit de réforme qui a présidé à leur adoption. La démonstration d'une volonté réelle de modifier nos méthodes de travail est primordiale pour toutes les activités de l'UIT.

Outre qu'elle a restructuré l'organisation, la Conférence de plénipotentiaires additionnelle a fait de la planification stratégique un élément clé de l'"UIT nouvelle". Je suis heureux de pouvoir annoncer que les premiers efforts que nous avons faits pour mettre en oeuvre la planification stratégique donnent de bons résultats. Nous disposons d'une Unité de planification stratégique pour nous aider, mes collègues et moi-même, au sein du Comité de coordination, à nous acquitter de nos responsabilités en matière de planification stratégique et de gestion, selon les dispositions des nouvelles Constitution et Convention. La préparation du plan stratégique pour les années 1994-1998 progresse de manière satisfaisante, sous la conduite d'un groupe de travail du Conseil. Ce plan sera examiné par le Conseil à sa session de mai 1994 et ensuite soumis pour approbation à la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto; il sera l'un des points les plus importants dont sera saisie la Conférence.

Le plan d'ensemble comportera des plans de travail et des priorités stratégiques pour chacun des nouveaux Secteurs de l'UIT et, là encore, il semble que nos travaux soient en bonne voie.

Les décisions de la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, qui a eu lieu à Helsinki en mars 1993, et les avis du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, ont donné des directives claires en matière de planification stratégique pour le Secteur de la normalisation.

Je suis persuadé que les résultats de la présente Assemblée, de la première Conférence mondiale des radiocommunications qui se tiendra la semaine prochaine et les avis du Groupe consultatif du Secteur des radiocommunications qui sera prochainement créé, permettront également de définir d'utiles directives pour la planification stratégique du Secteur des radiocommunications.

A n'en pas douter, la première Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra à Buenos Aires en mars prochain ainsi que les avis que donnera le Comité consultatif pour le développement des télécommunications, qui est déjà actif et qui se réunira pour la deuxième fois dans deux semaines, nous apporteront aussi de bons résultats pour la planification stratégique du Secteur du développement.

Passons maintenant à certains des problèmes spécifiques qui se posent au Secteur des radiocommunications. Permettez-moi d'en mentionner quatre qui, je l'espère, retiendront une bonne part de votre attention cette semaine pendant l'Assemblée des radiocommunications et la semaine prochaine pendant la Conférence mondiale des radiocommunications.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que de toute évidence la Conférence de plénipotentiaires a voulu que l'élaboration et l'application du Règlement des radiocommunications et des Recommandations se fassent de manière plus rapide, pour faciliter le développement des nouveaux services de radiocommunication, tout en continuant à garantir un accès équitable au spectre et la compatibilité des utilisations des fréquences radioélectriques. Les nouveaux services et les investissements se développent à un rythme beaucoup plus rapide que pendant toute l'histoire des radiocommunications. La coordination aux niveaux national et international et les dispositions réglementaires sont mises à l'épreuve. Les nouvelles méthodes adoptées pour la gestion nationale des fréquences sont liées à la valeur économique du spectre. Il appartient aux membres du Secteur des radiocommunications de faire en sorte que l'UIT puisse assumer son rôle prééminent à l'échelon mondial. Je n'entrerai pas dans les détails en ce qui concerne la valeur économique du spectre; je ne parlerai pas d'adjudication et de tirage au sort et je ne suggérerai pas non plus que, cette semaine, l'Assemblée ou, la semaine prochaine, la Conférence doivent s'employer à faire de l'UIT un organe de réglementation véritablement puissant au niveau mondial s'occupant de tout ce qui en fait doit être la tâche des responsables de la gestion des fréquences au niveau national. Ces questions n'en sont pas moins des questions nouvelles qu'il convient de prendre au sérieux car, dans les années à venir, elles figureront à l'ordre du jour des conférences officielles de l'UIT et ne seront plus seulement abordées dans les discussions de couloir.

Le deuxième défi se rapporte à ce que l'on a pu lire récemment dans la presse sur le "chaos sur l'orbite des satellites géostationnaires" et "le piratage de l'orbite". De telles expressions font sensation, mais je suis convaincu que le problème a été exagéré. Le processus de coordination de l'UIT continue à être respecté. Aucun cas grave de brouillage entre réseaux à satellite ne nous a été rapporté. Il est évident qu'un nouvel esprit se fait jour parmi les constructeurs. Toutefois, il ne fait aucun doute que l'orbite des satellites géostationnaires est théoriquement de plus en plus encombrée, d'après le nombre de notifications qui sont présentées pour la coordination de nouveaux réseaux à satellite en projet avant la publication; dans certaines zones géographiques, il est peu probable que la coordination de tous les réseaux proposés puisse être menée à bien, et pour diverses raisons, certains projets ne seront pas mis en oeuvre. Si le Groupe volontaire d'experts n'a suggéré aucune modification de fond dans les dispositions de coordination de réseaux spatiaux, il a néanmoins reconnu qu'il était nécessaire d'accélérer le processus dans les Recommandations qu'il a formulées sur la simplification du Règlement des radiocommunications - question qui sera longuement examinée à la Conférence de 1995, peut-être avant et certainement après.

Troisièmement, la mise en oeuvre des nouveaux services spatiaux pour lesquels la CAMR-92 a fait des attributions de fréquences pose des problèmes inédits. La Conférence a prévu des procédures intérimaires pour la coordination des réseaux à satellite non géostationnaire. Elle a invité les Commissions d'études à élaborer des Recommandations sur les méthodes de coordination et les critères de partage des fréquences. Elle a aussi jugé nécessaire d'établir des normes régissant l'exploitation des systèmes à satellites sur orbite basse, ainsi que des normes concernant les conditions d'accès et la protection des services fournis par les réseaux existants. Toutes ces questions traduisent la complexité du nouvel environnement et elles sont cruciales pour les services mobiles mondiaux à satellites non géostationnaires. Il est évident que des résultats concrets sont attendus pour la CAMR-95. Quatrièmement, aux termes de la nouvelle Convention, les Commissions d'études ont une responsabilité accrue dans la préparation des conférences, en ce qui concerne aussi bien les questions techniques que les questions de procédure. Cette nouvelle approche aide et en quelque sorte contraint les Membres à préparer la voie à un consensus avant l'ouverture de la conférence. On nous a souvent demandé pourquoi il nous fallait passer des semaines en délibérations marathons nocturnes et laisser parfois des points en suspens. Les participants aux conférences doivent participer également à la préparation des conférences dans le cadre de la nouvelle structure. La balle est donc dans votre camp; un des principaux objectifs de cette Assemblée est d'établir un plan en vue d'une préparation efficace des conférences.

Je vous souhaite bonne chance et plein succès dans vos travaux.

ANNEXE 3

Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège et un honneur pour moi que de transmettre à cette première Assemblée des radiocommunications les salutations et les voeux du Secteur de la normalisation des télécommunications et de son Bureau. L'ordre du jour est en effet chargé et la durée de l'Assemblée est assez courte, mais je suis convaincu que cette première Assemblée du Secteur des radiocommunications fera progresser l'examen des nombreuses tâches urgentes et importantes qui nous attendent.

Tout en réfléchissant aux sujets que j'allais aborder dans cette brève allocution, j'ai repensé au 1er mars de cette année, date historique et riche de signification. C'est en effet le 1er mars que la nouvelle Constitution et la nouvelle Convention de l'UIT sont entrées provisoirement en vigueur et qu'en conséquence, le CCITT a cessé d'exister pour laisser la place au nouveau Secteur de la normalisation des télécommunications. Ce même jour, ce nouveau Secteur a ouvert à Helsinki sa première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT) en lieu et place de la Xe Assemblée plénière prévue. Il a fallu s'atteler à plusieurs tâches en même temps: il n'a pas été simple, je vous prie de me croire, d'assurer le bon déroulement de la CMNT avec son ordre du jour très chargé et de mettre en oeuvre simultanément les nombreux changements structurels et opérationnels parallèlement au travail normal de la Conférence, mais toutes les personnes concernées ont su relever le défi.

Bien sûr, cette restructuration n'était pas terminée malgré la conclusion heureuse de la CMNT, loin de là. Je suis cependant heureux et soulagé aujourd'hui, sept mois plus tard, de constater que le Secteur de la normalisation des télécommunications et son Bureau ont mis en oeuvre tous les grands changements structurels et opérationnels et sont déterminés à aller de l'avant plus vite et même plus efficacement que par le passé. Il faut souligner que de nombreuses questions, qui avaient été sujettes à controverse pendant l'APP-92 et - dans une moindre mesure, également à la CMNT - ont été résolues et que l'on obtiendra les résultats positifs escomptés. Permettez-moi de n'en citer que deux: la procédure révisée d'approbation par correspondance pour les projets de Recommandations et le nouveau Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) qui s'est réuni pour la deuxième fois en octobre 1993 et a déjà enregistré des progrès et des résultats remarquables dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis sa création.

Le renforcement de la coopération et de la coordination avec le Secteur des radiocommunications et son Bureau a été, et sera un objectif prioritaire dans toutes nos entreprises et nos activités. Pendant cette Assemblée des radiocommunications vous examinerez en détail les résultats de ces travaux de coopération et de coordination qui, à mon sens, sont à vrai dire remarquables. Les réunions communes de l'ex-CCIR et de l'ex-CCITT, qui ont été mises en pratique par les Groupes ad hoc respectifs de ces deux Comités, à savoir le Groupe ad hoc de la Résolution 106 et le Groupe ad hoc de la Résolution 18, et qui ont débuté en janvier 1993 se sont révélées être un moyen très efficace pour examiner et résoudre les questions d'intérêt commun; la deuxième réunion, en juin 1993 (cette fois entre le GCNT et le Groupe de la Résolution 106) a confirmé elle aussi l'évaluation positive de ces activités de coopération et de coordination. On peut noter dans le même ordre d'idée d'autres résultats positifs: deux Groupes de coordination intersectorielle (GCI), l'un sur les satellites et l'autre sur les futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) ont été créés et ont commencé leurs activités.

Enfin et surtout, la première phase de ce processus long et difficile qu'est la nouvelle répartition des travaux de normalisation entre les deux Secteurs semble être proche d'un heureux dénouement. Compte tenu des résultats de la dernière réunion commune en juin 1993 et des travaux des Rapporteurs de chaque Secteur, le GCNT a donné en octobre de cette année son aval à la version finale d'un document sur la nouvelle répartition des tâches, document dont est maintenant saisie la présente Assemblée des radiocommunications qui, je l'espère, l'approuvera. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Cette brève allocution ne saurait être un rapport du Secteur de la normalisation des télécommunications. J'avais simplement l'intention de souligner quelques points à mes yeux assez importants qui seront eux aussi examinés par l'Assemblée des radiocommunications. Nous avons eu à la CMNT d'Helsinki des discussions similaires et nous avons pesé soigneusement le pour et le contre. Pendant les quelques mois qui ont suivi cette conférence, nous avons pu constater qu'en dépit des doutes et des incertitudes qui avaient été exprimés, les solutions novatrices étaient bien viables et source de progrès et d'efficacité accrus.

Certes, il est vrai que pareilles solutions novatrices peuvent être grosses de risques; mais qui ne risque rien ... Cependant, l'expérience que le Secteur de la normalisation des télécommunications a acquise depuis la CMNT confirme la véracité du vieil adage "qui veut peut".

Pour conclure, je forme des voeux de plein succès pour cette première Assemblée des radiocommunications et vous remercie de votre attention.

ANNEXE 4

Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de pouvoir prendre la parole à cette première Assemblée des radiocommunications et je remercie le Directeur du Bureau des radiocommunications de son aimable invitation.

Permettez-moi de vous donner une idée plus précise des objectifs et des activités du Secteur du développement des télécommunications qui pourraient intéresser le Secteur des radiocommunications dans la perspective d'une éventuelle coopération.

Le Bureau de développement des télécommunications (BDT) a, comme vous le savez, organisé cinq conférences régionales de développement des télécommunications entre décembre 1990 et mai 1993. Elles avaient pour objectif d'établir et de définir clairement des directives pour les travaux futurs du BDT et, ce faisant, de définir le rôle que l'UIT était appelée à jouer dans la mise en place des infrastructures de télécommunication des pays en développement des cinq régions. La prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications, première Conférence du genre dans l'histoire de l'UIT, qui se tiendra à Buenos Aires du 21 au 29 mars 1994, examinera ces directives et fixera les dernières orientations.

La première conférence régionale, à savoir la Conférence africaine de développement des télécommunications s'est tenue à Harare (Zimbabwe), en décembre 1990. Politique et stratégies du secteur des télécommunications étaient l'un des thèmes principaux de la Conférence et la Résolution intitulée "Politiques et stratégie de l'information et des télécommunications en Afrique" a une portée assez considérable. Elle recommande notamment:

- de séparer la fonction de réglementation de celle d'exploitation des télécommunications;
- de séparer les postes des télécommunications;
- de fusionner les organismes d'exploitation nationaux et internationaux;
- d'accorder une assistance aux pays africains dans l'élaboration d'études sectorielles et de plans directeurs de développement des télécommunications, y compris les communications maritimes;
- de définir des modèles pour l'élaboration et le suivi des plans directeurs de développement des télécommunications, notamment des directives pour la gestion des ressources humaines.

La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications, qui s'est tenue à Prague, dans l'ex-République fédérale tchèque et slovaque en novembre 1991, a souscrit notamment aux objectifs suivants:

- développer les réseaux et les services dans une situation de concurrence;
- développer des réseaux et des services harmonisés.

Dans une Résolution, la Conférence demande plus précisément à l'UIT d'aider les pays d'Europe centrale et orientale à établir des mécanismes de coopération pour le développement des télécommunications et l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays intéressés.

La Conférence régionale américaine de développement des télécommunications, qui s'est tenue à Acapulco (Mexique) en avril 1992, a décidé de créer un mécanisme d'élaboration d'une politique régionale des télécommunications afin d'aider les pays concernés à adopter des

politiques qui favoriseront le développement harmonieux de leurs systèmes de télécommunication et feront progresser le processus d'intégration régionale. Elle a par ailleurs prié l'UIT de mettre en place un programme régional de développement des télécommunications en faveur des zones rurales et des populations à faible revenu ainsi qu'un programme spécial pour le développement des télécommunications dans la région des Caraïbes.

En outre, la Conférence a adopté un certain nombre de Recommandations invitant les pays à établir un climat propice aux investissements publics et privés dans le secteur des télécommunications. Elle a également dégagé un certain nombre de mesures à prendre d'urgence pour améliorer la gestion et la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des télécommunications.

De plus, la Conférence a demandé à CITEL, avec l'aide de l'UIT, de mettre davantage l'accent sur l'utilisation à long terme du spectre par tous les services mobiles, en particulier les nouveaux services de télécommunication mobiles et de s'attacher au développement technique de la radiodiffusion dans la région.

La Conférence a constaté que la diversité des normes techniques en vigueur limite l'interconnectivité des réseaux de télécommunication et freine donc l'intégration souhaitable de la région.

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes qui s'est tenue au Caire en octobre 1992, a décidé de créer un Groupe de travail régional sur les politiques et les stratégies des télécommunications. Ce groupe devrait aider les Etats arabes à adopter des politiques propres à favoriser le développement harmonieux de leurs systèmes de télécommunication et à renforcer le processus d'intégration régionale. Aux termes de différentes Résolutions, les administrations sont invitées à envisager de séparer la fonction d'exploitation des entités des télécommunications et des attributions décisionnelles et réglementaires des services publics, à mettre en place une fonction de réglementation qui garantirait la transparence du processus décisionnel et permettrait une concurrence loyale.

La Conférence a par ailleurs examiné les perspectives de coopération en matière de recherche et de développement et dans le domaine de l'enseignement scientifique supérieur et de la fabrication locale de matériel de télécommunication. Elle a demandé au BDT d'entreprendre une étude de faisabilité complète à ce sujet.

Compte tenu de l'importance de la gestion nationale des fréquences, elle a prié l'UIT/BDT de mettre en oeuvre, en collaboration avec les Etats arabes, un plan d'action visant à améliorer la gestion nationale des fréquences.

Une autre Résolution prie l'UIT/BDT de mettre en place un projet régional de développement des télécommunications en faveur des zones rurales et des populations à faible revenu de la région.

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Singapour en mai 1993, a adopté des Résolutions et des Recommandations concernant de nouvelles politiques et stratégies dans le domaine des télécommunications, la mise en place d'un accès plus large pour tous les utilisateurs, le développement et la gestion des ressources humaines, le transfert de la technologie et du savoir-faire, la normalisation, les indicateurs de télécommunication, l'assistance aux pays les moins avancés et l'assistance technique aux radiodiffuseurs. La dernière Résolution demande à l'UIT d'aider les organisations de radiodiffusion à effectuer des mesures de la propagation en ondes métriques et décimétriques dans les zones tropicales de la région.

La Conférence a examiné la valeur économique du spectre des fréquences radioélectriques et constaté qu'il est essentiel de fixer des redevances d'un montant approprié pour garantir l'équité d'accès et l'efficacité d'utilisation du spectre. Elle a décidé qu'il appartenait à chaque pays de fixer des objectifs pour faciliter et optimaliser l'utilisation du spectre et a demandé au BDT d'étudier un mécanisme de fixation du prix de l'utilisation du spectre et des modalités d'application. Il s'agit d'analyser les avantages et inconvénients de différentes politiques dans ce domaine en vue de dégager des directives pour les pays de la région. L'étude devrait être terminée d'ici la fin de 1994 et les résultats seront communiqués à tous les pays de la région.

La Conférence a également vivement encouragé tous les pays à appuyer un projet que l'UIT entreprendra afin d'élaborer des plans directeurs des radiocommunications maritimes en vue de la mise en oeuvre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et le développement des services de radiocommunication maritimes dans la région.

La Conférence a en outre adopté une Recommandation sur l'utilisation de services et de technologies satellitaires évolués pour favoriser le développement des télécommunications dans la région Asie-Pacifique. Cette Recommandation invite les pays à examiner les perspectives que pourraient leur offrir les nouveaux services de télécommunication par satellite et les technologies associées.

L'ordre du jour de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui se tiendra à Buenos Aires en mars 1994, a été adopté par le Conseil de l'UIT, à sa dernière session (juin-juillet 1993). Il comprend cinq points principaux:

1) Analyse de la situation du développement des télécommunications;
2) Objectifs mondiaux concernant le développement des télécommunications pour l'an 2000 et au-delà;
3) Mesures recommandées pour le développement des télécommunications;
4) Programme spécial en faveur des pays les moins avancés;
5) Programme de travail.

Le BDT serait heureux d'avoir pendant cette Assemblée des radiocommunications de nouveaux points de vue ou de nouvelles expressions d'appui sur les objectifs de développement de nos pays Membres dans lequel les radiocommunications jouent un rôle essentiel. Je parle des Membres avec un m majuscule donc des pays développés et des pays en développement. Pour aider les pays en développement nous avons nos partenaires du monde développé, les exploitants, les fabricants, les instituts de recherche, les consultants, etc., qui tireront profit de cette coopération ou de notre partenariat. Un réseau de télécommunication bien géré prospérera plus rapidement, ce qui sera tout à l'avantage du marché. Avec l'aide des pays bénéficiaires, nous lancerons des projets financièrement viables dans l'intérêt de nos partenaires. Ces projets devront être soutenus par un plan directeur bien conçu auquel nos partenaires sont invités à contribuer.

Je forme des voeux de plein succès pour cette première Assemblée des radiocommunications et vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE 5

Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications

Comme vous, j'ai le grand privilège de participer à cette première Assemblée des radiocommunications, sur la voie qui nous mènera vers une gestion plus efficace de l'UIT et une meilleure coordination des télécommunications mondiales pendant la décennie en cours.

La réforme du CCIR a débuté à Düsseldorf en 1990. Elle visait à modifier les objectifs des Commissions d'études et le travail important qui a été accompli a été un tremplin idéal pour la mise en oeuvre des modifications plus amples et plus fondamentales décidées par l'APP-92. Ce processus a permis d'améliorer la participation et la productivité et de réduire les coûts.

Pendant la période qui a suivi, le GTIM a élaboré un rapport remarquable sur les bases techniques et d'exploitation à l'intention de la CAMR-92, qui a fait l'objet du plus large accord jamais obtenu par un document de ce genre à l'UIT et a représenté une contribution majeure aux décisions de la CAMR-92.

Le deuxième sujet de satisfaction a été l'élaboration de la série des Recommandations relatives aux futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT), qui déterminent une architecture, généralement admise, ainsi que des notions de système et de service pour la prochaine génération des télécommunications personnelles universelles, sur la base d'une composante satellite et d'une composante de Terre. Le cadre établi pour les FSMTPT est le fruit d'un compromis entre la souplesse des différentes normes d'équipements et la compatibilité des appareils dans le monde entier. La CAMR-92 a converti les besoins prévisionnels de spectre en attributions de fréquences. Les travaux, qui se poursuivent avec une ampleur et une participation croissantes, sont coordonnés, dans le moindre détail, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications.

La nouvelle Commission d'études 12 (Partage et compatibilité entre les services) a élaboré une Recommandation déterminante pour assurer la compatibilité entre la radiodiffusion dans la bande immédiatement au-dessous de 108 MHz et la navigation aéronautique dans la bande immédiatement au-dessus de 108 MHz. Vous saisissez sans peine l'importance de cette Recommandation, qui a été difficile à élaborer pendant des années avant que soit créée la Commission d'études 12, mais qui a pu voir le jour grâce à la nouvelle structure et à ses responsables.

Par une collaboration très étroite avec des Groupes de travail de l'ISO, la Commission d'études 10 a établi une norme de codage audionumérique qui sera dans l'avenir la pierre angulaire de la radiodiffusion sonore.

Les mesures prises à Düsseldorf pour assurer la supervision et la coordination des activités exécutées dans les Secteurs des radiocommunications et de la normalisation ont maintenant permis de rendre les satellites numériques compatibles avec le RNIS.

J'ai choisi ces quelques faits saillants qui mettent en lumière l'ordre des priorités et les modalités de travail déterminées à Düsseldorf. Depuis 1990, environ 130 réunions de Groupes d'action, de Groupes de travail et de Commissions d'études ont réuni 6 000 participants. Quelque 250 Recommandations ont été publiées, et d'autres vont être soumises à la procédure par correspondance et d'autres encore seront approuvées par les Commissions d'études qui se réuniront dans quatre mois. Toutefois, si vous avez l'impression que quelque chose manque à l'Assemblée en cours, c'est le très grand nombre de documents roses qui ont été remplacés par des Recommandations déjà approuvées par correspondance et publiées.

Le Groupe consultatif du CCIR sur l'examen et la planification stratégiques, qui s'est réuni cinq fois sous la houlette du Président de l'Assemblée des radiocommunications, a assisté votre serviteur pendant les travaux de la Commission de Haut Niveau; il a joué un rôle clé dans l'adoption de mesures de transition après l'APP-92. Sa collaboration avec le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) a permis de mener à bien le transfert des Questions relevant de l'ancien CCIR.

Depuis le 1er mars 1993, le Secteur des radiocommunications se compose des Conférences mondiales des radiocommunications, de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études de l'UIT-R, du Comité du Règlement des radiocommunications et comprendra, bientôt, le Groupe consultatif des radiocommunications qui doit encore être constitué. Les Conférences régionales des radiocommunications font également partie intégrante de ce Secteur.

Dans le cadre de sa nouvelle mission, le Bureau traite et enregistre les assignations de fréquence, assume d'autres responsabilités qui incombaient à l'ex-IFRB, et fournit un appui spécialisé aux activités des Commissions d'études de l'UIT-R, aux services d'information mobiles maritimes et aux travaux administratifs sur le Règlement des radiocommunications qui relevaient précédemment du Secrétariat général. Le processus de notification et de coordination pour les services spatiaux s'est accéléré. Un programme d'assistance active permet aux administrations notamment de consulter le Bureau pour la coordination de leurs réseaux spatiaux et de participer à un certain nombre de cycles d'études régionaux spécialisés. Débuts importants, la publication et l'échange d'informations électroniques ont été lancés. Enfin, le Bureau des radiocommunications a assisté le Groupe volontaire d'experts dans son travail de simplification du Règlement des radiocommunications en formulant des suggestions et en renvoyant des textes à sa demande, cette assistance venant s'ajouter à celle du Secrétariat général.

Beaucoup d'efforts ont été accomplis depuis le 1er mars 1993 dans le domaine de la planification et de l'organisation. Un projet de rapport sur la planification stratégique a été élaboré.

Le Comité du Règlement des radiocommunications a tenu trois réunions et révise actuellement les Règles de procédure de l'ex-IFRB pour aider le Bureau des radiocommunications.

L'Assemblée des radiocommunications devrait être aidée considérablement par les travaux du Groupe consultatif ad hoc du CCIR sur l'examen et la planification stratégiques et par le rapport du Groupe de travail de l'Assemblée plénière du CCIR sur la restructuration des Commissions d'études. Les projets de Résolutions adoptés par ces Groupes permettront de cibler et d'accélérer les décisions sur les méthodes de travail, la structure, les priorités dans l'étude des Questions, les relations avec les autres organisations et d'autres aspects.

Le rôle de la première Assemblée des radiocommunications dépasse largement l'étude de la structure et du programme de travail des Commissions d'études de l'UIT-R: en effet, cette Assemblée sera un catalyseur pour tout le Secteur des radiocommunications. En particulier, les nouvelles responsabilités de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études concernant l'examen des procédures du Règlement des radiocommunications sont un atout important pour aider les Conférences mondiales des radiocommunications à conduire leurs travaux et à prendre des décisions avec une efficacité accrue. Il s'agit en fait d'une rupture avec le passé puisque, auparavant, les Commissions d'études avaient une marge d'action limitée, généralement de par leur structure, et se bornaient à suggérer une gamme d'options, même pour les questions techniques; ce qui obligeait les conférences à reprendre la plupart des travaux depuis le début. Les travaux préparatoires pour la CAMR-92 ont été un peu plus audacieux et ont été accueillis avec satisfaction. L'élément nouveau est que le processus moins formel de préparation des conférences permettra de traiter les questions difficiles avant les conférences pour rechercher le consensus et de rédiger autant que possible. Tel est l'objectif minimum à atteindre si nous voulons répondre à l'attente de la nouvelle UIT et exploiter son potentiel.

2.2 Procès-Verbal de la première séance plénière

Lundi 8 novembre 1993 à 14 heures

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

	Sujets traités:	Documents
1.	Etablissement des Commissions de l'Assemblée et d'un Groupe de travail ad hoc de la plénière sur la coordination intersectorielle	RA93/ADM/5
2.	Nomination des Présidents et Vice-Présidents des Commissions et du Groupe de travail ad hoc de la plénière	-
3.	Attribution des documents PLEN	RA93/ADM/10
4.	Programme de l'Assemblée	RA93/ADM/4
5.	Présentation du rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications	RA93/PLEN/1 + Corr.1-2 RA93/PLEN/35
6.	Rapport et propositions de la Commission d'études 1	1/1001 + Add.1 1/1002,1/1003 1/1004 + Corr.1 1/1005RA93/PLEN/3

1. Etablissement des Commissions de l'Assemblée et d'un Groupe de travail ad hoc de la plénière sur la coordination intersectorielle (Document RA93/ADM/5)

1.1 Sur la proposition du Président, il est décidé d'établir les Commissions et le Groupe de travail ad hoc suivants et de leur confier les mandats exposés dans le Document RA93/ADM/5:

- Commission 1 - Commission de direction;
- Commission 2 - Contrôle budgétaire;
- Commission 3 - Programme de travail des Commissions d'études;
- Commission 4 - Structure et méthodes de travail des Commissions d'études;
- Commission 5 - Commission de rédaction;
- Groupe de travail ad hoc de la plénière - Coordination intersectorielle et coopération avec d'autres organisations.

2. Nomination des Présidents et Vice-Présidents des Commissions et du Groupe de travail ad hoc de la plénière

2.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications donne lecture des noms des personnes proposées par les chefs de délégation pour remplir les fonctions de Présidents et de Vice-Présidents des Commissions et du Groupe de travail ad hoc de la plénière:

- Commission 2
  - Président: M. A. Jakobsons (Lettonie)
  - Vice-Président: Mme A. Pileri (Italie)

- Commission 3
  - Président: M. I. Hutchings (Nouvelle-Zélande)
  - Vice-Président: M. J. Karjalainen (Finlande)

- Commission 4
  - Président: M. H. Kimball (Etats-Unis)
  - Vice-Président: M. E. George (Allemagne)

- Commission 5
  - Président: M. M. Thué (France)
  - Vice-Présidents: M. M. Johnson (Royaume-Uni)
    M. P. García Barquero (Espagne)

- Groupe de travail ad hoc de la plénière
  - Président: M. B.A. Gracie (Canada)
  - Vice-Présidents: M. A. Amir (Indonésie)
    M. E. Muchumbiri (Zimbabwe)

3. Attribution des documents PLEN (Document RA93/ADM/10)

3.1 Le Président donne lecture d'une proposition d'attribution des documents de la série PLEN aux différentes Commissions. En réponse à une question du délégué de l'Arabie saoudite, il confirme que le Document RA93/PLEN/1 sera présenté pendant la séance en cours et ensuite examiné plus en détail par les Commissions compétentes.

3.2 Le délégué de l'Algérie fait observer que de nombreux documents n'ont été distribués aux délégations qu'à leur arrivée à Genève; il aurait été préférable que les participants les reçoivent plus tôt pour avoir plus de temps pour les préparer. En réponse à une question que lui pose le délégué de l'Algérie à propos de la prise en considération des points relatifs à la Résolution 523, le Directeur du Bureau des radiocommunications indique que ces points pourraient être examinés opportunément en Commission 3 lors de la discussion du Document RA93/PLEN/6.

3.3 L'attribution des documents proposée par le Président et publiée ultérieurement dans le Document RA93/ADM/10 est approuvée.

4. Programme de l'Assemblée (Document RA93/ADM/4)

4.1 Le Président présente brièvement le programme de l'Assemblée en appelant l'attention sur le Document RA93/ADM/4.

5. Présentation du rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications (Documents RA93/PLEN/1 et Corrigenda 1 et 2; RA93/PLEN/35)

5.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications présente le Document RA93/PLEN/1, qui contient un rapport de situation et qui traite de questions auxquelles l'Assemblée devra donner suite. La partie 1 décrit succinctement les travaux des Commissions d'études, des Groupes consultatifs et du Secrétariat, tandis que la partie 2 est consacrée aux activités du Secteur des radiocommunications du point de vue de la planification future, plus précisément par rapport aux projets de Résolutions reproduits dans les Documents RA93/PLEN/2 et RA93/PLEN/3. La section 2.1 du rapport évoque brièvement les Résolutions en termes généraux, et la section 2.7 porte spécifiquement sur le projet de Résolution relative à la création du Groupe consultatif des radiocommunications.

5.2 L'orateur appelle l'attention sur les sections ci-après de la partie 2. La section 2.2 met en évidence le caractère fondamental des priorités à définir dans le cadre du programme de travail; alors que chaque Commission d'études a formulé des propositions relevant de ses compétences propres, seule l'Assemblée a une vue d'ensemble qui permettra de déterminer les priorités générales. La section 2.3, qui présente la structure des Commissions d'études et donne un résumé des propositions formulées par le Groupe de travail de l'Assemblée plénière (Résolution 107), sera examinée plus avant au sein de la Commission 4. A cet égard, il convient de noter que l'on recommande le fusionnement des deux Commissions d'études sur la propagation des ondes radioélectriques. L'Annexe 10 présente des dispositions transitoires régissant le fonctionnement que doivent conduire les Commissions d'études des radiocommunications. La section 2.4 porte sur les Groupes de coordination intersectorielle, dont la création a fait l'objet d'un accord entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications; l'un de ces Groupes s'occupera des Futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) et des autres questions relatives aux télécommunications par satellite. La section 2.10 donne un aperçu de la politique en matière de publications; le système actuel permet de publier

les Recommandations dans un délai de six mois avant leur approbation. Une Commission a été chargée de coordonner la politique des publications de l'UIT afin d'améliorer la commercialisation et la diffusion des publications en général et de réduire les coûts. Des mesures sont prises actuellement pour assurer la diffusion électronique d'un maximum d'informations. Les publications sur les radiocommunications comprennent aussi des logiciels élaborés à l'UIT ou mis à la disposition de l'UIT par les administrations en vue de leur diffusion. La section 2.12 porte sur le calendrier des réunions intéressant le Secteur, et l'Annexe 8 reproduit ce calendrier. D'ailleurs, il convient de noter que les réunions du Groupe consultatif des radiocommunications seront étroitement associées à celles du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications. Enfin, la section 2.13 sur la planification stratégique renvoie à l'Annexe 9 sur la planification stratégique pour le Secteur des radiocommunications, qui a ensuite été actualisée dans le Document RA93/PLEN/35.

5.3 Répondant au délégué de la France, qui souhaite savoir si les Présidents des Commissions d'études sont autorisés, exceptionnellement, à soumettre directement des Questions proposées par les Groupes de travail sans attendre l'approbation des Commissions d'études, le Président confirme que la Commission 3 se penchera sur la question. Il invite les participants à formuler des observations générales sur le rapport du Directeur, en soulignant que les Commissions concernées procéderont à un examen détaillé.

5.4 Le délégué de l'Arabie saoudite estime que la large gamme des questions traitées dans le rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications tend à fausser l'appréciation des travaux de l'Assemblée des radiocommunications.

5.5 Le Directeur du Bureau des radiocommunications explique que son rapport vise à informer les Membres de l'Union sur les travaux du nouveau Secteur des radiocommunications en général, et en particulier du Bureau des radiocommunications. Il n'a jamais été question de donner aux travaux de l'Assemblée une portée dépassant le cadre des activités des Commissions d'études et celui de ses propres compétences.

5.6 Le délégué du Maroc partage les préoccupations exprimées par le délégué de l'Arabie saoudite et suggère que, dans l'avenir, le rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications à l'Assemblée des radiocommunications porte uniquement sur les questions relatives aux Commissions d'études, les autres points étant traités dans des documents d'information. Rappelant que l'APP-92 a chargé l'Assemblée des radiocommunications de créer un Groupe consultatif des radiocommunications, l'orateur fait observer que ni le Comité du Règlement des radiocommunications ni les Conférences des radiocommunications ne reçoivent d'avis émanant de l'extérieur. Il propose donc que la présente Assemblée indique clairement, par une Résolution ou d'une autre manière, que l'action du Groupe consultatif des radiocommunications est limitée aux activités des Commissions d'études. En outre, étant donné que le Groupe consultatif doit examiner les questions de politique et de planification stratégique, la présente Assemblée devrait étudier ces questions et fournir des directives au Groupe consultatif. S'agissant des Manuels, il est nécessaire que la plénière prenne une décision, bien que l'examen détaillé de la question soit prévu au niveau des Commissions. Si la finalité des Manuels est d'assurer simplement la diffusion des Recommandations et des Rapports sous une forme différente, on devrait veiller essentiellement à réduire le plus possible les coûts de production. Par contre, si les Manuels ont une finalité pédagogique pour les pays en développement, le Bureau de développement des télécommunications (BDT) devrait être partie prenante.

5.7 Répondant aux différentes observations, le Président déclare que le précieux rapport établi par le Directeur du Bureau des radiocommunications fera l'objet d'une analyse qui permettra d'en déterminer les sections présentées uniquement pour information et les sections auxquelles il est nécessaire de donner suite. La question de savoir comment établir clairement cette distinction

dans l'avenir sera étudiée. Il reconnaît que l'Assemblée devra s'entourer de précautions pour créer le Groupe consultatif des radiocommunications et indique que la Commission 4 examinera la question en détail. S'agissant de la planification stratégique, traitée en particulier dans le Document RA93/PLEN/35, il serait probablement utile de charger un deuxième Groupe de travail ad hoc de faire rapport à la plénière sur le sujet. La Commission 4 se penchera sur la question des Manuels et pourra soumettre des propositions à la plénière.

6. Rapport et propositions de la Commission d'études 1 (Documents 1/1001 et Addendum 1, 1/1002, 1/1003, 1/1004 et Corrigendum 1, 1/1005; RA93/PLEN/3)

6.1 Le Président de la Commission d'études 1 présente son rapport, qui est publié dans le Document 1/1001 et Addendum 1. Il rappelle que la Commission d'études 1 est chargée de l'élaboration des techniques relatives à la gestion du spectre; bien que seulement 9 Recommandations nouvelles ou modifiées aient été élaborées et approuvées au titre du processus d'approbation des Recommandations entre les Assemblées plénières, la réunion des Commissions d'études qui aura lieu en mars 1994 examinera au total 19 Recommandations nouvelles ou modifiées. La Commission d'études 1 continue de mettre l'accent sur l'assistance aux pays en développement pour la gestion du spectre, en collaboration avec le BDT. L'élaboration et la révision des Manuels appropriés est un exemple de réponse aux besoins des pays en développement. Deux Groupes d'action ont été actifs dans ce domaine et, pour sa part, la Commission d'études 1 a apporté à la CAMR-92 une aide sur le plan technique et en matière d'exploitation. Enfin, l'orateur appelle l'attention sur le mandat qu'il est proposé de donner à la Commission d'études 1, selon le libellé de l'Annexe 2 du Document RA93/PLEN/3.

6.2 Le Président déclare que la Commission 3 examinera les Questions relevant de la Commission d'études 1, qui figurent dans le Document 1/1004 et Corrigendum. Il invite les participants à formuler des observations sur le rapport du Président de la Commission d'études 1.

6.3 Se référant au mandat qu'il est proposé de donner à la Commission d'études 1, le délégué du Sénégal demande quelle sera l'évolution de l'assistance aux pays en développement.

6.4 Le Président de la Commission d'études 1 déclare que sa Commission d'études a élaboré un projet de Recommandation concernant les caractéristiques fonctionnelles du logiciel de base dans les systèmes de gestion du spectre à l'échelon national. L'UIT devra étudier la question plus avant et, par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours avec le BDT.

6.5 Le Directeur du Bureau des radiocommunications indique que la restructuration des Commissions d'études fait partie intégrante du processus de planification stratégique et souligne que, dans le cadre d'une telle restructuration, l'UIT continuera de prendre en considération les besoins des pays en développement.

6.6 Le délégué de la Russie fait observer que la mise au point d'un système automatisé de gestion du spectre est l'une des priorités principales des Commissions d'études, comme cela est indiqué à la section 4.2 du Document RA93/PLEN/35. La collaboration du BDT sera extrêmement précieuse, et l'Assemblée pourrait peut-être adopter une Résolution sur la question.

6.7 Le Président suggère que la Commission 3 examine la question. Il invite les participants à formuler des observations sur le projet de révision de la Résolution 15-1 relative à l'extension à l'échelle mondiale du système international de contrôle des émissions, qui figure dans le Document 1/1005.

6.8 Se référant au point 4 du projet de révision, le délégué de l'Arabie saoudite déclare que la Résolution devrait inviter le BDT à fournir une assistance aux pays en développement pour l'installation de stations de contrôle des émissions.

6.9 Se référant aux pays cités entre crochets dans la note qui figure à la fin de la Résolution, le délégué des Etats-Unis d'Amérique déclare que son pays sera heureux d'accueillir les membres d'autres administrations qui désirent suivre une formation professionnelle dans le domaine du contrôle des émissions et de la radiogoniométrie.

6.10 Le Président fait savoir que l'on devrait charger le Groupe de travail ad hoc créé pendant l'après-midi d'examiner le projet de texte et de formuler des suggestions destinées à être examinées ultérieurement par la plénière. Il demande aux administrations disposées à accueillir les membres d'autres administrations qui souhaitent recevoir une formation de se faire connaître auprès du Groupe de travail ad hoc. Enfin, il remercie le Président de la Commission d'études 1 pour l'ensemble de ses travaux.

La séance est levée à 15 h 40.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

2.3 Procès-Verbal de la deuxième séance plénière

Mardi 9 novembre 1993 à 10 h 50

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

Sujets traités	Documents
1. Organisation des travaux	-
2. Rapport et propositions de la Commission d'études 12	12/1001 + Corr. 1, 12/1002 12/1003, 12/1004(Rév.1), 12/1005 + Corr.1, 12/1006, 12/1007, 12/1008, 12/1009
3. Rapport et propositions de la Commission d'études 5	5/1001 + Add. 1, 5/1002, 5/1003, 5/1004(Rév.1), 5/1005
4. Rapport et propositions de la Commission d'études 6	6/1001 + Add. 1, 6/1002, 6/1003, 6/1004(Rév.1), 6/1005, 6/1006, 6/1007
5. Groupe de travail ad hoc de la plénière sur la planification stratégique	RA93/PLEN/35

1. Organisation des travaux

1.1 Le Président signale qu'un certain nombre de documents ont été reçus depuis la première séance plénière, dont le Document RA93/PLEN/40 qu'il entend transmettre à la Commission 3 pour information étant donné son incidence éventuelle sur le programme de travail.

2. Rapport et propositions de la Commission d'études 12 12/1004(Rév.1), 12/1005 et Corrigendum 1, 12/1006, 12/1007, 12/1008, 12/1009)

2.1 Le Président de la Commission d'études 12 présente son rapport (Document 12/1001) et rappelle que la Commission d'études 12 a été créée après la XVIIe Assemblée plénière du CCIR (Düsseldorf, 1990) pour élaborer des Recommandations en réponse à un nombre limité de Questions urgentes sur le partage et la compatibilité interservices, nécessitant une attention particulière. La Commission d'études a travaillé en collaboration avec la Commission d'études 1. Les questions concernant les problèmes de partage, dont elle n'a pas été saisie par l'Assemblée plénière, ont été traitées dans le cadre normal des Commissions d'études. La Commission d'études 12 a été créée pour une seule période d'études de quatre ans et ses travaux seront évalués avant qu'une décision ne soit prise sur son maintien. Le Document 12/1001 donne des précisions sur les Questions qui ont été examinées ainsi que sur les Groupes d'action qui ont été créés à cette fin. A ses deuxième et troisième réunions, la Commission d'études 12 a examiné plusieurs projets de nouvelles Recommandations ou des modifications de Recommandations existantes. Les modalités d'adoption, de modification ou de suppression des Questions sont exposées au § 6.2 du Document 12/1001. Il a été décidé de maintenir les études sur les Questions UIT-R 7/12 et UIT-R 8/12 même si cette dernière n'appelle pas de projet de nouvelle Recommandation. L'orateur donne un aperçu de l'état actuel des travaux des Groupes d'action et remercie leurs Présidents et les participants pour leur travail précieux. Une nouvelle discussion devrait s'engager à la Commission 4 pour savoir qui sera responsable, dans l'avenir, du suivi des Recommandations de la Commission d'études 12. Une administration a proposé que cette responsabilité soit partagée entre d'autres Commissions d'études s'occupant des services.

2.2 Le délégué du Japon fait observer que cette proposition, qui émane de son Administration, fait l'objet du Document 12/47 de la Commission d'études qui, à son sens, pourrait maintenant être réédité et distribué comme document de la plénière.

2.3 Le Président indique que la publication de ce document en vue de son examen par la Commission 4 ne posera pas de problème.

2.4 En réponse à une intervention du délégué de l'Arabie saoudite sur l'importance d'accroître la participation des pays en développement aux réunions des Commissions d'études, le Président de la Commission d'études 12 précise qu'une réflexion approfondie porte sur la meilleure façon de combiner les réunions d'information et d'autres réunions importantes afin de favoriser la participation des pays en développement.

2.5 Répondant à une question du délégué des Pays-Bas concernant le Document 12/1004(Rév.1), le Président confirme que le Document 1004 de chaque Commission d'études sera communiqué à la Commission 3 qui formulera alors des recommandations sur la suppression ou l'insertion de nouvelles Questions ou bien encore sur la révision de Questions existantes.

2.6 Renvoyant les participants au Document 12/1005 et à son Corrigendum, le Président de la Commission d'études 12 présente le projet de nouvelle Recommandation sur la compatibilité entre le service de radiodiffusion sonore dans la bande d'environ 87 - 108 MHz et les services aéronautiques dans la bande 108 - 137 MHz; il rappelle brièvement l'origine des travaux effectués par la Commission d'études 12 et résume le contenu des quatre Annexes du projet de Recommandation. Il faut bien sûr faire davantage pour améliorer l'immunité contre les brouillages indépendamment des progrès enregistrés, tels les dispositifs récemment commercialisés à l'initiative de l'OACI. Il faut aussi procéder à de nouvelles études sur l'application des nouvelles technologies pour lesquelles plusieurs essais préliminaires ont déjà été réalisés. Il faudra également revoir la question de la rédaction d'une Question sur le sujet. Passant au Corrigendum 1 du Document 12/1005, l'orateur attire l'attention sur une erreur typographique au second alinéa du § 4.2.4.

2.7 Le projet de nouvelle Recommandation UIT-R [Doc.12/28] est adopté.

2.8 Répondant à des observations formulées par les Présidents des Commissions d'études 12 et 8, le Président annonce que la question de la suppression de la Recommandation 591 sera reprise lors de l'examen du rapport de la Commission d'études 8.

2.9 Le Président de la Commission d'études 12 présente le projet de révision de la Recommandation UIT-R IS.851 figurant dans le Document 12/1006. Il appelle l'attention sur l'Annexe 3 qui contient de nouveaux éléments d'information qui n'apparaissaient pas dans la version imprimée approuvée par correspondance. A propos des nouveaux progrès de la technologie, essentiellement numériques, qui vont bénéficier à d'autres services exploités dans la bande considérée, la Commission d'études 12 a été d'avis que ce problème ne relevait pas de sa compétence et devait être examiné séparément. Se référant à la page 7 du document, l'orateur indique qu'à la Figure 3 et le Tableau 6, la valeur de la courbe correspondant à 0,5 et 1,0 MHz était de 58 dB et non de 53 dB.

2.10 Le projet de révision de la Recommandation UIT-R IS.851 est adopté.

2.11 Le Président de la Commission d'études 12 présente les projets de révision des Recommandations UIT-R IS.847, UIT-R IS.848 et UIT-R IS.849 reproduits respectivement dans les Documents 12/1007, 12/1008 et 12/1009.

2.12 Les projets de révision sont adoptés.

2.13 Le Président remercie le Président de la Commission d'études 12 et tous les participants pour le travail effectué pendant la période d'études.

3. Rapport et propositions de la Commission d'études 5 (Documents 5/1001 et Addendum 1, 5/1002, 5/1003, 5/1004(Rév.1), 5/1005)

3.1 Le Président de la Commission d'études 5 présente le rapport (Document 5/1001) et son Addendum et résume brièvement l'étude des trois Groupes de travail ainsi que les Recommandations adoptées pendant la période d'études. La Commission d'études a en outre proposé la suppression de la Résolution 72-2 (voir le Document 5/1002) et l'adoption d'un projet de nouveau Voeu (voir le Document 5/1005). L'orateur attire par ailleurs l'attention sur le Document 5/1003 dans lequel figure une première liste analytique des textes sur la propagation dans les milieux non ionisés; le Document 5/1004(Rév.1) qui regroupe les Questions consacrées au sujet doit être examiné tout d'abord par la Commission 3.

3.2 A la veille de cesser ses activités dans le domaine des radiocommunications qu'il conduit depuis de nombreuses années, l'orateur tient à exprimer ses remerciements sincères à tous les participants de la Commission d'études 5, à toutes les administrations qui ont facilité son travail, aux Présidents et Vice-Présidents des Groupes de travail et autres sous-groupes, au Directeur du Bureau des radiocommunications et à l'ensemble du Secrétariat pour leur aide.

3.3 Il est pris note des Documents 5/1001 et Addendum 1, 5/1002 et 5/1003.

3.4 Le projet de nouveau Voeu (Document 5/1005) est adopté.

3.5 Au nom de la plénière, le Président remercie le Président de la Commission d'études 5 et lui transmet ses voeux les meilleurs pour l'avenir. Il remercie également tous les participants de la Commission d'études 5 pour le travail effectué pendant la période d'études.

3.6 Le délégué du Maroc demande si la question de l'analyse des données sur la propagation dans les pays tropicaux, essentiellement en Afrique, sera bien examinée dans le cadre du rapport de la Commission d'études 5. Il s'interroge par ailleurs sur la nécessité d'informations détaillées sur les conséquences des précipitations, qui seront plus fortes dans les pays tropicaux, en particulier pour le développement de la télévision à haute définition.

3.7 Le Président précise que la question générale des études de la propagation dans les pays en développement sera confiée au Groupe de travail ad hoc 1.

3.8 Le Président de la Commission d'études 5 fait observer que ce point, régulièrement soulevé, est abordé au § 1.4.3 du rapport du Directeur (Document RA93/PLEN/1). Des données utiles pourraient être communiquées à une Commission d'études, peut-être la Commission 5 ou la Commission 6, selon la nature des recherches.

4. Rapport et propositions de la Commission d'études 6 (Documents 6/1001 et Addendum 1, 6/1002, 6/1003, 6/1004(Rév.1), 6/1005, 6/1006, 6/1007)

4.1 Le Vice-Président de la Commission d'études 6 présente brièvement le rapport du Président (Document 6/1001) et son Addendum. Il attire par ailleurs l'attention sur le Document 6/1002 qui donne l'état préliminaire des textes et le Document 6/1003 qui propose une première liste analytique des textes sur la propagation dans les milieux ionisés. Le Document 6/1004(Rév.1), qui regroupe les Questions consacrées au sujet, sera confié à la Commission 3. Les projets de révision de la Résolution UIT-R 63-3, de la Résolution UIT-R 111 et du Voeu UIT-R 85, figurant respectivement dans les Documents 6/1005, 6/1006 et 6/1007, sont soumis à la séance plénière pour examen.

4.2 Les projets de révision figurant dans ces trois documents sont adoptés.

4.3 Le Vice-Président de la Commission d'études 6 remercie les Présidents des Groupes de travail et tous les participants pour leur collaboration et adresse des remerciements particuliers à son co-Vice-Président pour ses nombreuses années de service, en particulier comme principale rédactrice des textes de la Commission d'études 6.

4.4 Le Président remercie le Vice-Président de la Commission d'études 6 pour la présentation du rapport et s'associe à lui pour remercier Mlle Pillet ainsi que tous ceux qui ont participé aux travaux de la Commission d'études 6.

4.5 Le délégué de l'Inde remercie le Président pour son travail précieux à la tête de la Commission d'études 6.

5. Groupe de travail ad hoc de la plénière sur la planification stratégique (Document RA93/PLEN/35)

5.1 Rappelant les observations qu'il avait formulées à la séance plénière précédente concernant le Document RA93/PLEN/35, le Président indique que, compte tenu de l'attention qu'il faudra accorder au sujet de la planification stratégique, il propose de créer un deuxième Groupe de travail ad hoc de la plénière pour traiter du sujet. Il semble peu vraisemblable qu'un texte final puisse être élaboré mais il faudrait, à tout le moins, essayer de publier un document sur la planification stratégique, notamment pour tenir compte de l'interaction indispensable avec les autres Secteurs et avec d'autres organismes.

5.2 Il en est ainsi décidé.

5.3 Le Président annonce que M. Roger Smith (Australie) dirigera les travaux du Groupe de travail ad hoc 2 qui ne sera toutefois convoqué qu'après que le Groupe de travail 1 aura commencé ses travaux.

La séance est levée à 12 h 15.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

2.4 Procès-Verbal de la troisième séance plénière

Mardi 10 novembre 1993 à 10h50

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

Sujets traités:		Documents
1.	Rapports verbaux des Présidents de Commission sur l'avancement des travaux	-
2.	Rapport et propositions de la Commission d'études 4	4/1001 + Add.1, 4/1002,4/1003, 4/1004(Rév.1)
3.	Rapport et propositions de la Commission d'études	9/1001 + Corr.1 + Add.1, 9/1002(Rév.1), 9/1003(Rév.1), 9/1004, 9/1005
4.	Rapport et propositions des Commissions d'études 4 et 9	4-9/1001 + Add.1, 4-9/1002(Rév.1), 4-9/1003, 4-9/1004(Rév.1), 4-9/1005
5.	Rapport et propositions de la Commission d'études 7	7/1001, 7/1002, 7/1003,7/1004 + Add.1

1. Rapports verbaux des Présidents de Commission sur l'avancement des travaux

1.1 Le Président de la Commission 4 déclare que la Commission a tenu deux séances et qu'elle a constitué deux Groupes de travail, 4A et 4B, le premier présidé par M. Van Diepenbeek (Pays-Bas) et le second par M. Boe (Norvège). Le Groupe de travail 4A tiendra sa première séance cet après-midi.

1.2 Le Président de la Commission 5 déclare que la Commiion du Voeu UIT-R 14-6 (Document 9/1005) est adopté.

1.3 La séance prend note des rapports des Présidents des Commissions 4 et 5 sur l'avancement des travaux.

2. Rapports et propositions dela Commissions d'études 4 (Documents 4/1001+Add.1, 4/1002, 4/1003, 4/1004(Rév.1))

2.1 Le Président de la Commission d'études 4 résume brièvement le rapport figurant dans le Document 4/1001 et son Addendum, en attirant l'attention, entre autres, sur les travaux des Groupes de travail, Groupes d'action et Groupes des Manuels. Il recommande en particulier une étude attentive de l'Annexe 1 du Document 4/1001, en raison de la modification des méthodes de travail et des procédures intérimaires adoptées depuis la XVIIe Assemblée plénière du CCIR en 1990. Les Questions de la Commission d'études figurent dans le Document 1/1004(Rév.1), qui est le premier à être examiné au niveau de la Commission. La seule Recommandation nouvelle est présentée conjointement par les Commissions d'études 4 et 9 et sera soumise avec le rapport commun de ces deux Commissions d'études. Toutes les autres Recommandations seront présentées, conformément à la pratique habituelle, à la réunion de mars 1994 et seront publiées pour approbation par correspondance.

2.2 Parmi les nombreuses activités que la Commission d'études 4 entreprendra, un certain nombre sont, selon l'orateur, particulièrement urgentes; l'une concerne la question des liaisons de connexion aux satellites LEO et HEO du service fixe par satellite, qui demande un grand effort de coordination. L'autre question, qui intéresse la communauté du service fixe par satellite, porte sur la réduction des dimensions des antennes et les conséquences qu'elle aura probablement sur l'utilisation de l'orbite et du spectre. Enfin, la question des signaux de transmission, qui concerne le Groupe de travail 4B, est également urgente; malgré les progrès récents intervenus dans d'autres secteurs, il estime que les satellites continueront toujours à jouer un rôle important et qu'il est nécessaire d'élaborer d'urgence des Recommandations.

2.3 L'orateur remercie les Présidents des Groupes de travail et toutes les délégations et administrations qui ont facilité les travaux de la Commission d'études 4.

2.4 Le Président remercie le Président de la Commission d'études 4 de sa présentation du rapport contenu dans le Document 4/1001 et son Addendum et fait observer que le Document 4/1004(Rév.1) sera soumis pour examen à la Commission 4.

2.5 La séance prend note des Documents 4/1002 et 4/1003.

3. Rapport et propositions de la Commission d'études 9 (Documents 9/1001+Corr.1+Add.1, 9/1002(Rév.1), 9/1003(Rév.1), 9/1004, 9/1005)

3.1 Le Président de la Commission d'études 9, présentant le rapport qui figure dans le Document 9/1001 et ses Corrigendum et Addendum, résume brièvement son contenu. Il attire l'attention sur l'Annexe 1 du Document, qui décrit la structure de la Commission d'études, ainsi que sur le § 5.3 du rapport proprement dit, en soulignant que la Recommandation 750, "Architectures et caractéristiques fonctionnelles des faisceaux hertziens pour réseaux utilisant la hiérarchie numérique synchrone" et la Recommandation 751, "Caractéristiques de transmission et spécifications en matière de qualité des faisceaux hertziens pour les réseaux utilisant la hiérarchie numérique synchrone (SDH)" sont devenues des Recommandations officielles et qu'en conséquence, le Voeu 89 peut être supprimé, comme l'indique le Document 9/1002. Le Manuel sur les faisceaux hertziens numériques dont il est question au § 9.1 du rapport, a suscité beaucoup d'intérêt; les travaux ont bien progressé et l'orateur espère que le nouveau texte sera terminé avant la fin de 1994. En outre, la réattribution des travaux aux Secteurs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications (§ 10) a bien avancé. Le travail de la Commission d'études 9 sur les questions intéressant les pays en développement a abouti à un certain nombre de Recommandations; il convient peut-être de mentionner en particulier la Recommandation 757, élaborée à la suite d'une demande formulée par deux des Commissions régionales du Plan.

3.2 Dans l'Addendum 1 du Document 9/1001, il est question des textes dont l'adoption ou la suppression est proposée à l'Assemblée, ainsi que des 23 nouveaux projets de Recommandations élaborés par les Groupes de travail 9A à 9E en vue de la réunion de mars 1994 de la Commission d'études; les plus importantes de ces Recommandations sont celles qui traitent des objectifs en matière de caractéristiques d'erreur (§ 3.1) et des dispositions des canaux radioélectriques pour les faisceaux hertziens fonctionnant dans la bande 1 900 - 2 300 MHz (§ 3.2), ce projet ayant été élaboré à la suite de la Résolution N° 113 de la CAMR-92. Enfin, l'orateur souligne que le nombre total de contributions présentées au Groupe de travail de la Commission d'études pendant la période d'études s'élève à 450, soit une augmentation de 60% par rapport à la période précédente. La Commission d'études 9 et les Commissions d'études 4 et 9 ensemble ont approuvé environ 100 Recommandations, ce qui représente 450 pages, contre 150 pages présentées par la Commission d'études 9 à l'Assemblée plénière de Düsseldorf.

3.3 Le délégué du Liban insiste sur l'extrême importance des Manuels pour les pays en développement, ainsi que sur la nécessité d'une liaison permanente avec le BDT, de manière à améliorer l'assistance technique à ces pays, non seulement dans le domaine de la technologie, mais aussi dans les domaines de la gestion, de la maintenance et du financement.

3.4 Le Directeur du Bureau des radiocommunications, se référant aux Recommandations qui sont toujours en vigueur mais qui ne font pas l'objet d'une nouvelle publication, attire l'attention sur les directives énoncées, pour les futures publications, dans le projet de Résolution [UIT-R 1] élaboré par le Groupe consultatif ad hoc de la Résolution 106 et indique que les Recommandations nouvelles ou révisées seront désormais publiées le plus rapidement possible après l'Assemblée qui se tient tous les quatre ans.

3.5 La séance prend note des Documents 9/1002(Rév.1) et 9/1003(Rév.1).

3.6 La séance prend note du fait que le Document 9/1004 sera renvoyé à la Commission 3.

3.7 Le projet de révision du Voeu UIT-R 14-6 (Document 9/1005) est adopté.

4. Rapport et propositions des Commissions d'études 4 et 9 (Documents 4-9/1001 et Addendum 1, 4-9/1002(Rév.1), 4-9/1003, 4-9/1004(Rév.1), 4-9/1005)

4.1 Le Président de la Commission d'études 9, parlant également au nom de la Commission d'études 4, indique que le Document 4-9/1001 se compose d'un texte très court qui renvoie aux rapports des Commissions d'études respectives. Il attire l'attention sur le Document 4-9/1005 qui contient un projet de nouvelle Recommandation concernant les possibilités d'utilisation par des stations spatiales du service fixe par satellite d'orbites légèrement inclinées par rapport à l'orbite des satellites géostationnaires dans des bandes utilisées en partage avec le service fixe. Il signale que le texte a été soumis par les Commissions d'études 4 et 9 et non pas par le Groupe de travail 4-9S comme l'indique le titre. Après une longue discussion concernant le degré d'inclinaison qui, en l'absence de contrôle, atteindrait 15° en 20 ans, le projet de nouvelle Recommandation a été adopté par les deux Commissions d'études l'année précédente, mais avec des réserves. Cela signifie que ce projet n'a pu être soumis à la procédure de la Résolution 97, qui exige l'approbation à l'unanimité. En conséquence, en septembre 1993, le Groupe de travail 4-9S a examiné la question plus avant et a établi un texte révisé du projet de Recommandation qui se trouve dans l'Addendum 1 au Document 4-9/1001. Ce texte n'a donné lieu à aucune réserve et l'orateur propose en conséquence qu'il soit adopté en remplacement du texte qui figure dans le Document 4-9/1005.

4.2 Le projet de nouvelle Recommandation figurant dans l'Addendum 1 au Document 4-9/1001 est adopté.

4.3 La séance prend note des Documents 4-9/1002(Rév.1) et 4-9/1003.

4.4 Le Président, après avoir fait observer que le Document 4-9/1004(Rév.1) sera examiné par la Commission 3, remercie les Présidents et les participants aux travaux des Commissions d'études 4 et 9 de leur excellente collaboration.

5. Rapport et propositions de la Commission d'études 7 (Documents 7/1001, 7/1002, 7/1003, 7/1004 et Addendum 1)

5.1 Le Président de la Commission d'études 7 rappelle qu'à la XVIIe Assemblée plénière du CCIR à Düsseldorf, les activités de la Commission d'études ont été réorganisées après la création de la Commission d'études 7 qui avait fait suite à la fusion des anciennes Commissions d'études 2 et 7. Après cette fusion, un nouveau mandat a été élaboré et cinq Groupes de travail et trois Groupes d'action ont été créés. On en trouvera la liste dans le § 3 du Document 7/1001. Pendant la période d'études de quatre ans, deux réunions de Groupes de travail et deux réunions de Commissions d'études ont eu lieu. Etant donné que les Groupes d'action 7/1 et 7/3 n'ont terminé leurs travaux que récemment, leurs Recommandations seront soumises à la Commission d'études 7, lors d'une réunion prévue pour le printemps de 1994, parallèlement à certaines activités des Commissions d'études 4 et 9. On trouvera également des renseignements sur les travaux du Groupe d'action 7/3 dans le Document RA93/PLEN/30.

5.2 L'orateur souligne la diversité de services de radiocommunication qui relèvent de la Commission d'études, comme le fait apparaître le Document 7/1003 et il rappelle que depuis 1979, la Commission d'études a eu à traiter de questions liées à des technologies complexes à la suite d'un certain nombre de nouvelles attributions de fréquences jusqu'à 300 MHz, tenant compte des activités des services de radioastronomie, de recherche spatiale et d'exploration de la Terre par satellite et du développement du matériel nécessaire. Il convient maintenant d'élaborer des

l'orateur compte sur une coordination accrue avec les autres Commissions d'études. Il remercie tous ceux qui ont participé aux travaux de la Commission d'études 7.

5.3 Le Président, après avoir souligné qu'il y aura une autre réunion de la Commission d'études 7 en mars 1994, dit que le Document 7/1004 et son Addendum seront renvoyés à la Commission 3.

5.4 La séance prend note des Documents 7/1002 et 7/1003.

5.5 Le Président remercie le Président et les participants aux travaux de la Commission d'études 7 de leur précieuse contribution.

La séance est levée à 12 h 05.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

2.5 Compte rendu de la quatrième séance plénière

Jeudi 11 novembre 1993 à 10 h 50

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

Sujets traités	Documents
1. Rapports verbaux des Présidents des Commissions et des Groupes ad hoc	-
2. Rapport et propositions de la Commission d'études 10	10/1001, 10/1002, 10/1003, 10/1004(Rév.1)
3. Rapport et propositions de la Commission d'études	1111/1001, 11/1002, 11/003, 11/1004(Rév.1), 11/1005(Rév.1). 11/1006(Rév.1), 11/1007(Rév.1), 11/1008(Rév.1), 11/1009(Rév.1), 11/1010

1. Rapports verbaux des Présidents des Commissions et des Groupes ad hoc

1.1 Le Président de la Commission 2 déclare que la Commission a examiné la situation financière de l'Assemblée lors d'une séance tenue la veille. Pratiquement tous les documents qui lui étaient soumis ont été provisoirement acceptés pour adoption.

1.2 Le Président de la Commission 3 déclare que la Commission a tenu trois séances et se réunira à nouveau l'après-midi. Elle a étudié les Questions relatives aux Commissions d'études 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 et étudie actuellement les travaux de la Commission d'études 11. Elle a également chargé un Groupe ad hoc de traiter la radiodiffusion à ondes décamétriques. Elle espère achever ses travaux d'ici le lendemain soir.

1.3 Le Président de la Commission 4 déclare que la Commission s'est subdivisée en deux Groupes de travail. Le Groupe de travail 4A a tenu une séance et en tiendra une autre plus tard dans la journée, au cours de laquelle il espère achever ses travaux. Le Groupe de travail 4B a tenu une longue séance la veille au soir et se réunira à nouveau plus tard dans la journée.
La Commission se réunira à la fin de la journée mais il n'est pas certain qu'elle puisse achever ses travaux à ce moment là.

1.4 Le Président du Groupe ad hoc 1 de la Plénière déclare que le Groupe s'est réuni deux fois et se réunira à nouveau le lendemain matin, en principe pour conclure ses travaux. Le Groupe s'est occupé de trois principaux sujets. En ce qui concerne la collaboration avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, il a approuvé le projet de Résolution [UIT-R 4]. Il a également pris d'autres décisions sur des questions relatives à la liaison entre les deux Secteurs et a développé et approuvé la Résolution [UIT-R 6] sur la liaison et la collaboration entre le Secteur des radiocommunications et d'autres organisations régionales et internationales. Il a commencé l'examen des projets de Résolutions [UIT-R 5] et [UIT-R 5x] contenus dans l'Addendum 4 au Document RA93/PLEN/2 et compte prendre rapidement une décision à leur sujet; il examinera également la question de l'élaboration d'une contribution, probablement sous la forme d'un projet de Résolution à soumettre à la Plénière, de la présente Assemblée à la première Conférence mondiale de développement des télécommunications. Le Groupe pense achever ses travaux à sa prochaine et dernière séance, qui se tiendra le lendemain matin.

1.5 Le Président du Groupe ad hoc 2 de la Plénière déclare que le Groupe tiendra sa première séance l'après-midi mais a déjà discuté officieusement avec un certain nombre d'administrations des manières possibles d'aborder ses travaux, lesquelles seront dûment exposées dans son rapport à la Plénière.

1.6 Le Président de la Commission 5 dit que le Groupe de travail de la Commission se réunit tous les soirs. Il compte traiter rapidement les textes de l'Assemblée et achever ses travaux d'ici la fin de la semaine.

1.7 Les participants prennent acte des rapports verbaux.

2. Rapport et propositions de la Commission d'études 10 (Documents 10/1001, 10/1002, 10/1003 et 10/1004(Rév.1))

2.1 Le Président de la Commission d'études 10 présente le rapport contenu dans le Document 10/1001, attirant l'attention sur l'Annexe 1, qui porte sur la nouvelle structure de la Commission. Certaines des Résolutions adoptées à la CAMR-92 sur les travaux du CCIR concernent de près la Commission d'études 10.

Les principales tâches de cette dernière découlent toutefois des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992), pour ce qui concerne la nouvelle Constitution et la nouvelle Convention et leurs conséquences pour ce qui est maintenant le Secteur des radiocommunications. Il récapitule brièvement les travaux de la Commission d'études et de ses Groupes de travail, Groupes de travail mixtes et Groupes d'action, (voir le § 2 du Document 10/1001). A propos du Groupe d'action 10/1, il estime qu'il pourra être dissout à la prochaine réunion de la Commission d'études; ses travaux restants pourront être repris par le Groupe de travail 10C ou un nouveau Groupe de rédaction, selon la décision que prendra la présente Assemblée. Il fait également observer que le Groupe d'action 10/3 continuera ses travaux après la prochaine réunion de la Commission d'études, car il a encore beaucoup à faire.

2.2 En ce qui concerne les Rapports dont il est question au § 3.1, la Commission d'études 10 estime qu'il est important d'en poursuivre la publication après sa prochaine réunion; elle fera son possible naturellement pour en réduire le nombre, mais cette tâche demandera beaucoup de temps. La question des manuels doit également être examinée avec attention, notamment en raison de leur importance pour les pays en développement. Le Président de la Commission d'études 10 attire également l'attention sur l'état des Questions, évoquées au § 3.2 et exposées dans le Document 10/1004(Rév.1).

2.3 A propos du § 4 sur la coopération avec d'autres Commissions d'études, il demande aux administrations concernées d'indiquer si les trois Rapporteurs qui constituent le Groupe de rédaction sont toujours à la disposition de la Commission d'études 10. En ce qui concerne le § 5 sur les problèmes des pays en développement, il a présenté un document au nom de la Commission d'études 10 à la Conférence européenne de développement des télécommunications à Prague en novembre 1991 et un autre document à la Conférence américaine de développement des télécommunications à Acapulco en avril 1992. Enfin, à propos du § 6 (conclusions et activités futures) il répète que la Commission d'études 10 attend des directives de l'Assemblée des radiocommunications.

2.4 Le Président de la Commission d'études 10 remercie le Vice-Président de la Commission, les Présidents des Groupes de travail et des Groupes d'action et le Secrétariat pour leur précieux concours.

2.5 Le Président remercie le Président de la Commission d'études 10 pour son rapport. Il note que le Document 10/1004(Rév.1) a déjà été examiné par la Commission 3.

2.6 Les participants prennent note des Documents 10/1002 et 10/1003.

2.7 Le délégué du Sénégal demande si des directives claires seront établies en vue de l'adoption de normes mondiales relatives aux systèmes téléphoniques mobiles, dans l'optique d'une intégration rapide au coût le plus bas possible, conformément aux souhaits exprimés par les administrations de nombreux pays en développement, lors de la CAMR-92.

2.8 Le Président pense que la question pourrait être soulevée pendant l'examen du rapport et des propositions de la Commission d'études 8. Il remercie le Président de la Commission d'études 10 et tous les participants pour le travail qu'ils ont accompli durant la période d'études écoulée.

3. Rapport et propositions de la Commission d'études 11 (Documents 11/1001, 11/1002, 11/1003, 11/1004(Rév.1), 11/1005(Rév.1), 11/1006(Rév.1), 11/1007(Rév.1), 11/1008(Rév.1), 11/1009(Rév.1) et 11/1010)

3.1 Le Président de la Commission d'études 11 présente le Document 11/1001 et rend compte des activités des Groupes de travail et Groupes d'action de la Commission. Il souligne que la radiodiffusion télévisuelle est entrée dans une ère nouvelle, avec un grand nombre d'innovations en matière de télévision à haute définition et de télévision numérique. La Commission d'études 11 a approuvé 54 Recommandations nouvelles ou révisées (§ 5.1), dont il cite celles qui sont particulièrement importantes pour les pays en développement (§ 9). Plus de 1 000 personnes ont participé aux travaux novateurs de la Commission d'études 11, ce qui démontre son importance en tant que forum international faisant autorité. Il remercie tous ceux qui ont participé à ses travaux.

3.2 Le Président fait observer que le Document 11/1004(Rév.1) est actuellement examiné par la Commission 3. Comme indiqué dans le Document 11/1010, le Document 11/1005(Rév.1), contenant un projet de nouvelle Recommandation, ne sera pas approuvé à la présente séance mais sera renvoyé à la Commission d'études 11, de même que le Document 11/1006(Rév.1).

3.3 Le délégué du Sénégal dit que l'introduction de la TVHD pose des problèmes complexes et préoccupe les pays en développement. Par exemple, il serait heureux d'avoir des renseignements supplémentaires sur les problèmes de propagation rencontrés dans les bandes attribuées à la TVHD dans la région tropicale.

3.4 A la suite de quelques observations brèves du Président de la Commission d'études 11, le Président se déclare certain que des précisions pourront être apportées en dehors de la salle de réunion.

3.5 Les participants prennent note des Documents 11/1002 et 11/1003.

3.6 Sous réserve d'une modification de forme proposée par le délégué de l'Arabie saoudite, le Document 11/1007(Rév.1) est adopté.

3.7 Les Documents 11/1008(Rév.1) et 11/1009(Rév.1) sont adoptés.

3.8 Le Président remercie ceux qui ont participé aux travaux de la Commission d'études 11 pour leur précieux concours.

La séance est levée à 12 h 10.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

2.6 Procès-Verbal de la cinquième séance plénière

Vendredi 12 novembre 1993 à 14 h 35

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

Sujets traités	Documents
1. Adoption du procès-verbal de la séance d'ouverture	RA93/PLEN/44
2. Adoption du procès-verbal de la première séance plénière	RA93/PLEN/47
3. Rapports d'activité verbaux des Présidents des Commissions et du Groupe ad hoc	-
4. Rapport et propositions de la Commission d'études 8	8/1001 + Add.1, 8/1002 + Corr.1, 8/1003 + Corr.1, 8/1004(Rév.1), 8/1005
5. Rapport et propositions de la CMTT	CMTT/1001 + Add.1 CMTT/1002, CMTT/1003, CMTT/1004

1. Adoption du procès-verbal de la séance d'ouverture (Document RA93/PLEN/44)

1.1 Adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la première séance plénière (Document RA93/PLEN/47)

2.1 Adopté, sous réserve d'une correction concernant le § 5.4, demandée par le délégué de l'Arabie saoudite: à la troisième ligne, remplacer les termes "des travaux de l'Assemblée des radiocommunications" par "de la responsabilité de l'Assemblée des radiocommunications".

3. Rapports d'activité verbaux des Présidents des Commissions d'études et du Groupe ad hoc

3.1 Le Président de la Commission 2 dit que la Commission de contrôle budgétaire a tenu deux séances pendant l'Assemblée et que son rapport écrit sera disponible sous peu.

3.2 Le Président de la Commission 3 déclare que la Commission du programme de travail des Commissions d'études des radiocommunications a examiné toutes les questions et tous les documents dont elle a été saisie, qu'elle a décidé d'adopter un certain nombre de modifications et qu'elle présentera sous peu son rapport écrit à la plénière.

3.3 Le Président de la Commission 4 fait savoir que les Groupes de travail 4A et 4B se sont réunis comme prévu et qu'ils ont renvoyé les questions qu'ils ne pouvaient traiter faute de temps à la Commission, qui prévoit de se réunir à deux autres reprises.

3.4 Le Président du Groupe ad hoc 1 de la plénière dit que le Groupe a terminé son examen des Résolutions de base dont il était saisi, à l'exception d'une Résolution qui devrait prochainement faire l'objet d'un consensus. Les travaux restants sont bien entamés, et devraient être terminés dans les délais fixés.

3.5 Le Président du Groupe ad hoc 2 de la plénière fait savoir que le Groupe progresse de façon satisfaisante et que son rapport écrit sera disponible sous peu.

3.6 Le Président de la Commission 5 déclare que la Commission de rédaction a examiné tous les textes dont elle a été saisie à ce jour et qu'elle attend les textes soumis en deuxième lecture après les éventuelles modifications décidées en plénière.

3.7 Les participants prennent note des rapports verbaux.

4. Rapport et propositions de la Commission d'études 8 (Documents 8/1001 et Addendum 1, 8/1002 et Corrigendum 1, 8/1003 et Corrigendum 1, 8/1004(Rév.1), 8/1005)

4.1 Le Président de la Commission d'études 8, se référant en particulier au Document 8/1001 et à son Addendum, rend compte de l'examen, par la Commission d'études, des aspects techniques et d'exploitation concernant les systèmes des services mobile, de radiorepérage et d'amateur par satellite, ainsi que des services à satellite apparentés, appelant l'attention des participants sur le volume de travail considérable abattu depuis la XVIIe Assemblée plénière du CCIR, qu'il s'agisse

des mesures de suivi prises en vue de la CAMR-92, de la coopération avec les autres Commissions d'études et organisations, ou encore de l'élaboration des Recommandations, qui ont été établies dans les délais prévus. Le document en question expose de façon détaillée la répartition des tâches au sein de la Commission d'études 8, le programme des réunions de cette Commission et les principaux résultats obtenus par ses Groupes de travail et ses Groupes d'action pendant la période d'études 1990-1993. L'orateur s'arrête un instant sur la conclusion formulée au § 8 du rapport:
la Commission d'études sera touchée par la demande croissante que l'on observe dans le domaine, en rapide expansion, des radiocommunications mobiles, et la demande toujours plus forte de fréquences radioélectriques confère une importance primordiale à une utilisation optimale du spectre et de l'orbite des satellites géostationnaires. Pour conclure, il remercie tous les participants aux activités de la Commission d'études, qui ont rendu possible ces excellents résultats.

4.2 Le délégué de la Colombie, se référant au Document 8/1004(Rév.1) et plus particulièrement au projet de révision des Questions 83/2-8 et 84/2-8, relève que les Résolutions Nos 46 et 70 de la CAMR-92 répondent à des fins très différentes et qu'en conséquence l'application de la première n'implique pas automatiquement celle de la seconde. Le délégué de l'Equateur s'associe à cette observation. Répondant à une question du Président, le Président de la Commission 3 déclare que cette question a été examinée par sa Commission; toute liaison nécessaire entre les Commissions d'études sera assurément mise en oeuvre pendant la prochaine période d'études. Le Président de la Commission d'études 8 confirme que les aspects pertinents de la Résolution N° 70 de la CAMR-92 ont été couverts par la Commission d'études 8; bien évidemment, les points se rapportant aux Questions 83-2/8 et 84-2/8 peuvent encore être débattus, et il sera possible de les examiner plus avant à la prochaine réunion de la Commission d'études.

4.3 Le Président propose aux délégués de la Colombie et de l'Equateur de se réunir à titre informel avec le Président de la Commission 3 et celui de la Commission d'études 8 afin d'élaborer un amendement adéquat qui serait soumis à la prochaine plénière.

4.4 Il en est ainsi décidé.

4.5 Le délégué du Sénégal, se référant au Document 8/1005, déclare que le projet de nouveau Voeu qu'il contient ne tient pas pleinement compte des observations formulées par sa délégation dans le Document RA93/PLEN/45. L'orateur souligne qu'il est nécessaire de veiller à ce que les aspects "planification" de l'intégration des nouveaux services, tout particulièrement dans les pays en développement, soient pris en considération.

4.6 Répondant à une question posée par le Président, le Président du Groupe ad hoc 1 de la plénière observe que les points soulevés dans le Document RA93/PLEN/45 ont été pris en compte par le Groupe. Le Président de la Commission d'études 8, considérant que les aspects essentiels sont déjà couverts dans le projet de nouveau Voeu, déclare que d'autres éléments pourront naturellement y être ajoutés, au besoin, pour rendre le texte plus explicite.

4.7 Le délégué des Etats-Unis souligne que le projet de nouveau Voeu a pour objet d'exhorter les organismes régionaux de normalisation à oeuvrer avec l'UIT pour définir une norme unique et non pas des normes régionales distinctes.

4.8 Le Président propose un débat informel, hors de la salle de conférence, coordonné par le délégué du Sénégal, qui permettrait de soumettre une proposition à la prochaine séance plénière.

4.9 Il en est ainsi décidé.

4.10 Les délégués de la France, de la Syrie et de l'Italie souhaitent participer à ce débat informel.

4.11 Le Président de la Commission d'études 8 appelle l'attention des participants sur la proposition qui figure au § 3 de l'Addendum 1 du Document 8/1001, consistant à supprimer la Recommandation 591 compte tenu de la nouvelle Recommandation élaborée par la Commission d'études 12.

4.12 La suppression de la Recommandation 591 est approuvée.

4.13 Les participants prennent note des Documents 8/1002 et 8/1003 ainsi que de leurs corrigenda.

4.14 Le Président remercie le Président de la Commission d'études 8 et tous les participants pour le travail effectué pendant la période d'études.

5. Rapport et propositions de la CMTT (Documents CMTT/1001 et Addendum 1, CMTT/1002, CMTT/1003, CMTT/1004)

5.1 Le Président de la CMTT présente le rapport qui fait l'objet du Document CMTT/1001 et de son Addendum 1, expliquant que la CMTT est devenue la Commission d'études 9 du Secteur de la normalisation des télécommunications et que son rapport a donc été établi pour l'information de l'Assemblée des radiocommunications. L'orateur décrit la restructuration de la CMTT qui a fait suite à l'Assemblée plénière de Düsseldorf et appelle l'attention sur la liste des textes approuvés au titre de la procédure de la Résolution 97 du CCIR. Il met l'accent sur les documents établis par les deux Groupes de travail et les cinq Groupes d'action et félicite leurs Présidents qui ont réalisé un travail remarquable.

5.2 Son mandat de Président de la CMTT touchant à sa fin, l'orateur saisit l'occasion qui lui est offerte de souligner à quel point il a eu plaisir à travailler à la tête de cette Commission, véritable trait d'union entre le Secteur des radiocommunications et celui de la normalisation. Grâce à la CMTT, les radiodiffuseurs ont pu avoir voix au chapitre et exposer leurs besoins au niveau des réseaux de télécommunication, et la Commission pourra continuer de jouer ce rôle dans la mesure où les radiodiffuseurs voudront bien l'appuyer sous sa nouvelle forme. L'orateur décrit les dispositions administratives mises en place pour une transition aussi fluide que possible et, faisant ses adieux à la CMTT tout en souhaitant longue vie à la nouvelle Commission d'études 9 du Secteur de la normalisation des télécommunications, il formule des voeux de succès pour cette Commission dont l'importance est appelée à s'accroître, l'utilisation de plus en plus généralisée des câbles et des fibres optiques pour le raccordement des abonnés n'étant certainement pas le facteur le moins important à cet égard. Pour terminer, il remercie le Directeur et le secrétariat du Bureau des radiocommunications, dont l'appui a été inestimable.

5.3 Les participants prennent note des Documents CMTT/1002, CMTT/1003 et CMTT/1004.

5.4 Le Président remercie le Président de la CMTT qui a orienté les travaux de cette Commission d'études mixte pendant de nombreuses années et qui lui a permis de produire nombre de résultats des plus utiles. Au nom de la plénière, il lui souhaite un plein succès dans sa nouvelle existence.

La séance est levée à 16 h 05.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

2-7 Procès-Verbal de la sixième séance plénière

Lundi 15 novembre 1993 à 10 h 15

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

	Sujets traités:	Documents
1.	Approbation du procès-verbal de la deuxième séance plénière	RA93/PLEN/52
2.	Rapport et propositions du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV)	CCV/1001, CCV/1002, CCV/1003, CCV/1004, CCV/1005, CCV/1006, CCV/1007, CCV/1008, CCV/1009, CCV/1010, CCV/1011, CCV/1012, CCV/1013
3.	Rapport du Groupe de travail ad hoc 1 de la plénière	RA93/PLEN/2 + Add.3, Add.4, Add.5, RA93/PLEN/62, RA93/PLEN/63, RA93/PLEN/64
4.	Rapport du Groupe de travail ad hoc 2 de la plénière	RA93/PLEN/59
5.	Rapport de la Commission 3	Add.2(Rév.2) à RA93/PLEN/2, RA93/PLEN/20, RA93/PLEN/60, RA93/PLEN/65

1. Approbation du procès-verbal de la deuxième séance plénière (Document RA93/PLEN/52)

1.1 Approuvé.

2. Rapport et propositions du Comité de coordination pour le Vocabulaire (Documents CCV/1001, CCV/1002, CCV/1003, CCV/1004, CCV/1005, CCV/1006, CCV/1007, CCV/1008, CCV/1009, CCV/1010, CCV/1011, CCV/1012 et CCV/1013)

2.1 Le Président du CCV présente le rapport figurant dans le Document CCV/1001 et rappelle que le CCV a été créé lors de la XVIIe Assemblée plénière du CCIR à Düsseldorf en vue d'une part, de coordonner les travaux entre les Commissions d'études et d'autre part, d'assurer la liaison avec l'UIT-T, le Secrétariat général et les autres organisations intéressées (principalement la CEI), en ce qui concerne le vocabulaire, y compris les abréviations et sigles, et les sujets connexes (grandeurs et unités, symboles graphiques et littéraux). Les travaux ont été conduits par correspondance, la coordination entre les différentes Commissions d'études étant assurée par des rapporteurs pour le vocabulaire. Les travaux de terminologie sur les systèmes FSMTPT et les microstations terriennes (VSAT) sont en cours et les résultats seront connus sous peu.

2.2 Pendant la période d'études précédente, le CCV a élaboré deux projets de révision pour la Recommandation V.431-5 sur la nomenclature des bandes de fréquences et de longueurs d'onde employées en télécommunication et la Recommandation V.666-1 sur les abréviations et sigles utilisés en télécommunication; ces projets ont été soumis à l'Assemblée pour approbation (voir Documents CCV/1005 et CCV/1006). Cinq Résolutions sur le vocabulaire et sur des sujets connexes ont fait l'objet d'une mise à jour d'ordre rédactionnel afin de tenir compte de la nouvelle structure de l'UIT et ont elles aussi été soumises à l'Assemblée pour approbation (voir Documents CCV/1007, CCV/1008, CCV/1009, CCV/1010 et CCV/1011). Enfin, deux Recommandations, qui ont été modifiées en vue d'actualiser les données sur les publications de la CEI, ont été soumises pour information seulement (voir Documents CCV/1012 et CCV/1013).

2.3 En ce qui concerne la collaboration avec la CEI, des experts des Commissions d'études des radiocommunications ont participé à l'élaboration et à la révision des chapitres sur les télécommunications du Vocabulaire électrotechnique international (VEI). Un avant-projet de Chapitre 713 sur les radiocommunications est en cours d'élaboration ainsi qu'un addendum au Chapitre 703 sur la télévision numérique. En 1992, la CEI a publié une nouvelle édition de son Dictionnaire multilingue de l'électricité, de l'électronique et des télécommunications qui comprend des termes sur les télécommunications.

2.4 Il est pris note des Documents CCV/1002, CCV/1003 et CCV/1004.

2.5 Les délégués des Etats-Unis et du Maroc ayant proposé d'améliorer le tableau sur les symboles littéraux des bandes de fréquences qui figure dans la Note 5 du projet de révision de la Recommandation V.431-5 (Document CCV/1005) et insisté en particulier sur la nécessité d'éviter de spécifier des limites usuelles, il est décidé que le Président du CCV, en collaboration avec ces deux délégations, apportera des modifications de forme au tableau en question.

2.6 Le délégué de l'Arabie saoudite propose que les mots "d'entente avec le Directeur du BR" soient ajoutés dans le dernier paragraphe du projet de révision de la Résolution 23-3 (Document CCV/1007).

2.7 Sous réserve que les commentaires et propositions ci-dessus soient pris en compte, le projet de révision des Recommandations V.431-5 et V.666-1 (Documents CCV/1005 et CCV/1006) et le projet de révision des Résolutions 23-3, 78-1, 89-1, 113 et 114 (Documents CCV/1007, CCV/1008, CCV/1009, CCV/1010 et CCV/1011) sont approuvés.

2.8 Il est pris note de la mise à jour des Recommandations V.461-4 et V.608-1 (Documents CV/1012 et CCV/1013).

2.9 Le Président du CCV adresse ses sincères remerciements aux Vice-Présidents, aux membres des Groupes rédactionnels, aux Rapporteurs pour le vocabulaire des différentes Commissions d'études et au personnel des services d'édition et de publication du BR car ils ont tous travaillé avec acharnement pour promouvoir la terminologie et s'assurer que le contenu des textes de l'UIT-R était d'une part le même dans toutes les langues et d'autre part, tenu à jour, car l'environnement des télécommunications est en pleine mutation.

2.10 Le Président remercie le Président du CCV, tous les participants et le personnel du BR du remarquable travail qu'ils ont accompli durant la période d'études précédente.

3. Rapport du Groupe de travail ad hoc 1 de la plénière (Documents RA93/PLEN/2 et Addendums 3, 4 et 5, RA93/PLEN/62, RA93/PLEN/63 et RA93/PLEN/64)

3.1 Le Président du Groupe de travail ad hoc 1 de la plénière indique que son Groupe s'est réuni trois fois pendant l'Assemblée et qu'il a examiné des questions ayant trait à la liaison et la coopération entre le Secteur des radiocommunications et d'autres secteurs, organismes ou organisations. Quatre projets de Résolutions ont été étudiés et modifiés avant d'être soumis à la séance plénière pour approbation. Un autre projet de Résolution a aussi été élaboré: il s'agit d'une contribution de l'Assemblée à la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT). Un échange de vues sur les Groupes de coordination intersectorielle (GCI) a révélé qu'il est nécessaire, dans un souci d'équité et d'égalité entre les deux Secteurs, d'examiner les prérogatives et responsabilités de ces Groupes ainsi que leurs procédures de création et de désignation des Présidents et Vice-Présidents. Il est notamment apparu que l'Assemblée devrait recommander au GCI chargé des FSMTPT de nommer M. Callendar, Président du Groupe d'action 8/1, à la présidence du GCI. La proposition d'EUTELSAT, qui souhaite que le mandat confié au GCI chargé des questions liées aux satellites soit étendu aux réseaux analogiques publics, sera examinée lors de la prochaine réunion commune des Groupes consultatifs du Secteur des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications. Sur la base d'un document concernant l'achèvement des travaux sur l'interconnexion des microstations terriennes (VSAT) avec les réseaux publics de commutation, sujet particulièrement important pour les pays en développement, il a été décidé que le dossier serait confié au GCI chargé des questions liées aux satellites, à la Commission d'études 4 et au Groupe d'action 4/3, en attendant la tenue en avril 1994 de la réunion commune des Groupes consultatifs. Un certain nombre d'autres textes ont aussi été étudiés et transmis aux organismes intéressés (y compris le Secteur de la normalisation).

3.2 Le projet de Résolution [UIT-R 4] sur la liaison et la collaboration avec le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (Addendum 3 au Document RA93/PLEN/2) est adopté, sous réserve que la date limite qui a été fixée pour la remise du rapport de la réunion commune des Groupes consultatifs (mars-avril 1994) soit modifiée en fonction du nouveau calendrier de la réunion.

3.3 Le projet de Résolution [UIT-R 6] sur la liaison et la collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales (Addendum 5 au Document RA93/PLEN/2) est adopté.

3.4 Le projet de Résolution [UIT-R 5] sur le développement des télécommunications - liaison et collaboration avec le Secteur du développement de l'UIT (Addendum 4 au Document RA93/PLEN/2, modifié par le Document RA93/PLEN/62) est adopté, à condition qu'il soit précisé que les activités des groupes autonomes spécialisés (GAS) doivent être appuyées.

3.5 Le projet de Résolution [UIT-R 5x] sur les études et les campagnes de mesure de la propagation des ondes radioélectriques dans les pays en développement (Addendum 4 au Document RA93/PLEN/2) est adopté, sous réserve que mention soit faite des mesures de la propagation en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3.6 Le projet de contribution de l'Assemblée des radiocommunications à la première CMDT (Document RA93/PLEN/64) est adopté en tant que Résolution, à condition que le paragraphe sous **charge le Secrétaire général** soit rédigé dans des termes plus précis (proposition du délégué du Maroc) et que des modifications d'ordre rédactionnel soient apportées au texte (proposition du délégué de la Suisse).

3.7 Le délégué du Kenya indique qu'il est entièrement d'accord avec l'idée de soumettre la Résolution à la CMDT car elle contient toutes les informations dont la Conférence aura besoin pour traiter les problèmes que les pays en développement connaissent dans le domaine des radiocommunications.

3.8 Le délégué de la Syrie approuve lui-aussi ce document. Dans l'avenir, il sera peut-être nécessaire de prendre des dispositions pour les réunions communes des Groupes consultatifs des Secteurs des radiocommunications et du développement des télécommunications.

3.9 A la suite d'une discussion à laquelle prennent part le Président, le délégué du Maroc et le Président du Groupe de travail ad hoc 1 de la plénière et qui porte sur la nécessité de veiller à ce que les informations contenues dans le rapport du Groupe ad hoc soient dûment transmises à tous les organes intéressés, il est décidé que le Président du Groupe ad hoc élaborera une version modifiée du Document RA93/PLEN/63 en tenant compte des modifications et des adjonctions proposées par les délégués de la Syrie, du Japon et du Maroc et que certaines parties du rapport seront transmises au Président du GCNT et à d'autres organes intéressés.

3.10 Le rapport figurant dans le Document RA93/PLEN/63 est approuvé, sous réserve que le Président du Groupe ad hoc insère les modifications mentionnées.

3.11 Après que le Président du Groupe de travail ad hoc 1 de la plénière a remercié tous les membres du Groupe ad hoc, ses deux Vice-Présidents ainsi que le Conseiller du BR, qui a été détaché auprès du Groupe, de leur active collaboration et de leur aide, le Président félicite le Président et les membres de son Groupe qui ont si bien su s'acquitter de leur tâche à bref délai.

4. Rapport du Groupe de travail de la plénière (Document RA93/PLEN/59)

4.1 Le Président du Groupe de travail ad hoc 2 de la plénière présente le Document RA93/PLEN/59 qui contient le rapport du Groupe et une Annexe intitulée "Cadre pour la planification stratégique du Secteur des radiocommunications"; il attire l'attention des participants sur deux erreurs typographiques mineures dans l'Annexe et sur le fait que les priorités énumérées dans la section 5 de l'Annexe sont tirées du rapport que le Directeur a soumis à l'Assemblée

(Document RA93/PLEN/35) pour que celle-ci les examine avec une attention toute particulière mais qu'elles ne sont pas les seules priorités à figurer dans ce Document. En outre, les questions et les stratégies qui sont énumérées dans l'Annexe ne doivent pas être considérées comme une fin en soi mais comme un point de départ. Il remercie tous les membres de son Groupe et en particulier son Secrétaire, qui a aidé à mettre en forme l'Annexe.

4.2 Au cours d'une brève discussion, les délégués du Maroc, du Brésil, de l'Arabie saoudite, du Japon, de l'Espagne et de la Turquie proposent de modifier l'Annexe comme suit:

- ajouter un alinéa en retrait dans la section 3 intitulée "Le contexte" en vue de tenir compte des différences de plus en plus grandes qui existent, dans le domaine des télécommunications, entre pays développés et pays en développement;
- dans le quatrième alinéa en retrait du § 5.1, mettre l'accent sur les fréquences se situant dans les bandes 1 - 3 GHz;
- modifier le premier alinéa en retrait du § 6.1 ainsi "... aux pays en développement, par exemple par l'élaboration de ...";
- étoffer le quatrième alinéa en retrait du § 6.1 en mentionnant les méthodes de travail et l'utilisation de moyens de communication modernes;
- dans le cinquième alinéa en retrait du § 6.1, remplacer le mot "clientèle" par "aux administrations et aux Membres des trois Secteurs".

4.3 Après avoir exprimé sa reconnaissance aux personnes qui ont consacré tant de temps à l'élaboration de l'Annexe, le Directeur du Bureau des radiocommunications dit que le Groupe de travail du Conseil sur la planification stratégique tiendra sans aucun doute compte des modifications proposées.

4.4 Le délégué du Maroc se dit préoccupé à l'idée de donner au Groupe consultatif du Secteur des radiocommunications le pouvoir d'ajouter des points au document et rappelle qu'il a été décidé que toutes les décisions relatives à la planification stratégique, domaine important s'il en est, doivent être prises par l'Assemblée. Il est donc nécessaire de préciser que le document en question a été élaboré à l'intention du Directeur et qu'il contient des conseils sur le développement de la planification stratégique. Si les administrations souhaitent ajouter d'autres priorités, elles doivent en référer à l'Assemblée et non au Groupe consultatif.

4.5 Le Président observe que la plénière n'a pas encore examiné le point relatif au Groupe consultatif et qu'il part du principe que, conformément au texte pertinent, la tâche du Groupe consultatif est de conseiller le Directeur sur ces questions et non de prendre des décisions.

4.6 Le rapport figurant dans le Document RA93/PLEN/59 est approuvé.

5. Rapport de la Commission 3 (Addendum 2(Rév.2) au Document RA93/PLEN/2, Documents RA93/PLEN/20, RA93/PLEN/60 et RA93/PLEN/65)

5.1 Le Président de la Commission 3 indique que le rapport (voir Document RA93/PLEN/65) est suffisamment explicite. Les questions relatives à la radiodiffusion à ondes décamétriques et aux études de la CEI ont été examinées le matin même, que la suppression des Questions appartenant à la catégorie "C" relève de la compétence de la Commission 4 et qu'il a été pris note du Document RA93/PLEN/5(Rév.1) sur les Recommandations de l'UIT-R. En ce qui concerne le plan de travail de 1993-1995, la Résolution UIT-R 3 de base et la liste des nouvelles Questions ou des Questions modifiées proposées à l'examen figurent dans l'Addendum 2(Rév.2) au

Document RA93/PLEN/2; il précise que les modifications ci-après seront apportées à ce Document: "Directeur, Bureau des radiocommunications" sera remplacé par "Commission 3" (première page), certaines Questions seront légèrement modifiées et la date à laquelle les études doivent être terminées (concerne toutes les Questions) sera ajoutée par le Secrétariat au moment de la publication.

5.2 Compte tenu des modifications qui ont été apportées à différentes Questions (voir les Corrigendums aux documents roses des Commissions d'études), le Président propose d'examiner l'Addendum 2(Rév.2) au Document RA93/PLEN/2 et son Annexe page par page en vue de permettre aux participants à la fois de formuler des observations et d'approuver les Questions dont le titre apparaît dans la liste.

5.3 Pour ce qui est de la Commission d'études 1, le Président de la Commission 3 souligne que les textes des projets de révision des Questions figurent dans le Document 1/1004(Rév.1) qui a été publié après que la Commission a achevé ses travaux. Les textes modifiés dont il est fait mention dans ce document ont été approuvés par la Commission. Répondant à une question du Président, il confirme que la nouvelle Question sur les méthodes de planification pour la radiodiffusion en ondes décamétriques qui doit être examinée par la Commission d'études 10, se trouve dans le Document 10/1004(Rév.1) (Add.1) et non dans le Document 10/1005 comme il est précisé dans la liste.

5.4 Le Président de la Commission d'études 12 souhaite, à la lumière des échanges de vues ayant eu lieu au sein de la Commission 3, apporter une légère modification à la Question 7/12 (Addendum 1 au Document 12/1004(Rév.1)) sous la forme d'une note qui sera ajoutée à la fin du texte et qui disposera que: "Le partage entre les services spatiaux et les services fixe et mobile est une question urgente qui fait actuellement l'objet d'un examen par les Commissions d'études 7, 8 et 9. La Commission d'études 12 devrait prendre note de l'état d'avancement de ces travaux". Il indique que l'étude de cette Question doit être achevée en décembre 1994. En réponse à une question du Président, il confirme que la note entre crochets qui se trouve à la fin du document est d'ordre purement rédactionnel.

5.5 Le délégué de l'Arabie saoudite dit qu'il serait utile, en tête de chaque jeu de Question figurant dans l'Annexe à la Résolution UIT-R 3, de faire suivre le numéro de la Commission d'études du nom de cette même Commission.

5.6 Compte tenu de ces commentaires et de ces observations, la Résolution UIT-R 3 et son Annexe (Addendum 2(Rév.2) au Document RA93/PLEN/2) sont adoptées.

5.7 Pour ce qui est de la Résolution [COM3/1] (voir Document RA93/PLEN/60), le Président de la Commission 3 explique que la question de la mise au point de systèmes de gestion automatisée du spectre devrait être portée à l'attention des autres Secteurs en vue de s'assurer que le Secteur des radiocommunications a bien reçu les documents de travail nécessaires à ses travaux.

5.8 La Résolution [COM3/1] est adoptée.

5.9 Le Président de la Commission 3 indique que le projet de révision de la Résolution 87-2 sur des dispositions du Règlement des radiocommunications contenant des références à des Recommandations UIT-R pertinentes se trouve dans le Document RA93/PLEN/20. La plupart des modifications sont des mises à jour d'ordre rédactionnel visant à tenir compte de la nouvelle structure de l'UIT.

5.10 La Résolution 87-2 est adoptée, sous réserve que les modifications ou les adjonctions concernant la liste figurant dans l'Appendice 1, et qui visent à la rendre plus exhaustive et plus précise, puissent être soumises au Directeur pour qu'il les incorpore dans le document.

5.11 Le rapport de la Commission 3 (Document RA93/PLEN/65) est approuvé.

5.12 Le Président de la Commission 3 remercie toutes les personnes intéressées de leur collaboration et leur assure que la Commission a su s'acquitter de sa tâche avec efficacité, dans les délais impartis.

5.13 Le Président félicite le Président de la Commission 3 et tous les participants de leur excellent travail.

5.14 La séance est levée à 12 h 30.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

2.8 Procès-Verbal de la septième séance plénière

Mardi 16 novembre 1993 à 10 h 45

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

	Sujets traités	Documents
1.	Approbation du procès-verbal de la troisième séance plénière	RA93/PLEN/56
2.	Procédure d'approbation des procès-verbaux ou comptes rendus de séance non encore disponibles	-
3.	Rapport de la Commission 2	RA93/PLEN/66
4.	Rapport du Groupe de rédaction ad hoc de la plénière	RA93/PLEN/67
5.	Approbation des textes restants des Commissions d'études	1/1005(Rév.1), 8/1005
6.	Examen des textes soumis par la Commission 4	RA93/PLEN/1 (Annexe 10), RA93/PLEN/72, RA93/PLEN/73, RA93/PLEN/74, RA93/PLEN/75, RA93/PLEN/76, RA93/PLEN/77, RA93/PLEN/78, RA93/PLEN/79, RA93/PLEN/80, RA93/PLEN/81, RA93/PLEN/82
7.	Rapport verbal du Président de la Commission 5 sur l'état d'avancement des travaux	-
8.	Nomination des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications. Autres nominations	RA93/PLEN/85, RA93/PLEN/86, RA93/PLEN/87(Rév.1)
9.	Projet de rapport de l'Assemblée des radiocommunications de 1993 à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1993	RA93/PLEN/57
10.	Résolutions et Voeux de caractère général	RA93/PLEN/83
11.	Déclaration du délégué de l'Argentine sur la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994)	-

1. Approbation du procès-verbal de la troisième séance plénière (Document RA93/PLEN/56)

1.1 Approuvé.

2. Procédure d'approbation des procès-verbaux ou comptes rendus de séance non encore disponibles

2.1 Le Président propose d'adopter la procédure suivante:

- s'agissant des comptes rendus des séances des Commissions, il demandera aux Présidents des Commissions de les examiner attentivement et de lui faire savoir s'ils sont acceptables; si tel est le cas, il les approuvera au nom de la Commission;
- s'agissant de procès-verbaux des séances plénières, il les examinera et les approuvera au nom de l'Assemblée.

2.2 Il en est ainsi décidé.

3. Rapport de la Commission 2 (Document RA93/PLEN/66)

3.1 Le Président de la Commission 2 présente le rapport de la Commission de contrôle budgétaire (voir Document RA93/PLEN/66).

3.2 Le Président prie les membres de la Commission 2 de bien vouloir l'excuser d'avoir réduit le temps imparti à leur Commission et les remercie de s'être acquittés avec autant d'efficacité de leur tâche.

3.3 Le rapport de la Commission 2 (Document RA93/PLEN/66) est approuvé.

4. Rapport du Groupe de rédaction ad hoc de la plénière (Document RA93/PLEN/67)

4.1 Le Président du Groupe de rédaction ad hoc de la plénière présente le projet de Résolution sur l'intégration des FSMTPT dans les réseaux existants (voir le Document RA93/PLEN/67) et insiste sur le fait qu'il est le fruit d'un consensus entre les membres du Groupe. Ce projet doit permettre aux pays en développement de mieux planifier l'intégration harmonieuse de ces futurs systèmes dans leurs réseaux publics existants.

4.2 En réponse au délégué de l'Algérie, qui est d'avis que le Secrétaire général devrait être chargé de transmettre la Résolution à la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), le Président propose que la Résolution en question soit annexée à la contribution de l'Assemblée à la CMDT (Document RA93/PLEN/64).

4.3 Il en est ainsi décidé.

4.4 A la suite d'observations formulées par le délégué de l'Arabie saoudite, il est aussi décidé de remplacer "**prie le Secrétaire général**" par "**décide** de prier le Secrétaire général".

4.5 Le projet de Résolution figurant dans le Document RA93/PLEN/67 est adopté, sous réserve de cette modification.

5. Approbation des textes restants des Commissions d'études (Documents 1/1005(Rév.1) et 8/1005)

5.1 Le Président attire l'attention des participants sur le projet de nouveau Voeu figurant dans le Document 8/1005 et sur le projet de révision de la Résolution 15-1 relative à l'extension du système international de contrôle des émissions (voir le Document 1/1005(Rév.1)). Se reportant au § 5 de ce document, il prie instamment les administrations qui souhaitent s'inscrire sur la liste des administrations disposées à recevoir des fonctionnaires d'autres administrations pour les former, d'en faire part au Bureau.

5.2 Les Documents 1/1005(Rév.1) et 8/1005 sont approuvés.

6. Examen des textes soumis par la Commission 4 (Documents RA93/PLEN/1 (Annexe 10), RA93/PLEN/72, RA93/PLEN/73, RA93/PLEN/74, RA93/PLEN/75, RA93/PLEN/76, RA93/PLEN/77, RA93/PLEN/78, RA93/PLEN/79, RA93/PLEN/80, RA93/PLEN/81 et RA93/PLEN/82)

6.1 Le Président de la Commission 4 présente le rapport de sa Commission à la plénière (voir le Document RA93/PLEN/82).

6.2 Le Président invite l'Assemblée à examiner les textes soumis par la Commission 4.

Projet de Résolution [UIT-R 1] - Assemblée des radiocommunications et Commissions d'études des radiocommunications: méthodes de travail (Document RA93/PLEN/72)

6.3 Le Président de la Commission 4 présente le projet de Résolution [UIT-R 1] et donne lecture des observations qui ont été portées à l'attention de la plénière dans le rapport de la Commission 4 (Document RA93/PLEN/82), à savoir:

> "Au cours des délibérations, les délégations du Brésil et de la Norvège ont indiqué que les méthodes de travail se sont traduites par une augmentation des coûts pour leurs administrations. Elles ont considéré que les nouvelles méthodes de travail entraînent un transfert des coûts. Ces considérations n'étant pas mises en évidence dans le rapport du Directeur (Document RA93/PLEN/1, pages 6-7, § 1.2.4), qui indique que les méthodes de travail ont entraîné une réduction des coûts pour l'UIT ainsi qu'un accroissement de la productivité.
> La Commission 4 demande à la plénière de porter ces observations, une fois approuvées par l'Assemblée des radiocommunications, à l'attention du Groupe consultatif des radiocommunications.
> De même, il convient d'inviter le GCR à étudier les propositions soumises par la République de Corée (Document RA93/PLEN/9, § 11.2.2, relatif aux conditions dans lesquelles l'approbation des Recommandations devrait s'effectuer dans le cadre de l'Assemblée des radiocommunications).
> Enfin, il y a lieu d'inviter le GCR à examiner le texte reproduit au § 6.3 (Numérotation) du projet de Résolution [UIT-R 1]."

6.4 A propos des § 3 et 10 du Document RA93/PLEN/72, le délégué de l'Espagne observe qu'il est incorrect de parler d'"adoption" de Questions ou de Recommandations par l'Assemblée des radiocommunications: le terme utilisé dans la Convention est "approbation". Le Président explique que les Commissions d'études et l'Assemblée n'utilisent pas le même terme afin d'établir une distinction entre les deux étapes de la procédure. Il faudrait peut-être charger la Commission de rédaction de veiller à ce que les mots "adoption" et "approbation" soient utilisés conformément aux dispositions de la Convention. Le Président de la Commission 5 est d'avis que cette question doit être tranchée en séance plénière. Le terme "approbation" a systématiquement été remplacé par "adoption" dans le projet de Résolution; S'il est demandé à la Commission de rédaction de revoir le texte à la lumière de la Convention, elle devra réintroduire partout le terme "approbation".

6.5 A la suite d'une discussion à laquelle prennent part les délégués du Japon, du Brésil et du Canada ainsi que le Président du Groupe de travail 4A, le Président déclare que, bien que le texte tel qu'il ait été approuvé, une majorité des participants semble vouloir réintroduire le terme "approbation". Si personne ne s'y oppose, il demandera à la Commission 5 de revoir le texte dans cette optique.

6.6 Il en est ainsi décidé.

6.7 Le délégué du Brésil propose de supprimer le § 4.2 dont le fond est déjà traité dans le § 4.1.

6.8 Cette proposition ne bénéficiant d'aucun appui, le Président déclare que les § 4.1 et 4.2 resteront inchangés.

6.9 Le Président du Groupe volontaire d'experts (GVE) annonce que dans son rapport suivant, le GVE recommandera probablement de remplacer certains passages du Règlement des radiocommunications par des renvois à des Recommandations de l'UIT-R. Etant donné que dans certains cas il n'existe aucune Recommandation pertinente, il propose que les Commissions d'études soient autorisées à commencer leurs travaux sans qu'il existe nécessairement une Question officielle, mais en se fondant sur le rapport du GVE qui devrait être disponible en mai 1994. Une telle souplesse permettrait d'avancer les travaux pour pouvoir les achever d'ici la CMR-95.

6.10 Le Président déclare que, conformément à la Résolution [UIT-R 3], les Commissions d'études peuvent, pour les questions appartenant à la catégorie B, entreprendre des études générales se situant dans les limites de leur mandat sur les études préliminaires ou en cours. Il n'est pas certain que le mandat doive être étendu aux Recommandations; toutefois, la question pourrait être revue à la lumière du rapport du GVE, en vue d'une modification éventuelle des procédures lors de l'Assemblée des radiocommunications suivante.

6.11 Le projet de Résolution [UIT-R 1] est adopté à cette condition et sous réserve de légères modifications de forme.

6.12 Répondant à une question du délégué de l'Espagne, le Président indique qu'il est très improbable qu'une version finale éditée du texte soit disponible avant la fin de l'Assemblée; toutefois, le texte final sera communiqué à tous les participants dès que possible.

Projet de Résolution [UIT-R 2] - Structure des Commissions d'études des radiocommunications (Document RA93/PLEN/75)

6.13 Le Président de la Commission 4 présente le projet de Résolution [UIT-R 2] et attire l'attention des participants sur les observations pertinentes de la Commission figurant au § 2.1 de

son rapport à la plénière (Document RA93/PLEN/82), et en particulier sur la note ci-après relative aux Commissions d'études 10 et 11:

> "Les Commissions d'études 10 et 11 coordonneront, dès que possible, l'organisation de leurs Groupes de travail et Groupes d'action afin de faciliter le possible examen de l'organisation de leurs travaux à une future Assemblée des radiocommunications."

6.14 Le Président de la Commission 4 indique qu'en accord avec les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions d'études, il est proposé que les Commissions d'études 5 et 6 soient fusionnées et renommées Commission d'études 3 et que la Commission d'études 12 soit renumérotée 2; ainsi, les Commissions d'études traitant des questions générales de gestion du spectre seraient regroupées. Les autres Commissions d'études continueront à s'appeler Commissions d'études 4, 7, 8, 9, 10 et 11.

6.15 Il en est ainsi décidé.

6.16 Sous réserve de quelques modifications de forme, le projet de Résolution [UIT-R 2] est adopté.

Projet de Résolution - Réunion de préparation à la conférence (Document RA93/PLEN/73)

6.17 Le Président de la Commission 4 présente le projet de Résolution figurant dans le Document RA93/PLEN/73 et observe que la deuxième phrase du § 2.2 de l'annexe ne devrait pas être soulignée.

6.18 A la suite d'une observation du Président de la Commission 5, il est décidé que, dans le texte anglais, le terme "forum", qui apparaît deux fois dans le 1er point du dispositif, sera remplacé par un terme plus approprié.

6.19 Cela étant, le projet de Résolution est adopté.

Projet de Résolution [UIT-R 8] - Création du Groupe consultatif des radiocommunications (Document RA93/PLEN/74)

6.20 Le Président de la Commission 4 explique que la procédure d'élection du Président et du Vice-Président du Groupe consultatif n'a pas été examinée par la Commission 4 faute de temps. La question est donc soumise à la plénière pour décision.

6.21 Le Président indique que la question de l'élection des Présidents, des Vice-Présidents et des autres fonctionnaires sera traitée ultérieurement, à un moment où l'Assemblée acceptera automatiquement des règles relatives à cette élection. Il propose donc de ne faire état d'aucune procédure d'élection dans le projet de Résolution mais de faire part de la ferme intention de la Commission d'inclure un libellé approprié dans une version future du texte, qui sera soumise à la prochaine Assemblée.

6.22 Cela étant entendu, le projet de Résolution est adopté.

6.23 Le Président invite l'Assemblée à examiner six projets de Résolution qui ont été élaborés par le Groupe de travail 4A mais qui n'ont pu être étudiés par la Commission 4 faute de temps.

Projet de Résolution - Précisions relatives au processus d'adoption des projets de Recommandations (Document RA93/PLEN/76)

6.24 Le Président de la Commission 4 indique que le Groupe de travail 4A a approuvé le projet de Résolution; il souhaite toutefois attirer l'attention du Bureau et des Présidents des Commissions d'études sur les avis qui ont été exprimés à propos du calendrier des réunions figurant dans le Document RA93/PLEN/29. Le tableau qui se trouve à la page 2 du Document RA93/PLEN/76 constitue une proposition de calendrier des réunions qui est communiqué pour information seulement et non pour adoption officielle. Répondant à une question du délégué d'Israël, il confirme que contrairement aux indications apparaissant dans ce tableau, le Groupe de travail 4A a approuvé l'idée que les travaux sur les projets de Recommandations soient achevés en trois plutôt qu'en quatre mois: c'est ce dont il est question au point 2 du dispositif du projet de Résolution.

6.25 Le délégué de l'Arabie saoudite ayant posé une question sur les procédures d'adoption par correspondance, le Président explique que, lorsque les Commissions d'études terminent leurs travaux sur les projets de Recommandation au moins trois mois avant l'Assemblée des radiocommunications, il reste suffisamment de temps pour élaborer les documents et les envoyer aux administrations, ce qui ne sera pas le cas si les Commissions d'études ne se réunissent qu'un mois ou deux avant l'Assemblée. Les Recommandations retardées seront donc envoyées aux fins d'approbation par correspondance après l'Assemblée. Le Président souligne toutefois que, selon le calendrier des réunions reproduit dans l'Annexe 8 du Document RA93/PLEN/1, aucune réunion n'est envisagée pendant cette période. Tout en reconnaissant qu'il faut prévoir suffisamment de temps pour traiter les documents, le délégué de l'Arabie saoudite souligne combien il importe que les projets de Recommandation soient examinés pendant l'Assemblée, quand toutes les administrations sont représentées.

6.26 Il est pris note du tableau figurant à la page 2 du Document RA93/PLEN/76.

6.27 Sous réserve du remplacement du mot "adoption" par le mot "approbation" dans l'ensemble du texte, le projet de Résolution figur nt dans le Document RA93/PLEN/76 est adopté.

Projet de Résolution - Durée maximale du mandat des Présidents des Commissions d'études des radiocommunications (Document RA93/PLEN/77)

6.28 Le Président de la Commission 4 attire l'attention des participants sur les observations ci-après, formulées à propos du projet de Résolution et figurant dans le rapport de la Commission à la plénière (voir § 2.5 du Document RA93/PLEN/82):

> "Le Groupe de travail 4A a approuvé ce texte en vue de le soumettre à la Commission 4. En outre, il est arrivé à la conclusion que le Groupe consultatif des radiocommunications devait être invité à étudier des procédures plus transparentes concernant la désignation (ou la reconduction) des Présidents de Commissions d'études et à élaborer de nouvelles propositions à cet égard, compte tenu de la nécessité d'assurer une certaine continuité dans l'exercice des fonctions de Présidents et de Vice-Présidents."

6.29 A la suite de commentaires des délégués de l'Allemagne et de la Syrie ainsi que du Directeur du Bureau des radiocommunications, le Président propose que le projet de Résolution soit adopté, à condition que le texte du point e) du préambule soit aligné sur la Convention et que le Groupe consultatif des radiocommunications soit chargé d'examiner d'autres questions telles

que la nomination des Vice-Présidents et la nécessité d'assurer la continuité des travaux des Commissions d'études en coordonnant la durée du mandat de leurs bureaux.

6.30 Cela étant entendu, le projet de Résolution est adopté.

Projet de Résolution [UIT-R 7] - Manuels et publications spéciales concernant le développement des services de radiocommunication (Document RA93/PLEN/78)

6.31 Le Président de la Commission 4 attire l'attention des participants sur les observations ci-après, formulées par le Groupe de travail 4A à propos du projet et figurant dans le rapport de la Commission à la plénière (voir le § 2.6 du Document RA93/PLEN/82):

> "Le Groupe invite la Commission 4 à informer l'Assemblée que, pour établir les Manuels et publications spéciales voulues, les Commissions d'études auront peut-être besoin de crédits supplémentaires pour permettre à des rédacteurs professionnels de rédiger les publications en vue de leur approbation par les Commissions d'études".

6.32 Le projet de Résolution [UIT-R 7] est adopté.

Projet de Résolution [UIT-R 7x] - Directives concernant l'élaboration des Manuels et des publications spéciales (Document RA93/PLEN/79)

6.33 Le Président attire l'attention des participants sur l'Annexe 7 du Document RA93/PLEN/1, qui contient une liste des Manuels proposés. En réponse à une question du délégué de la Syrie, il confirme qu'une version actualisée de cette liste sera fournie lors de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications.

6.34 Le projet de Résolution [UIT-R 7x] est adopté.

Projet de Résolution - Echange électronique d'informations de gestion du spectre (Document RA93/PLEN/80)

6.35 Le Président de la Commission 4 explique que faute de temps, le Groupe de rédaction chargé par le Groupe de travail 4A d'élaborer le projet de Résolution n'a pas pu remettre ses conclusions au Groupe de travail 4A et que la Commission 4 n'a pas eu le temps d'examiner le texte; il donne lecture des modifications suivantes: suppression de l'alinéa 2 du point h) du préambule et modification en conséquence de la numérotation de l'alinéa 3; remplacement des mots "le GCNT/3" par les mots "le Secteur de la normalisation des télécommunications" dans le paragraphe **constate** du préambule; transformation du point 2 du dispositif en § 2 du **recommande**.

6.36 Le délégué de la Syrie propose, étant donné que le Secrétariat général de l'UIT travaille aussi à la mise au point de méthodes de traitement électronique des données, de supprimer la mention du Secteur de la normalisation des télécommunications dans le paragraphe **constate**. Le délégué du Canada fait observer que, dans le même paragraphe, "traitement électronique des données" devrait être remplacé par "traitement électronique des documents". Le Président de la Commission 4 accepte ces deux modifications.

6.37 Le projet de Résolution, ainsi modifié, est adopté.

Projet de Résolution - Mise à jour des Recommandations élaborées par la Commission d'études 12 (Document RA93/PLEN/81)

6.38 Le Président de la Commission 4 explique que le Groupe de travail 4A a débattu de la nécessité d'élaborer un texte à inclure dans le projet de Résolution [UIT-R 1] ou qui aurait le statut de Résolution à part entière, concernant la question de savoir si la Commission d'études 12 elle-même ou d'autres Commissions d'études devraient être responsables de la mise à jour des Recommandations approuvées par la Commission d'études 12. Au § 6 du projet de Résolution, les Commissions d'études 5 et 6 ont été placées entre crochets simplement pour indiquer qu'au moment de la rédaction, la structure des Commissions d'études n'était pas arrêtée.

6.39 Le Président de la Commission d'études 12 ayant proposé que le mot "ou" soit remplacé par "et" à la deuxième ligne du point 2 du dispositif du projet de Résolution et le délégué du Canada ayant proposé de modifier le point 4 du dispositif, le délégué du Japon, intervenant en sa qualité de Président du Groupe de rédaction qui a élaboré le texte, s'étonne de ce que des modifications soient proposées, puisque le texte est le fruit d'échanges de vues avec les délégations intéressées, qu'il a été approuvé par le Président de la Commission d'études 12 et, qu'à son avis, il devrait être adopté en l'état, moyennant toutefois l'adjonction d'une note de bas de page pour préciser qu'il sera examiné par le Groupe consultatif des radiocommunications.

6.40 Le Président propose que le projet de Résolution soit joint au procès-verbal de la présente séance plénière, et que le Groupe consultatif soit chargé de poursuivre ses travaux sur le texte et de proposer des procédures appropriées de mise à jour des Recommandations élaborées par la Commission d'études 12. Le délégué des Pays-Bas appuie cette proposition.

6.41 Le délégué du Japon est disposé à accepter la proposition du Président, avec beaucoup d'hésitation cependant.

6.42 Il est décidé de joindre le texte du projet de Résolution au procès-verbal de la séance (voir l'Annexe 1) et de demander au Groupe consultatif et à la Commission d'études 12 d'élaborer des directives claires concernant une procédure appropriée de mise à jour.

Dispositions transitoires régissant le fonctionnement des Commissions d'études des radiocommunications (Annexe 10 du Document RA93/PLEN/1)

6.43 Le Président de la Commission 4 attire l'attention des participants sur les observations ci-après, formulées par le Groupe de travail 4A et figurant dans le Rapport de la Commission à la plénière (voir le § 3 du Document RA93/PLEN/82):

> "Le Groupe de travail 4A a examiné l'Annexe 10 du Document PLEN/1, qui contient les dispositions transitoires régissant le fonctionnement des Commissions d'études des radiocommunications. Le Groupe invite la Commission 4 à recommander l'approbation de cette Annexe. Il est proposé que l'Assemblée se prononce sur la question de savoir si ces dispositions transitoires seront annexées aux procès-verbaux des séances correspondantes de l'Assemblée."

6.44 L'insertion de l'Annexe 10 du Document RA93/PLEN/1 dans le procès-verbal de la présente séance plénière (voir l'Annexe 2) est approuvée.

6.45 Le Président remercie le Président de la Commission 4 et tous les participants, qui ont réussi à faire beaucoup en très peu de temps.

La séance est suspendue à 12 h 25; elle reprend à 14 heures.

7. Rapport verbal du président de la Commission 5 sur l'état d'avancement des travaux

7.1 Le Président de la Commission 5 annonce que la Commission de rédaction a achevé l'examen de tous les documents qui ont été approuvés jusque-là. Elle se réunira à nouveau après la clôture de l'Assemblée en vue de procéder aux modifications qui ont été adoptées à la présente séance plénière, et partant, de mettre la dernière main aux textes restants. Elle devrait achever ses travaux le soir même. Il saisit l'occasion qui lui est donnée pour remercier tous les membres de sa Commission qui ont travaillé avec acharnement pour mener leurs travaux à bonne fin.

7.2 Le Président adresse lui aussi de vifs remerciements aux membres de la Commission 5 qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour mettre au point les textes de l'Assemblée destinés à être publiés.

8. Nomination des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications. Autres nominations (Documents RA93/PLEN/85, RA93/PLEN/86 et RA93/PLEN/87(Rév.1))

8.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications présente le Document RA93/PLEN/85 qui contient une proposition de liste des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications, liste arrêtée lors de la réunion officieuse des Chefs de délégation. En ce qui concerne la CCV, M. Miralles Mora (Espagne) est proposé comme Vice-Président pour la langue espagnole et son nom est ajouté à la liste; un certain nombre de modifications de forme sont également apportées. Conformément aux dispositions transitoires approuvées, les nouveaux Présidents et Vice-Présidents prendront leurs fonctions soit en mars 1994 si leur Commission se réunit à cette date, soit immédiatement après l'Assemblée, pour les autres. De toute manière, tous les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions d'études, qu'ils soient en fin ou en début de mandat, seront invités à participer à la réunion qui se tiendra la semaine suivante (les 22 et 23 novembre 1993).

8.2 Le délégué des Pays-Bas tient à rappeler combien son Administration est inquiète devant le non-respect par l'Assemblée des dispositions des numéros 242 et 243 de la Convention de Genève qui limitent le nombre de Vice-Présidents. Ces dispositions ont pour objet d'améliorer l'efficacité des Commissions d'études. Compte tenu de l'heure tardive et du peu de temps qui reste, les Pays-Bas, qui ont toute confiance dans les personnes énumérées dans le document soumis à l'Assemblée, ne s'opposeront pas formellement aux nominations. Cependant, ils ne seront pas en mesure de tolérer cet état de choses après l'Assemblée de 1995.

8.3 Le délégué de la Norvège tient à ce qu'il soit pris acte du fait que son Administration partage entièrement l'inquiétude et la position de l'orateur précédent.

8.4 La liste des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études figurant dans le Document RA93/PLEN/85, telle que modifiée, est approuvée.

8.5 Le Directeur du Bureau des radiocommunications présente le Document RA93/PLEN/87(Rév.1) qui contient le nom des personnes proposées par les Chefs de délégation pour occuper la présidence et la vice-présidence de la Réunion de préparation à la conférence (RPC) et du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR). En ce qui concerne la RPC, il n'a pas été possible de nommer un Vice-Président pour les questions liées à la réglementation des

radiocommunications car il restait trop peu de temps après que la décision eut été prise de créer ce poste; il est donc proposé que le Vice-Président en question soit nommé par la RPC elle-même, lors de sa première session. Pour ce qui est du GCR, il est proposé de s'en tenir au schéma établi par la CMNT (Helsinki, 1993), c'est-à-dire que l'Assemblée nommera le Président et un nombre restreint de Vice-Présidents et qu'elle autorisera le Groupe consultatif à nommer lui-même d'autres Vice-Présidents si besoin est.

8.6 A propos des observations formulées par les délégués des Pays-Bas et de la Norvège au sujet du document précédent, le Président fait observer que ni la RPC, ni le GCR ne sont des Commissions d'études et que les dispositions de la Convention sur la limitation du nombre de Vice-Présidents ne leur est donc pas applicable.

8.7 Les propositions figurant dans le Document RA93/PLEN/87(Rév.1) sont approuvées.

8.8 Le délégué du Royaume-Uni explique que c'est un grand honneur pour lui et son Administration d'être invités à présider le GCR. Il ressort clairement des décisions de l'Assemblée que le Groupe consultatif devra s'acquitter d'un grand nombre de tâches importantes et examiner de très nombreuses questions. En tant que Président, il mettra tout en oeuvre pour remplir sa mission mais il ne pourra y parvenir seul et il compte sur l'aide des Vice-Présidents, des participants, du Directeur et de son personnel, ainsi que du Président de l'ex-Groupe créé en application de la Résolution 106.

8.9 Le délégué de la Syrie déclare que son Administration, bien qu'elle soit consciente de la difficulté de la tâche, espère que le GCR pourra examiner le problème de la nomination des Présidents et des Vice-Présidents des Commissions d'études, eu égard aux dispositions pertinentes de la Convention et de la Constitution.

8.10 Après avoir rappelé que, conformément aux décisions de la CMNT (Helsinki, 1993), l'Assemblée a le privilège de nommer le Président et les Vice-Présidents de la Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications (ex-CMTT), le Directeur du Bureau des radiocommunications dit que les propositions pertinentes, approuvées lors de la réunion des Chefs de délégation, figurent dans le Document RA93/PLEN/86.

8.11 Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications déclare que le Secteur de la normalisation des télécommunications se félicite de l'intégration de l'ancienne CMTT dans ses activités et espère que la collaboration avec son Président, ses Vice-Présidents et tous les participants appartenant au Secteur des radiocommunications sera fructueuse.

8.12 Les propositions pour la présidence et la vice-présidence de la Commission d'études 9 de l'UIT-T (voir le Document RA93/PLEN/86) sont approuvées.

9. Projet de rapport de l'Assemblée des radiocommunications de 1993 à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1993 (Document RA93/PLEN/57)

9.1 Le Président explique que le Document RA93/PLEN/57 contient un projet de rapport de l'AR-93 à la CMR-93. La partie principale du rapport se composera de deux annexes à établir, contenant l'une une liste exhaustive des Recommandations approuvées par l'ex-CCIR puis par l'Assemblée et l'autre une liste des Questions approuvées par l'Assemblée. Afin que la CMR dispose d'une marge de manoeuvre aussi grande que possible, il serait bon de supprimer le mot "futures" dans le premier paragraphe du document.

9.2 Le délégué de l'Espagne se déclare préoccupé par le renvoi au Document 6 de la CMR-93 qui n'a pas été examiné par l'Assemblée et qui risque donc de contenir des points sur lesquels l'Assemblée n'est pas d'accord; il propose la suppression du renvoi en question.

9.3 Le Président observe que la proposition de l'Espagne ne bénéficie d'aucun appui; en tout état de cause, le renvoi ne suppose nullement l'approbation du document de la CMR, au sujet duquel toutes les délégations auront la possibilité de formuler des observations lors de la Conférence.

9.4 Le Document RA93/PLEN/57 est approuvé, sous réserve de l'adjonction des annexes et de la modification indiquée par le Président.

10. Résolutions et Voeux de caractère général (Document RA93/PLEN/83)

10.1 Le Document RA93/PLEN/83, qui contient une liste des Résolutions et des Voeux de caractère général dont la suppression est proposée, avec indication des motifs de la suppression, est approuvé.

11. Déclaration du délégué de l'Argentine sur la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994)

11.1 Le délégué de l'Argentine indique que son pays prépare actuellement la première CMDT, qui se tiendra à Buenos Aires en mars 1994. L'accord final sur les questions d'organisation de la Conférence a été signé avec le Secrétaire général de l'UIT plus tôt dans la journée. Etant donné que le développement des télécommunications est déterminant pour assurer des services de télécommunication dans toutes les régions et tous les pays du monde et pour permettre à de plus en plus d'hommes et de femmes d'avoir accès aux communications dans le monde entier, la CMDT représente un événement extrêmement important. L'orateur saisit donc l'occasion qui lui est donnée pour inviter, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Argentine, tous ceux qu'intéresse le développement des télécommunications à participer à la Conférence et à visiter son pays.

11.2 Le Président félicite l'Argentine des efforts qu'elle déploie pour organiser cette Conférence de première importance et espère que les participants y seront très nombreux.

La séance est levée à 14 h 40.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

Annexes: 2

ANNEXE 1

PROJET DE RESOLUTION

MISE A JOUR DES RECOMMANDATIONS ELABOREES PAR LA COMMISSION D'ETUDES 12

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que la Commission d'études 12 a élaboré les projets de Recommandations 847 à 851;
b) qu'il est nécessaire de mettre à jour les Recommandations élaborées par la Commission d'études 12,

décide

1. que la Commission d'études 12 est normalement responsable de l'approbation des projets de révision des Recommandations 847 à 851 et les autres Recommandations qu'elle aura élaborées;

2. que les administrations et autres organismes sont invités à soumettre à l'une des Commissions d'études compétentes ou au Président de la Commission d'études 12, par l'intermédiaire du Directeur, des contributions en vue de la révision des Recommandations en question;

3. que les Commissions d'études compétentes doivent communiquer les éléments d'information nécessaires à la révision des Recommandations au Président de la Commission d'études 12;

4. que l'organe de la Commission d'études 12 qui sera chargé d'examiner les propositions de révision en question sera déterminé dans le cadre d'une consultation entre le Directeur, le Président de la Commission d'études et les administrations intéressées;

5. que, le Président de la Commission d'études 12 peut, le cas échéant et après consultation du Directeur, inviter une autre Commission d'études à approuver le projet de révision d'une Recommandation au nom de la Commission d'études 12;

6. que les Commissions d'études compétentes sont les suivantes:

Recommandation 847:	Commissions d'études 4, [5, 6], 7, 8, 9, 10 et 11
Recommandation 848:	Commissions d'études 4, [5, 6], 7 et 8
Recommandation 849:	Commissions d'études 4, [5, 6], 7, 8 et 9
Recommandation 850:	Commissions d'études 4, [5, 6], 7, 8 et 9
Recommandation 851:	Commissions d'études [5, 6], 8, 9, 10 et 11

ANNEXE 2

Groupe consultatif ad hoc sur l'examen et la planification stratégiques

DISPOSITIONS TRANSITOIRES REGISSANT LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS D'ETUDES DES RADIOCOMMUNICATIONS

Juin 1993

considérant

a) que la Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (APP, Genève 1992) stipule que les dispositions de la Constitution et de la Convention (Genève, 1992) relatives à la nouvelle structure et aux nouvelles méthodes de travail de l'Union s'appliqueront à titre provisoire à compter du 1er mars 1993;

b) que la Résolution 2, en ce qui concerne la répartition initiale des tâches entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications, demande à ce qu'il y ait un minimum de perturbations dans les travaux permanents des Secteurs;

c) que la première Assemblée des radiocommunications se réunira en novembre 1993, c'est-à-dire plus tôt que la date prévue pour la XVIIIe Assemblée plénière qu'elle remplace, et, que certaines Commissions d'études n'auront pas tenu, à cette date, leur réunion finale programmée dans le calendrier des réunions;

d) que la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT, Helsinki, 1993) a adopté un programme d'études comportant la plupart des Questions dont s'occupe toujours l'ex-CMTT* (Commission mixte CCIR/CCITT), et dont l'étude se poursuivra après l'Assemblée des radiocommunications (Genève, 1993), et qu'elle a attribué ces Questions à la nouvelle Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications*;

e) qu'à l'avenir, le Président de la Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications sera désigné par la CMNT et le Vice-Président par l'Assemblée des Radiocommunications. Toutefois, à titre exceptionnel, ces deux nominations seront effectuées par l'Assemblée des radiocommunications de 1993;

f) que les réunions des Commissions d'études des Radiocommunications s'occupant de la radiodiffusion et celles de la Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications se tiendront, dans la mesure du possible, aux mêmes dates et lieux;

g) que les programmes de travail pour 1994 concernant l'étude de certaines Questions urgentes et importantes devront peut-être être établis en 1993,

---

* A l'exception des Questions relatives au reportage d'actualités par satellite et à la radiodiffusion en extérieur, qui restent du domaine des Commissions d'études des radiocommunications.

recommande

1. que le programme actuel des réunions de Commissions d'études, Groupes de travail et Groupes d'action soit maintenu jusqu'aux prochaines réunions des Commissions d'études prévues en mars 1994, sous réserve des modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter pour assurer le bon déroulement des travaux;

2. que le calendrier actuel des réunions de la Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications reste le même que celui qui figure sous "CMTT" dans le calendrier actuel des réunions de Commissions d'études des radiocommunications, sous la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications;

3. que, s'agissant des Commissions d'études qui se réunissent avant l'Assemblée des radiocommunications de 1993, l'entrée en fonction des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études élus à l'Assemblée des radiocommunications, et le début officiel des études des Questions nouvelles ou révisées adoptées par l'Assemblée, aient lieu immédiatement après la fin de l'Assemblée;

4. que, s'agissant des Commissions d'études qui se réuniront après l'Assemblée des radiocommunications de 1993 et de toute restructuration des Commissions d'études des radiocommunications, l'entrée en fonction des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études élus à l'Assemblée des radiocommunications et, le cas échéant, le début officiel des études des Questions nouvelles ou révisées adoptées par l'Assemblée, aient lieu à la fin de mars 1994;

5. que les nouveaux Présidents et Vice-Présidents, avant de prendre leurs fonctions, participent dans la mesure du possible, aux réunions des Commissions d'études concernées afin que la nouvelle période d'étude s'ouvre dans de bonnes conditions;

6. que l'entrée en fonction du Président et du Vice-Président de la Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications et la restructuration de ladite Commission aient lieu à la fin de l'Assemblée des radiocommunications;

7. que le futur calendrier des réunions de la Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications et de ses Groupes de travail soit établi et arrêté conjointement par les Directeurs des deux Bureaux et soit publié dans les annonces et calendriers des réunions des deux Secteurs;

8. que les programmes de réunions de Groupes de travail et des Groupes d'action au cours de 1994, soient établis, si besoin est, en concertation avec les Présidents actuels des Commissions d'études et le Directeur du Bureau des radiocommunications et que les nouvelles Commissions d'études tiennent compte de ces programmes.

2.9 Procès-Verbal de la séance de clôture

Mardi 16 novembre 1993 à 14 h 40

Président: M. L. BARCLAY (Royaume-Uni)

1. Distinctions décernées aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications en fin de mandat

2. Allocution du Président de l'Assemblée des radiocommunications

3. Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications

4. Allocution du Secrétaire général

5. Remise de la médaille d'argent au Président de l'Assemblée des radiocommunications par le Secrétaire général

6. Clôture de l'Assemblée des radiocommunications

1. Distinctions décernées aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications en fin de mandat

1.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications exprime toute sa gratitude aux Présidents et Vice-Présidents en fin de mandat et les remercie de leur collaboration. Il invite ceux qui sont présents à s'approcher du podium pour recevoir leur diplôme. Il s'agit de M. T. Muratani, Vice-Président de la Commission d'études 4, de M. A. Kalinin, Président de la Commission d'études 5, de M. Y. Hosoya, Vice-Président de la Commission d'études 5, de Mlle G. Pillet, Vice-Président de la Commission d'études 6 et de M. S. Aguerrevere, Vice-Président de la Commission d'études 11.

1.2 Puis il donne lecture du nom des Présidents et des Vice-Présidents qui sont absents et auxquels l'UIT fera parvenir leur diplôme. Il s'agit des personnes suivantes: M. W.G. Simpson, Président de la CMTT, M. G. Zedler, Vice-Président de la CMTT, M. P. Remedi, Vice-Président de la Commission d'études 4, M. A. Giraldez, Vice-Président de la Commission d'études 6, M. M. Zamanian, Vice-Président de la Commission d'études 6, M. S. Leschiutta, Vice-Président de la Commission d'études 7, M. R.C. McIntyre, Vice-Président de la Commission d'études 8, M. O.M. Langer, Vice-Président de la Commission d'études 9, M. R. Moumtaz, Vice-Président de la Commission d'études 9, M. M.Y. Khan, Vice-Président de la Commission d'études 10, M. K.P. Ramaswamy, Vice-Président de la Commission d'études 10, M. O. Mäkitalo, Vice-Président de la Commission d'études 11, M. X. Wu, Vice-Président de la Commission d'études 11 et M. J. Fairbrother, Vice-Président du CCV.

2. Allocution du Président de l'Assemblée des radiocommunications

2.1 Le Président exprime son étonnement devant la patience dont les délégués ont fait preuve pour accepter le rythme inacceptable auquel l'Assemblée a dû être conduite en raison du peu de temps dont elle disposait et de l'importance de la charge de travail. Etant donné le nombre d'observations qu'il a reçues à ce propos, il ne peut que reconnaître que les dates de l'Assemblée ont en effet posé un problème. Les dates ont été avancées et la plupart des travaux ont dû être achevés avant la fin de la période d'études. Dans l'avenir, il faudra veiller à ce que les séances finales des Commissions d'études aient lieu suffisamment de temps avant l'Assemblée, que l'Assemblée elle-même dure le nombre de jours qui s'impose et que les séances les plus importantes ne se chevauchent pas comme ce fut le cas au cours de la présente Assemblée.

2.2 Ces difficultés mises à part, la première Assemblée des radiocommunications a joué un rôle décisif puisqu'elle a su mettre à jour certaines questions du CCIR et les insérer dans la nouvelle structure qui n'est pas encore vraiment familière. De très nombreuses opinions ont dû être prises en compte et harmonisées en vue de parvenir à un consensus et il espère que les délégués pourront accepter les résultats obtenus, en dépit des différents problèmes logistiques qu'il a mentionnés. Les Résolutions de première importance qui ont été adoptées devraient constituer une base solide pour l'établissement des méthodes de travail, des structures, du programme de travail, des activités de liaison et de toutes les autres questions importantes qui seront examinées.

2.3 Les différents groupes de travail, groupes d'action et commissions d'études du Secteur ont dû assimiler les changements qui ont été apportés aux méthodes de travail à Düsseldorf. Mais il ne s'agit là que d'un début. L'Assemblée des radiocommunications ayant désormais lieu tous les deux ans, le Président juge utile de mettre les participants en garde contre une tendance à procéder trop souvent à des modifications qui pourraient désorganiser les différentes études en cours, qu'il s'agisse d'études techniques ou d'autres études. Cela étant dit, il propose d'alterner des assemblées plénières avec des assemblées intermédiaires: l'assemblée réunie au grand complet procéderait à un examen intégral des méthodes de travail tous les quatre ans tandis que

l'assemblée intermédiaire ne traiterait que les questions urgentes. Dans le même ordre d'idées, il suggère de publier intégralement, tous les quatre ans, les textes des commissions d'études et de l'Assemblée et de publier les modifications, c'est-à-dire les nouvelles Recommandations, Questions, etc. ainsi qu'un index, seulement à la fin de la période intérimaire de deux ans. A son avis, ce système permettrait de réaliser des économies et de parvenir à une plus grande stabilité.

3. Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications

3.1 Le Directeur complimente le Président pour ses propositions qui donnent matière à réflexion.

3.2 La première Assemblée des radiocommunications a permis d'ébaucher les futures études techniques et réglementaires du Secteur, de donner une structure aux commissions d'études de l'UIT-R et d'attribuer des rangs de priorité à leurs différents travaux ainsi que de mettre en place un mécanisme de préparation aux Conférences mondiales des radiocommunications et aux nouvelles études et procédures sur la réglementation des radiocommunications; elle a aussi permis de mettre en évidence la nécessité de participer activement au développement des télécommunications et de coopérer avec d'autres secteurs de l'UIT et d'autres organisations internationales ou régionales. S'appuyant sur l'expérience et les résultats du Groupe consultatif ad hoc du CCIR sur l'examen et la planification stratégiques et du Groupe de travail de l'Assemblée plénière du CCIR sur la restructuration des Commissions d'études, l'Assemblée a jeté les bases d'une planification systématique qui se fera sous le contrôle du Groupe consultatif du Secteur des radiocommunications. Il exprime sa vive gratitude au Président de l'Assemblée, qui a su conduire l'Assemblée tout en maintenant une certaine discipline, diriger le Groupe consultatif chargé de la Résolution 106 qui a mené à bien les travaux préparatoires de l'Assemblée, et guider les commissions d'études, le Directeur et le Bureau pendant la difficile période de transition. L'Assemblée est aussi redevable à M. Oliver et à M. Gracie dont le groupe de travail, chargé de la Résolution 107, a procédé à un examen en profondeur de la structure des commissions d'études, recommandé la mise en place de modifications immédiates et réuni toutes les conditions pour qu'on puisse par la suite procéder à des améliorations. Ses remerciements vont aussi aux participants des deux groupes, qui ont travaillé avec beaucoup d'application en vue de créer le nouveau Secteur des radiocommunications.

4. Allocution du Secrétaire général

4.1 Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux participants qui ont tout mis en oeuvre pour que cette Assemblée soit couronnée de succès. Ainsi que l'a souligné le Président, les changements de situation, de contexte, de structure et de méthodes de travail ne sont pas encore complètement assimilés et certains détails restent à régler. Il y a encore trop de travaux de rédaction qui sont faits en séance plénière et la planification stratégique n'est pas suffisamment utilisée dans les commissions; cet état de choses révèle que par le passé, les assemblées avaient tendance à s'appesantir sur leurs travaux. Il est devenu nécessaire d'aller de l'avant; une étape importante a été franchie avec la création du Groupe consultatif du Secteur des radiocommunications, qui peut compter sur l'appui sans réserve du Secrétaire général.

4.2 L'Assemblée a su tirer parti des conseils remarquables que son Président, particulièrement compétent, lui a dispensés et il est certain qu'avec le soutien de toutes les personnes intéressées, la prochaine Assemblée sera encore plus fructueuse.

5. Remise de la médaille d'argent au Président de l'Assemblée des radiocommunications par le Secrétaire général

5.1 Le Secrétaire général rappelle que la tradition veut qu'il remette la médaille d'argent de l'UIT aux Présidents qui se sont acquittés avec succès de leurs tâches. Il ne fait donc aucun doute que le Président actuel mérite cette distinction, en reconnaissance à la fois du professionnalisme, de l'efficacité et de l'adresse avec lesquels il a conduit l'Assemblée et du sens de l'humour dont il a fait preuve en accomplissant son devoir.

5.2 Il remet la médaille au Président de l'Assemblée.

6. Clôture de l'Assemblée des radiocommunications

6.1 Le Président remercie les délégués de leur collaboration grâce à laquelle l'Assemblée a pu travailler d'arrache-pied dans une atmosphère détendue; l'ensemble du personnel du Bureau et des services communs qui, sans se départir de sa gaieté et de son enthousiasme, a durement travaillé et veillé à ce que tout soit en place avant le début de chaque séance; les interprètes qui, avec diligence et discrétion, ont permis aux participants de se comprendre; le Directeur, qui a supervisé les travaux préparatoires et guidé l'Assemblée; et, enfin et surtout, le Secrétaire général.

6.2 Il déclare close la première Assemblée des radiocommunications.

La séance est levée à 15 h 10.

Le Secrétaire:
P. CAPITAINE

Le Président:
L. BARCLAY

3. Comptes rendus et Rapports des Commissions d'études et des Groupes ad hoc

3.1 Compte rendu de la première séance de la Commission 2 (Contrôle Budgétaire)

Mercredi 10 novembre 1993 à 17 h 15

Président : M. A. JAKOBSONS (Lettonie)

	Sujets traités	Documents
1.	Adoption de l'ordre du jour	RA93/ADM/11
2.	Présentation des tâches de la Commission par le Président	-
3.	Organisation de l'Assemblée des radiocommunications	RA93/ADM/5
4.	Responsabilités financières des conférences	RA93/PLEN/39
5.	Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications à l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT 1993 (Annexe 5)	RA93/PLEN/1 (Corr. 3), Rev.l)
6.	Budget de l'Assemblée des radiocommunications	RA93/PLEN/38
7.	Situation des comptes de l'Assemblée des radiocommunications au 1er novembre 1993	RA93/PLEN/43
8.	Divers	

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté dans le document RA93/ADM/11 est adopté.

2. Présentation des tâches de la Commission par le Président

2.1 L'ordre du jour de la première séance de la Commission ayant été adopté, le Président rappelle qu'il est prévu deux réunions de la Commission.

3. Organisation de l'Assemblée des radiocommunications (Document RA93/ADM/5)

3.1 La Commission prend note du mandat de la Commission tel qu'il figure dans le document RA93/ADM/5.

4. Responsabilités financières des conférences (Document RA93/PLEN/39)

4.1 La Commission prend note des dispositions de la Convention relatives aux responsabilités financières des Conférences telles que reproduites dans le Document RA93/PLEN/39.

4.2 Le Président attire particulièrement l'attention de la Commission sur la disposition de l'Article 34 de la Convention qui stipule que les Conférences de l'Union doivent s'assurer qu'elles n'entraînent pas de dépenses supérieures aux crédits que le Conseil est habilité à autoriser.

5. Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications à l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT 1993 (Annexe 5) (Document RA93/PLEN 1, Corr.3, Rev.1)

5.1 Le Secrétaire de la Commission se réfère au point 1.6 du Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications et à l'Annexe 5 figurant dans le corrigendum 3 (Rev.1) au document RA93/PLEN/1. Il précise que les coûts mentionnés à la page 2 pour les années 1986 à 1993 sont extraits de l'analyse des coûts.

5.2 Le délégué de l'Allemagne demande d'où vient la différence entre les chiffres mentionnés à la page 2 du corrigendum 3 et ceux indiqués à la page 3.

5.3 Le Secrétaire de la Commission répond que les coûts indiqués à la page 2 comprennent les dépenses des chapitres 2, 3, 6, 12 et 17 tandis que les montants de la page 3 se réfèrent uniquement aux dépenses des chapitres 12 et 17.

5.4 La Commission prend note du Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications.

6. Budget de l'Assemblée des radiocommunications (Document RA93/PLEN/38)

6.1 La Commission prend note du budget de l'Assemblée des radiocommunications qui s'inscrit dans le budget de l'Union pour 1993 et qui s'élève à 1.026.000 francs suisses.

7. Situation des comptes de l'Assemblée des radiocommunications au 1er novembre 1993 (Document RA93/PLEN/43)

7.1 Le Secrétaire de la Commission précise que le budget tel que figurant dans le document RA/PLEN/38 a été ajusté pour tenir compte des modifications intervenues dans les conditions d'emploi du personnel faisant partie du Système commun des Nations Unies et du taux de change du franc suisse par rapport au US dollar. Le budget ajusté s'élève ainsi à 1.054.000 francs suisses.

7.2 Il indique par ailleurs que les dépenses effectives et estimées de l'Assemblée des radiocommunications s'élèvent au 8 novembre 1993 à 940.700 francs suisses, laissant ainsi une marge provisoirement estimée à 113.300 francs suisses par rapport au budget. Cette marge variera en fonction du volume définitif de la documentation à produire et des dépenses de personnel d'ici à la fin de l'Assemblée.

7.3 La Commission prend note de ce document.

8. Divers

8.1 Le Directeur du Bureau des radiocommunications précise que, conformément au No. 132 de la Convention de Genève, 1992, une évaluation des dépenses pour les réunions des Commissions d'études pour les années 1994 et 1995 sera soumise à la prochaine réunion de la Commission de contrôle budgétaire.

8.2 Le Président remercie les délégués et le Secrétariat pour leur participation aux travaux de cette Commission.

La séance est levée à 18 h 00.

Le Secrétaire
A. TAZI RIFFI

Le Président
M. A. JAKOBSONS

3.2 Compte rendu de la première séance de la Commission 3 (Programme de travail)

Lundi 8 novembre 1993 à 16 heures

Président: M. I. HUTCHINGS (Nouvelle-Zélande)

	Sujets traités:	Documents
1.	Présentation par le Président des travaux que devra faire la Commission	-
2.	Méthodes de travail de la Commission	-
3.	Questions de la Commission d'études 1	1/1004 + Corr.1, RA93/PLEN/2(Add.2(Rév.1))

1. Présentation par le Président des travaux que devra faire la Commission

1.1 Le Président dit que la Commission a pour tâche de traiter des Questions et des documents que devra examiner le Secteur des radiocommunications pendant la prochaine période. La Commission devrait se pencher sur toutes les Questions, afin d'assurer la cohérence générale des textes et faire des recommandations sur la coordination des travaux, les documents, les priorités et le calendrier de travail du Secteur. Les recommandations de la Commission seront ensuite soumises à la séance plénière pour adoption. Se référant à la documentation préparée pour l'Assemblée, il indique que le travail de la Commission sera essentiellement fondé sur la liste récapitulative des Questions figurant dans l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2, ainsi que sur les Questions spécifiques assignées à chaque Commission d'études, présentées dans la série des documents correspondants portant la cote [numéro de la Commission d'études/1004]. Le Président de l'Assemblée a renvoyé à la Commission les Questions confiées à la Commission d'études 1 (Document 1/1004 + Corr.1) pour complément d'examen. Considérant cette initiative comme un précédent, le Président note que la Commission devra examiner les Questions confiées à toutes les Commissions d'études sans attendre qu'elles lui soient officiellement renvoyées par la Plénière.

2. Méthodes de travail de la Commission

2.1 Le Président indique que la Commission pourrait soit s'occuper directement des Questions, en constituant, si besoin est, des Groupes de rédaction ad hoc, soit charger un certain nombre de Sous-Commissions d'étudier les Questions en détail et de faire rapport à la Commission. Il invite les participants à formuler des commentaires sur ces suggestions ou sur toute autre proposition de méthode de travail.

2.2 Le délégué de l'Arabie saoudite préfère la première solution, car elle permettra aux petites délégations de prendre part aux travaux.

2.3 Le délégué de la Finlande est lui aussi favorable à la première proposition en raison des travaux préparatoires qui ont déjà été faits lors de l'élaboration des listes de Questions.

2.4 Il est donc décidé que la Commission examinera les Questions confiées aux Commissions d'études, en ne constituant de petits Groupes ad hoc qu'en cas de besoin.

2.5 Le Président attire l'attention sur le projet de liste détaillée des documents qui doivent être examinés par la Commission (Document RA93/ADM/6) et il invite les délégués à porter à la connaissance de la Commission tout autre document qui concerne ses travaux.

3. Questions de la Commission d'études 1 (Documents 1/1004 et Corrigendum 1, RA93/PLEN/2(Add.2(Rév.1))

3.1 Le Président de la Commission d'études 1 présente le Document 1/1004 et son Corrigendum, en faisant observer que celui-ci contient des modifications approuvées par les Groupes de travail de la Commission d'études 1, après la publication du Document 1/1004.

3.2 Le Président invite la Commission à examiner le Document 1/1004 et son Corrigendum section par section; il suggère aux orateurs de ne pas entrer dans des détails excessifs, mais de tenir surtout compte des résultats escomptés de l'étude de chaque Question, c'est-à-dire des textes précis à publier et de la date à laquelle ils sont attendus.

Partie 1: Liste des Questions maintenues

3.3 La liste des Questions maintenues figurant dans la Partie 1 du Document 1/1004 est approuvée.

Partie 2: Liste des Questions à supprimer

3.4 En réponse à une question du délégué de l'Arabie saoudite qui demande des précisions sur les Questions à supprimer parce qu'aucun document n'a été élaboré, le Président explique que lorsqu'une Question ne suscite aucun document, c'est en général parce que les administrations et les exploitations privées reconnues n'ont pas manifesté d'intérêt pour les sujets à étudier. Si les membres ne présentent pas de contributions, aucun document ne peut être élaboré.

3.5 Le Président de la Commission d'études 1, se référant au Corrigendum 1 du Document 1/1004, fait observer que la suppression des Questions UIT-R 22-1/1 et UIT-R 24-1/1 n'est plus proposée. A l'origine, il avait été convenu que les deux Questions devraient être regroupées en une seule Question nouvelle [Doc. 1/16(Rév.1)], mais par la suite il a été reconnu que les deux Questions sont suffisamment vastes et importantes pour faire l'objet d'études séparées. En réponse au délégué de la Syrie, il confirme que si les deux Questions sont maintenues, la nouvelle Question [Doc. 1/16(Rév.1)] ne sera pas adoptée. En réponse à une question du délégué de l'Allemagne, et à la suite d'autres observations du Président, l'orateur ajoute que la proposition consiste désormais à maintenir les Questions UIT-R 11-1/1 et UIT-R 24-1/1 moyennant certaines révisions; si cette proposition est acceptée, il convient de transférer les deux Questions dans la Partie 3 et de ne plus les faire apparaître dans la Partie 1 du Document 1/1004. Le Corrigendum du Document 1/1004 contient, dans les Annexes 12 et 13, les projets de textes révisés des deux Questions.

3.6 Le délégué des Etats-Unis, attirant l'attention sur la Question UIT-R 77/1, explique qu'en raison de la rapidité avec laquelle la technologie se développe, il faudra peut-être donner, dans un avenir relativement proche, un nouvel exemple pour le calcul des largeurs de bande nécessaires. Les sujets couverts par cette Question ne devraient donc pas être totalement abandonnés.

3.7 Selon le Président, les sujets mentionnés par l'orateur précédent sont couverts, dans une large mesure, par la Question UIT-R 60/1 qui est maintenue. A la suite d'une observation du délégué du Royaume-Uni, il admet que la Commission devra peut-être modifier ultérieurement cette Question, et même d'autres Questions maintenues, afin de répondre aux préoccupations exprimées.

3.8 A cette condition, et sous réserve des modifications du Corrigendum, la liste des Questions à supprimer figurant dans la Partie 2 du Document 1/1004 est approuvée.

Partie 3: Liste des projets de Questions nouvelles et révisées

3.9 Le Président suggère qu'avant d'étudier la liste en détail, la Commission examine les annexes du Document 1/1004 dans lesquelles sont reproduits les textes des Questions énumérées dans la Partie 3.

3.10 Il en est ainsi décidé.

Annexe 1: Projet de révision de la Question UIT-R 26-2/1

3.11 Approuvée, telle que présentée dans le Corrigendum 1 du Document 1/1004.

Annexe 2: Projet de révision de la Question UIT-R 27-1/1

3.12 Approuvée.

Annexe 3: Projet de révision de la Question UIT-R 28-2/1

3.13 Le délégué d'Israël, souligne qu'il est important d'inclure la localisation à partir d'un même site (SSL) dans les études couvertes par cette Question et propose donc d'insérer le texte suivant dans la partie **décide**: "Quelles méthodes conviendrait-il d'utiliser pour la localisation à partir d'un même site et quel est le degré de précision souhaitable?".

3.14 La Commission approuve le principe de l'insertion de ce texte.

3.15 A la suite d'observations du Président de la Commission d'études 1 et du Président sur l'endroit précis où le nouveau texte devrait être inséré, le délégué des Etats-Unis suggère de le placer avant le point 3 sous **décide**, étant donné que celui-ci concerne les méthodes de traitement numérique applicables à tous les travaux mentionnés sous **décide**. Le Président propose que la modification de l'énoncé des points 1 et 2 sous **décide** soit examinée en dehors de la salle, l'objectif étant de tenir compte de la proposition israélienne et d'établir un texte révisé à soumettre à la Commission à une séance ultérieure.

3.16 Il en est ainsi décidé.

Annexe 4: Projet de révision de la Question UIT-R 29-3/1

3.17 Approuvée.

Annexe 5: Projet de révision de la Question UIT-R 32-3/1

3.18 Le délégué de la Syrie dit que, lorsqu'il examinera la coopération intersectorielle, le Groupe ad hoc de la Plénière devra prendre note du sujet couvert par la Question. Le Président, souscrivant à cette observation, suggère que le Groupe ad hoc attire sur ce point l'attention du BDT et de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications.

3.19 L'Annexe 5 du Document 1/1004 est approuvée.

Annexe 6: Projet de révision de la Question UIT-R 34-2/1

3.20 Le délégué du Royaume-Uni fait observer que si l'Assemblée approuve le principe du second alinéa sous le point 3b) du **décide** du projet de Résolution [UIT-R 3], reproduit dans l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2, il ne sera peut-être pas utile d'adopter une Question spécifique sur l'identification manuelle ou automatique des stations radioélectriques.

3.21 Le délégué du Maroc, se référant aux modifications de structure récemment adoptées par l'UIT, rappelle que la Conférence de plénipotentiaires additionnelle a décidé que le sujet, le coût des études et la date du résultat des Questions doivent être clairement définis. En conséquence, il serait logique de supprimer la Question à l'examen qui remonte à une quarantaine d'années. Toutefois, cela poserait l'importante question de savoir comment mettre à jour les Rapports et les Recommandations découlant de Questions supprimées pour tenir compte de l'évolution de la technique. Une solution possible consisterait à adopter des Questions génériques faisant l'objet d'études permanentes.

3.22 Le Président indique que la Commission pourrait revenir sur les mesures à prendre pour présenter les Questions nouvelles, maintenues ou révisées selon un format normalisé; en particulier, afin de donner des directives à la Commission d'études concernée, on pourrait indiquer la date à laquelle des résultats devraient être publiés et la forme dans laquelle ils devraient être présentés.

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire:
R.L. NICKELSON

Le Président:
I. HUTCHINGS

3.3 Compte rendu de la deuxième séance de la Comission 3

Mardi 9 novembre 1993 à 14 heures

Président: M. I. HUTCHINGS (Nouvelle-Zélande)

Sujets traités	Documents
1. Questions relevant de la Commission d'études 1 (suite)	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), RA93/PLEN/33, 1/1004 + Corr.1
2. Questions relevant de la Commission d'études 5	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 5/1004(Rév.1)
3. Questions relevant de la Commission d'études 6	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) 6/1004(Rév.1)
4. Questions attribuées conjointement aux Commissions d'études 4 et 9	4-9/1004(Rév.1)
5. Questions relevant de la Commission d'études 7	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) 7/1004
6. Examen des travaux relatifs à la radiodiffusion à ondes décamétriques	RA93/PLEN/6, RA93/PLEN/16

1. Questions relevant de la Commission d'études 1 (suite) (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), RA93/PLEN/33 ainsi que 1/1004 et Corrigendum 1)

Annexe 6: Projet de révision de la Question UIT-R 34-2/1 (suite)

1.1 Le Président rappelle que les Commissions d'études peuvent continuer à examiner les questions faisant l'objet de Recommandations. En conséquence, la suppression de la Question UIT-R 34-2/1, proposée à la séance précédente, ne signifie pas que le thème de la Question ne sera plus traité.

1.2 Le délégué du Royaume-Uni estime que l'adoption de la Question UIT-R 34-2/1, qui est assez spécifique, limitera les possibilités d'approche globale. Il est donc favorable à sa suppression. Les délégués du Maroc et de la Syrie souscrivent à cette opinion. Par contre, le délégué des Etats-Unis d'Amérique est favorable au maintien de la Question, étant donné que les stations de contrôle des émissions doivent savoir quelles sont les stations d'émission soumises à leur contrôle.

1.3 Le Président du Groupe de travail 1C informe la Commission que la Question a été longuement examinée au niveau du Groupe de travail et de la Commission d'études et que la révision de la version initiale, dont le texte est relativement long, a permis d'élaborer le projet présenté à la Commission. Au départ, l'objectif était que les stations de contrôle des émissions puissent identifier les sources de brouillages préjudiciables. A l'instar du délégué des Etats-Unis d'Amérique, l'orateur estime que la Question devrait être maintenue.

1.4 Le Président de la Commission 5 est d'avis que l'on devrait rétablir le renvoi au Rapport 778, qui figurait initialement dans le texte de la Question.

1.5 Notant que les participants sont d'accord pour poursuivre les travaux sur l'identification des stations, le Président propose de maintenir la Question, sous réserve de l'adjonction d'un renvoi au Rapport 778, comme la Commission d'études l'a suggéré.

1.6 Moyennant cette modification, l'Annexe 6 est approuvée.

Annexe 7: Projet de révision de la Question UIT-R 45-2/1

1.7 Approuvé.

Annexe 8: Projet de révision de la Question UIT-R 52-2/1

1.8 Le délégué des Emirats arabes unis propose d'inclure sous **décide** un point supplémentaire: quelle devrait être la distance de sécurité pour protéger le corps humain contre les effets des éléments rayonnants?

1.9 Le Président de la Commission d'études 1, appuyé par le délégué du Royaume-Uni, estime que, si la prévision des valeurs de champs relève de la compétence de la Commission d'études et de l'UIT, il n'en est pas de même de l'analyse des effets du champ sur le corps humain.

1.10 Le délégué d'Israël appelle l'attention sur le point a) sous **considérant**, où il est précisé que l'énergie en radiofréquence a des effets nocifs sur le corps humain. Il faudrait au moins citer l'organisation compétente pour analyser ces effets.

1.11 Tout en reconnaissant l'importance du point soulevé par le délégué des Emirats arabes unis, le Président souligne qu'il appartient à l'organisation compétente de traiter cette question. Etant entendu que l'OMS est l'organisation habilitée à étudier les effets du champ sur la santé, il suggère que le projet de révision soit approuvé tel quel.

1.12 L'Annexe 8 est approuvée.

Annexe 9: Projet de révision de la Question UIT-R 63-1/1

1.13 Approuvé.

Annexe 10: Projet de révision de la Question UIT-R 64/1

1.14 Le délégué du Brésil appelle l'attention sur le Document RA93/PLEN/33, dans lequel il est proposé d'apporter certaines modifications aux catégories de Questions. Conformément à ce document, il propose la suppression de la Question UIT-R 64/1, à laquelle les Membres de l'Union n'ont pas donné suite.

1.15 Le Président de la Commission d'études 1 rappelle que cette question a fait l'objet de cinq rapports de nature essentiellement théorique soumis à l'Assemblée plénière (Düsseldorf, 1990); il explique par ailleurs que la Commission d'études l'a révisée pour pouvoir entreprendre les travaux appropriés en vue de l'établissement de Recommandations sur la gestion du spectre au-dessus de 20 GHz. En raison de l'encombrement des bandes peu élevées, on a tendance à utiliser des bandes plus élevées, d'où l'intérêt croissant que suscite la gestion du spectre dans ces dernières. La Commission d'études 1 est donc favorable au maintien de la Question. Le délégué de l'Italie souscrit à cette opinion.

1.16 La suppression de la Question, ne bénéficiant d'aucun soutien, l'Annexe 10 est approuvée.

Annexe 11: Projet de révision de la Question UIT-R 80/1

1.17 Approuvé.

Annexe 12: Projet de révision de la Question UIT-R 22-1/1

1.18 Approuvé tel que figurant dans le Corrigendum 1 au Document 1/1004.

Annexe 13: Projet de révision de la Question UIT-R 24-1/1

1.19 Approuvé tel que figurant dans le Corrigendum 1 au Document 1/1004.

Annexe 14: Projet de nouvelle Question UIT-R [Doc. 1/48]

1.20 Le Président de la Commission d'études 8 déclare que la Question intéresse également la Commission d'études 8, et que le Groupe de travail 8A l'a examinée. Afin de préciser le champ des activités de la Commission d'études 1, il suggère de modifier le titre de la Question comme suit: "Aspects relatifs à la gestion du spectre dans les systèmes de communication de faible portée". Le Président de la Commission d'études 1 appuie cette modification.

1.21 Moyennant la modification considérée, l'Annexe 14 telle qu'elle figure dans le Corrigendum 1 au Document 1/1004 est approuvée.

Annexe 3: Projet de révision de la Question UIT-R 28-2/1 (suite)

1.22 Il est décidé d'ajouter les mots ", y compris la localisation à partir d'un même site," après le mot "radiogoniométrie", au point 2 sous *décide*.

1.23 L'Annexe 3, ainsi modifiée, est approuvée.

Modifications proposées par la délégation du Brésil (Document RA93/PLEN/33)

1.24 Le Président invite la Commission à reconsidérer certaines de ses décisions antérieures compte tenu des modifications proposées par la délégation du Brésil dans le Document RA93/PLEN/33.

1.25 La suppression des Questions UIT-R 18-3/1, 52-2/1 et 71/1 proposée par le Brésil, ne bénéficiant d'aucun appui, la Commission confirme sa décision antérieure, à savoir le maintien desdites Questions.

1.26 Le Président invite la Commission à reconsidérer sa décision antérieure de supprimer les Questions UIT-R 4-3/1 et 10-1/1, compte tenu de la proposition du Brésil, qui souhaite maintenir ces Questions dans la catégorie B (Questions importantes), en raison des travaux actuellement menés par le CISPR.

1.27 Le délégué de l'Arabie saoudite estime que "l'absence de résultat" ne constitue pas un motif valable pour supprimer une Question. Il serait utile de savoir si les administrations ont contribué aux études correspondantes et si ces études ont abouti.

1.28 Il est convenu de maintenir la décision antérieure de la Commission, visant à supprimer les Questions UIT-R 4-3/1 et 10-1/1, mais d'indiquer, en présentant les Recommandations de la Commission à la Plénière, que l'on devrait maintenir ces Questions en raison des travaux accomplis par le CISPR.

1.29 Le délégué du Royaume-Uni estime qu'il serait utile de consulter le Groupe de travail ad hoc 1 de la Plénière à propos de la Question UIT-R 10-1/1.

1.30 Le Président déclare qu'il s'en occupera et invite la Commission à examiner la proposition de fusion des Questions UIT-R 76/1 et 60/1 soumise par le Brésil.

1.31 Le délégué des Etats-Unis d'Amérique rappelle que la Commission a décidé à sa séance précédente de supprimer la Question UIT-R 77/1, étant entendu que l'on fusionnerait certaines parties de cette Question et la Question UIT-R 60/1, qui a été maintenue.

1.32 Le Président propose de revenir sur la fusion des Questions UIT-R 76/1 et 77/1 avec la Question UIT-R 60/1, en dehors de la séance et d'élaborer un texte révisé que la Commission examinera ultérieurement.

1.33 Il en est ainsi décidé.

2. Questions relevant de la Commission d'études 5 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) et 5/1004(Rév.1))

2.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 5/1004(Rév.1), le Président invite la Commission à se pencher sur l'état des Questions énumérées aux pages 19 et 20 du premier document.

2.2 Les Questions UIT-R 2-5/5, 9-1/5, 11-1/5, 13/5, 14/5, 15/5, 16-1/5, 18/5, 19-1/5 et 21/5, et les projets de nouvelles Questions figurant dans les Annexes 7, 8 et 9 du Document 5/1004 sont approuvés.

2.3 Le Président note que, pour éviter toute confusion et à titre de principe général applicable à l'ensemble des Questions dont la Commission d'études est saisie, la liste finale qui sera soumise à la Plénière ne devrait pas faire état des Questions supprimées.

3. Questions relevant de la Commission d'études 6 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) et 6/1004(Rév.1))

3.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 6/1004(Rév.1), le Président invite la Commission à se pencher sur l'état des Questions énumérées aux pages 21 et 22 du premier document.

3.2 Répondant à une observation formulée par le délégué de la Syrie au sujet des divergences manifestes entre les motifs de suppression de la Question UIT-R 43/6 exposés dans les deux documents, le Président de la Commission d'études 6 renvoie les délégués à l'explication donnée à la page 2 du Document 6/1004(Rév.1).

3.3 Le Secrétaire de la Commission, se référant à l'état de la Question UIT-R 25-2/6, fait observer que la mention appropriée devrait être NOC, et non pas PMOD, qui figure par erreur dans l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2.

3.4 Le Président de la Commission d'études 6 fait observer que, dans le même document, l'indication NOC pour la Question UIT-R 29-2/6 est incorrecte et devrait être remplacée par PMOD.

3.5 Moyennant ces corrections, les Questions UIT-R 25-2/6, 27-1/6, 29-2/6, 30-1/6, 31-2/6, 32/6, 33/6, 34/6, 35/6, 36/6, 37-1/6, 38/6, 39/6, 40/6, 41/6, 42/6 et 43/6 ainsi que le projet de nouvelle Question figurant dans l'Annexe 8 du Document 6/1004(Rév.1), sont approuvés.

4. Questions attribuées conjointement aux Commissions d'études 4 et 9 (Document 4-9/1004(Rév.1))

4.1 Après une explication donnée par le Président de la Commission d'études 9, le Président déclare que tout aspect nécessitant une discussion sera examiné au sein de la Commission d'études 4 ou de la Commission d'études 9, et que l'état des Questions énumérées dans le Document 4-9/1004(Rév.1) est présenté pour information uniquement.

5. Questions relevant de la Commission d'études 7 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) et 7/1004))

5.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 7/1004(Rév.1), le Président invite la Commission à se pencher sur l'état des Questions énumérées aux pages 23 et 24 du premier document, et à examiner à la séance suivante les autres questions relevant de la Commission d'études 7. En réponse à une question du délégué de la Syrie, il indique que les motifs des propositions de suppression des Questions UIT-R 105/7 et 106/7 sont exposés aux pages 4 et 5 du Document 7/1004. A cet égard, le Secrétaire de la Commission fait aussi référence aux informations supplémentaires fournies dans les notes de bas de page des Annexes 1 et 2 du Document 7/1004.

5.2 Les Questions UIT-R 101/7 à 127/7 sont approuvées.

6. Examen des travaux relatifs à la radiodiffusion à ondes décamétriques (Documents RA93/PLEN/6 et RA93/PLEN/16)

6.1 Le Président pense qu'il serait utile de confier l'examen initial de ces Questions à un petit Groupe ad hoc de la Commission, dont le président pourrait être désigné à la séance suivante.

6.2 Les délégués des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de la Turquie appuient cette proposition et expriment le souhait de participer aux travaux d'un tel Groupe, entre autres.

6.3 Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 35.

Le Secrétaire:
R.L. NICKELSON

Le Président:
I. HUTCHINGS

3.4 Compte rendu de la troisième séance de la Commission 3 (Programme de travail des Commissions d'études)

Mercredi 10 novembre 1993 à 14 heures

Président: M. I. HUTCHINGS (Nouvelle-Zélande)

Sujets traités:	Documents:
1. Questions de la Commission d'études 7 (suite)	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), RA93/PLEN/33,7/1004
2. Questions de la Commission d'études 12	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 12/1004(Rév.1)
3. Questions de la Commission d'études 8	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), + Corr.1, RA93/PLEN/25, 8/1004(Rév.1)
4. Questions de la Commission d'études 9	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 9/1004
5. Questions de la Commission d'études 4	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), RA93/PLEN/33, 4/1004(Rév.1)
6. Questions de la Commission d'études 10	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 10/1004(Rév.1)
7. Examen des questions relatives à la radiodiffusion à ondes décamétriques (suite)	RA93/PLEN/6, RA93/PLEN/16
8. Questions de la Commission d'études 11	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 11/1004(Rév.1)

1. Questions de la Commission d'études 7 (suite) (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), RA93/PLEN/33, 7/1004)

1.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 7/1004, le Président invite la Commission à examiner le statut des Questions énumérées aux pages 25 à 28 du premier document. A cet égard, et compte tenu du Document RA93/PLEN/33 soumis par le Brésil, l'orateur indique qu'il a été convenu, à l'issue d'un échange de vues, de supprimer les Questions 132/7 et 134/7, comme cela a été proposé. Répondant à une observation du délégué du Royaume-Uni, il confirme que le titre de la Question 137/7, où est mentionnée par erreur la Commission d'études 2 au lieu de la Commission d'études 7, sera corrigé.

1.2 Le délégué des Etats-Unis propose de retirer la Question 152/7 de la catégorie A2, de la classer dans la catégorie B et de l'attribuer au Groupe de travail 7A plutôt et non au Groupe d'action 7/2.

1.3 Il en est ainsi décidé.

1.4 Sous réserve de ces corrections et modifications, les Questions 128/7 - 154/7 et 201/7 - 204/7 ainsi que les nouvelles Questions figurant dans les Annexes 21 à 28 du Document 7/1004 sont approuvées.

2. Questions de la Commission d'études 12 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 12/1004(Rév.1))

2.1 Le Président, se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 12/1004(Rév.1), invite la Commission à examiner le statut des Questions énumérées à la page 70 du premier document.

2.2 Se référant au projet de révision de la Question 1/12 reproduite à l'Annexe 1 du Document 12/1004(Rév.1), le délégué des Emirats arabes unis propose d'ajouter les termes "compte tenu des conditions de propagation particulières qui caractérisent certaines régions du monde" à la fin du § 1 du dispositif, pour tenir compte, en particulier, de la situation dans la région du Golfe.

2.3 Le Président de la Commission d'études 12 ne s'oppose pas à l'adjonction de ce membre de phrase, mais estime que l'attention qui pourra être accordée à ces conditions dépendra des données de propagation pertinentes qui seront communiquées à la Commission d'études.

2.4 Le délégué de l'Arabie saoudite suggère d'inviter les autres Commissions d'études spécialisées dans les questions de propagation à fournir les contributions nécessaires.

2.5 Compte tenu de ce qui précède, la proposition est approuvée.

2.6 Le Président de la Commission d'études 12 fait observer qu'il convient de supprimer la mention du Groupe d'action 12/3 dans la Question 8/12, ce Groupe ayant été dissous.

2.7 Intervenant en tant qu'ancien Président du Groupe d'action 12/3, le délégué des Etats-Unis dit que les travaux effectués au titre de cette Question sont certes dans l'ensemble achevés, mais que d'autres Commissions d'études pourraient peut-être encourager la poursuite des travaux.

2.8 Le Président déclare qu'il sera pris acte de la nécessité de veiller à ce que d'autres Commissions d'études fournissent les renseignements pertinents.

2.9 Les Questions 1/12 à 8/12, ainsi modifiées, supprimées et corrigées, sont approuvées.

3. Questions de la Commission d'études 8 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) + Corrigendum 1, RA93/PLEN/25, 8/1004(Rév.1))

3.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et à son Corrigendum ainsi qu'au Document 8/1004(Rév.1), le Président invite la Commission à examiner le statut des Questions énumérées aux pages 29 à 38 du Corrigendum 1 du premier document.

3.2 Le Secrétaire du Groupe de travail ad hoc 1 de la Plénière se réfère à l'Annexe 2 du Document RA93/PLEN/25, qui contient des propositions tendant à modifier les Questions de la Commission d'études 8 et fait observer que les documents cités par le Président ne tiennent pas toujours compte de ces propositions.

3.3 Le Président propose que le Secrétaire du Groupe de travail ad hoc 1 de la Plénière et le Président de la Commission d'études 8 recensent en temps utile les Questions concernées et que, dans l'intervalle, la Commission les approuve en principe, étant entendu qu'elles pourront par la suite faire l'objet de légères modifications de forme.

3.4 Il en est ainsi décidé.

3.5 Répondant à une question du délégué de l'Arabie saoudite sur les motifs de la suppression des Questions, le Président de la Commission d'études 8 précise que les Questions sont supprimées lorsque les travaux sont achevés ou que la Commission d'études concernée juge inutile compte tenu de ses priorités d'en poursuivre l'étude.

3.6 En réponse à une demande de précisions sur le projet de révision de la Question 89-1/8 (Document 8/1004(Rév.1), Annexe 8) sur la base d'une proposition du GCNT (Document RA93/PLEN/25) visant à supprimer les § 2, 3 et 4 du dispositif, le Président de la Commission d'études 8 explique que le Groupe de travail concerné a jugé bon de maintenir ces paragraphes pour le moment, mais que la question pourrait être réexaminée par la suite.

3.7 Le délégué des Etats-Unis appuie le maintien des paragraphes 2, 3 et 4 du dispositif.

3.8 Le délégué de la France suggère d'ajouter dans la Question 89-1/8 une note indiquant que la question devra être étudiée en étroite collaboration avec le Secteur de la normalisation.

3.9 Il en est ainsi décidé.

3.10 Sous réserve de cette adjonction et étant entendu que d'autres modifications mineures seront peut-être nécessaires compte tenu du Document RA93/PLEN/25, les Questions 1-2/8, 5-5/8, 7-4/8, 9-6/8, 12-3/8, 14-1/8, 27-3/8, 28-3/8, 30-3/8, 31-4/8, 33-2/8, 35-1/8, 36/8, 37-2/8, 38-2/8, 39-3/8, 40-2/8, 42-1/8, 45-4/8, 48-2/8, 49/8, 51-2/8, 52-1/8, 53-3/8, 54/8, 55-2/8, 56/8, 58-3/8, 62-2/8, 64-2/8, 67-1/8, 68/8, 71-1/8, 72-1/8, 73/8, 74-2/8, 75/8, 76-2/8, 77-1/8, 82-2/8, 83-2/8, 84-2/8, 85-1/8, 86-1/8, 87-2/8, 88-1/8, 89-1/8, 90/8, 91-1/8, 92/8, 93-1/8, 94/8 à 101/8, 102-1/8 et 103/8 à 114/8, ainsi que les nouvelles Questions dont le texte est reproduit dans les Annexes 6 et 11 du Document 8/1004(Rév.1) sont approuvées en vue de leur adoption, de leur modification ou de leur suppression, ainsi qu'il a été proposé.

4. Questions de la Commission d'études 9 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 9/1004)

4.1 Présentant le Document 9/1004 et les passages pertinents de l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2, le Président de la Commission d'études 9 déclare que le premier document tient compte de toutes les modifications les plus récentes que les Groupes de travail ont souhaité apporter. Après avoir appelé l'attention sur une erreur de rédaction relevée dans la Partie 1 du document, il précise, en réponse à une question du Président de la Commission 5, que les termes "autres facteurs?" ont été ajoutés à titre de précaution dans chaque paragraphe du dispositif du projet de Question révisée UIT-R 147/9. Toutes les caractéristiques identifiables ont été prises en considération lors de la révision de la Question, mais d'autres caractéristiques pourraient être présentées par la suite.

4.2 Le Président invite la Commission à examiner le statut des Questions énumérées aux pages 40 à 46 de l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2.

4.3 Les Questions 101/9 à 164/9 et la nouvelle Question reproduite à l'Annexe 27 du Document 9/1004 sont approuvées pour adoption, modification ou suppression, ainsi qu'il a été proposé.

5. Questions de la Commission d'études 4 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), RA93/PLEN/33, 4/1004(Rév.1))

5.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 4/1004(Rév.1), le Président invite la Commission à examiner le statut des Questions énumérées aux pages 8 à 18 du premier document.

5.2 Le délégué du Brésil présente les propositions de son Administration concernant les Questions 30/4, 44/4, 72/4, 201/4 et 205/4 (Document RA93/PLEN/33).

5.3 Se référant aux propositions du Brésil, le Président de la Commission d'études 4 suggère de maintenir dans la catégorie B la Question 30/4 relative aux liaisons de connexion, étant donné que la Commission d'études 4 a élaboré d'autres Questions plus précises sur le même sujet. Comme la Commission d'études l'a recommandé, il conviendrait de supprimer, en particulier, la Question 72/4 puisque l'Assemblée a approuvé dans la matinée une Recommandation relative aux orbites de satellite géostationnaire légèrement inclinées. En revanche, l'orateur appuie entièrement la proposition visant à retirer les Questions 44/4, 201/4 et 205/4 de la catégorie B pour les classer dans la catégorie A2.

5.4 Le Président déclare que, si aucune objection n'est formulée, il considérera que la Commission accepte la Recommandation du Président de la Commission d'études 4.

5.5 Il en est ainsi décidé.

5.6 Sur proposition du délégué du Japon, et suite aux observations formulées par le Président de la Commission d'études 4, le Président, le Président de la Commission 5 et le délégué du Japon, il est également décidé d'ajouter une note de bas de page à la Question 201/4 - et à toute autre Question dans laquelle cette note est appropriée - pour appeler l'attention sur le fait que l'UIT-T effectue lui aussi des études sur ce même sujet.

5.7 Moyennant ces modifications, les Questions 7-2/4, 23-1/4, 25-1/4, 30/4, 32-1/4, 34/4, 36/4, 39/4 à 81/4 et 201/4 à 206/4 sont approuvées pour adoption, révision ou suppression, ainsi qu'il a été proposé; par ailleurs, les projets de Questions nouvelles ou révisées figurant dans les Annexes 1 à 43 du Document 4/1004(Rév.1) et la suppression de la Question [Doc. 4/36] sont approuvés.

5.8 Le Président de la Commission 5 fait observer que toutes les Questions attribuées à la Commission d'études 4 comportent une note indiquant le délai dans lequel les études devraient aboutir et la forme que les résultats de ces études devraient prendre. Il serait utile que l'ensemble des Commissions d'études suivent cet exemple.

5.9 Appuyant l'orateur précédent, le Président appelle l'attention sur le projet de Résolution [UIT-R 3], dans lequel il est demandé de fournir ces indications pour toutes les Questions. Tel n'a pas été le cas en ce qui concerne plusieurs Questions déjà approuvées par la Commission, qui voudra peut-être les réexaminer ultérieurement.

5.10 Le Président de la Commission d'études 12 fait observer que, en créant un Groupe d'action pour étudier une Question particulière, on donne effectivement un caractère d'urgence à cette Question.

6. Questions de la Commission d'études 10 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 10/1004(Rév.1))

6.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 10/1004(Rév.1), le Président invite la Commission à examiner le statut des Questions énumérées aux pages 47 à 54 du premier document.

6.2 Après avoir brièvement commenté les documents susmentionnés, et en réponse à une question du délégué des Emirats arabes unis, le Président de la Commission d'études 10 déclare que les travaux de révision relatifs à la Question 44-1/10 sont terminés, ce qui permet de supprimer la mention "En cours de révision" dans la colonne Remarques. Le Président de la Commission 5 estime que l'on pourrait supprimer ladite mention de manière systématique étant donné que le texte de toutes les Questions examinées est désormais stabilisé. Répondant à une autre question du délégué des Emirats arabes unis, le Président indique que seuls les projets de Questions nouvelles ou révisées ont été intégralement publiés pour l'Assemblée.

6.3 Au lieu de supprimer la Question 45-1/10 parce qu'elle a une portée trop étendue, le délégué de l'Inde propose de la subdiviser en plusieurs Questions plus précises.

6.4 Le délégué de l'Equateur estime que l'on devrait faire passer la Question 52-1/10 de la catégorie C à la catégorie B.

6.5 Répondant aux deux orateurs précédents, le Président de la Commission d'études 10 déclare que la suppression de ces deux Questions est proposée parce que d'autres Questions plus spécifiques abordent les mêmes sujets de manière plus détaillée.

6.6 Les délégués du Royaume-Uni et du Canada ayant demandé s'il était opportun de citer les dates des périodes d'études compte tenu du nouveau calendrier établi pour les Assemblées des radiocommunications et les travaux des Commissions d'études, le Président, appuyé par le Président de la Commission d'études 10, répond qu'il serait utile de préciser les dates d'achèvement des études et la forme de présentation des résultats.

6.7 Suite à une observation du Président de la Commission 5 concernant la nécessité d'harmoniser la formulation des délais pour toutes les Commissions d'études, le Président propose que la Commission fixe les dates d'achèvement des études, le cas échéant, et que la formulation exacte soit établie en collaboration avec les Présidents des Commissions d'études.

6.8 Il en est ainsi décidé.

6.9 Sur proposition du Président de la Commission d'études 10, il est également décidé de mettre la Question 107/10 dans la même catégorie que la Question 93/10, c'est-à-dire dans la catégorie A1.

6.10 Moyennant ces modifications, les Questions 44-1/10 à 52-1/10, 54/10 à 107/10 sont approuvées en vue de leur adoption, de leur subdivision ou de leur suppression, ainsi qu'il a été proposé. En outre, les projets de Questions nouvelles ou révisées figurant dans les Annexes 1 à 22 du Document 10/1004(Rév.1) sont approuvés, à condition d'indiquer ou d'adapter, selon le cas, les délais à respecter pour conclure les études et/ou la forme de présentation des résultats.

7. Examen des travaux relatifs à la radiodiffusion à ondes décamétriques (suite) (Documents RA93/PLEN/6, RA93/PLEN/16)

7.1 Suite à l'accord conclu à la séance précédente, la Commission décide de créer un Groupe de travail ad hoc sur la radiodiffusion à ondes décamétriques qui, sous la présidence de M. Prasad (Inde), est chargé d'examiner les Documents RA93/PLEN/6 (Annexe 5) et RA93/PLEN/16, et de faire rapport à la Commission sur les projets de nouvelles Questions figurant dans ces documents.

7.2 Le Président propose de ne pas limiter la composition du Groupe de travail ad hoc et de présenter les documents pendant la réunion du Groupe et non en séance plénière de la Commission.

7.3 Il en est ainsi décidé.

8. Questions de la Commission d'études 11 (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) et 11/1004(Rév.1))

8.1 Se référant à l'Addendum 2(Rév.1) au Document RA93/PLEN/2 et au Document 11/1004(Rév.1), le Président invite la Commission à examiner le statut des dix premières Questions énumérées à la page 55 du première document et précise qu'il conviendrait d'harmoniser les dates indiquées dans les projets de révision des Questions 1-2/11 et 4-4/11 (tels qu'ils figurent respectivement à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2 du Document 11/1004(Rév.1)) avec les dates prévues pour les Questions attribuées aux autres Commissions d'études.

8.2 Moyennant cette modification, les Questions 1-2/11, 2-4/11, 3-3/11, 6-1/11, 14-2/11, 15-1/11, 18-3/11, 25-3/11 et 26-2/11 sont approuvées en vue de leur révision ou de leur suppression, ainsi qu'il a été proposé.

8.3 Se référant au projet de révision de la Question 4-4/11, tel qu'il figure dans l'Annexe 2 du Document 11/1004(Rév.1), le délégué des Emirats arabes unis se dit préoccupé par le fait que le texte mentionne les rapports de protection sans tenir compte des conditions de propagation, qui sont particulièrement difficiles dans la région du Golfe. L'orateur estime qu'il conviendrait d'indiquer explicitement que toute réduction des rapports de protection doit être acceptable pour les administrations concernées. Sans cette garantie, il pourrait être contraint d'exprimer des réserves au sujet de la Question.

8.4 Tout en reconnaissant l'importance des préoccupations formulées par l'orateur précédent, le Président de la Commission d'études 11 fait savoir qu'il sera tenu compte des facteurs géographiques au moment de la planification des réseaux de télévision. Pendant la réunion que la Commission d'études 11 tiendra en mars 1994, un Groupe de travail sera chargé de la planification. L'orateur suggère que le Groupe de travail prenne en considération les préoccupations spécifiques de ce type. En outre, la Commission d'études 5 est consciente du fait qu'il est nécessaire d'établir des courbes d'affaiblissement pour chaque région afin d'obtenir une adaptation satisfaisante entre les émetteurs et les récepteurs.

8.5 Suite aux observations formulées par le Président et le Président de la Commission 5 sur l'opportunité de traiter séparément les rapports de protection et les conditions de propagation, il est décidé de revenir sur la Question 4-4/11 à la prochaine séance, pour que l'on puisse, dans l'intervalle, discuter de ce problème de manière informelle.

La séance est levée à 17 h 00.

Le Secrétaire:
R.L. NICKELSON

Le Président:
I. HUTCHINGS

3.5 Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 3 (Programme de travail des Commissions d'études)

Jeudi 11 novembre 1993, à 15 h 55

Président: M. I. HUTCHINGS (Nouvelle-Zélande)

Sujets traités:	Documents
1. Questions proposées par la Commission d'études 11 (suite)	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) 11/1004(Rév.1)
2. Questions proposées par la CMTT	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1) CMTT/1004
3. Modification de certaines Questions par suite de la nouvelle répartition du travail entre l'UIT-R et l'UIT-T	RA93/PLEN/25, RA93/DT/3
4. Projet de Résolution relative à la mise au point de systèmes automatisés de gestion du spectre	RA93/DT/4, RA93/PLEN/45
5. Projet de révision de la Question 60/1 relative à la largeur de bande et aux fréquences des émissions	RA93/DT/2
6. Projet de Résolution [UIT-R 3] relative au programme de travail des Commissions d'études pour la période 1993-1995	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1)
7. Modification du titre de la Question 52-2/1	RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1)

1. Questions proposées par la Commission d'études 11 (suite) (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), 11/1004(Rév.1))

1.1 Le Président, appelant l'attention des participants sur l'Addendum 2(Rév.1) du Document RA93/PLEN/2 et le Document 11/1004(Rév.1), invite la Commission à refaire le point sur la Question 4-4/11 puis à revenir sur les Questions restantes (à partir de la Question 27-2/11) en se reportant aux pages 56-69 du premier document.

1.2 Le délégué des Emirats arabes unis, se référant à la Question 4-4/11, fait savoir qu'à la suite d'un entretien en dehors de la salle de conférence, il est en mesure d'accepter pour cette Question le libellé de l'Annexe 2 du Document 11/1004(Rév.1).

1.3 Le projet de révision de la Question 4-4/11 est approuvé.

1.4 Passant à l'examen des autres Questions proposées par la Commission d'études 11, le Président revient sur un point évoqué à la séance précédente et souligne qu'il y aura lieu de remanier la formulation des délais indiqués dans le texte des Questions.

1.5 Sur proposition du délégué de la France, il est décidé de faire passer la Question 70/11 de la catégorie B à la catégorie A2.

1.6 Le délégué de la France, se référant aux projets de nouvelles Questions qui figurent dans les Annexes 31, 32, 33 et 34 du Document 11/1004(Rév.1), estime qu'il n'est pas réaliste de placer les quatres Questions dans la catégorie A2, et qu'il faudrait classer les deux Questions faisant l'objet des Annexes 32 et 34 dans la catégorie B. Pour le délégué du Canada, il ne s'agit pas tant - lors du choix de la catégorie - de chercher à savoir si les travaux nécessaires seront accomplis dans les délais impartis, mais plutôt de fixer une date cible appropriée. De l'avis du Président de la Commission d'études 11, il convient de conserver les dates indiquées dans les quatre projets, étant entendu qu'elles correspondent à un programme de travail optimal.

1.7 Si aucune objection n'est formulée, le Président se propose de considérer que la Commission peut maintenir les quatre nouvelles Questions dans la catégorie A2.

1.8 Il en est ainsi décidé.

1.9 Sous réserve des modifications apportées aux textes et du remaniement de la formulation des délais d'accomplissement, les propositions de révision, d'adoption ou de suppression, selon le cas, des Questions 27-2/11, 28/11, 29-3/11, 31-1/11, 35-2/11, 36-2/11, 37-1/11, 38/11, 39-1/11, 40/11, 41-1/11, 42-2/11, 43-1/11, 44-1/11, 45/11, 46/11, 47-1/11, 48/11 à 121/11, 201/11 à 211/11, ainsi que des textes des Questions faisant l'objet des Annexes 3 à 48 du Document 11/1004(Rév.1) sont acceptées.

2. Questions proposées par la CMTT (Documents RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1), CMTT/1004)

2.1 Le Président, se référant à l'Addendum 2(Rév.1) du Document RA93/PLEN/2 et au Document CMTT/1004, invite la Commission à faire le point sur les Questions énumérées à la page 71 du premier document. Il ajoute que la Commission souhaitera peut-être que ces Questions soient attribuées à la Commission d'études 4 des radiocommunications.

2.2 Il en est ainsi décidé.

2.3 Sur proposition du Président de la Commission d'études 4, il est décidé de remplacer, à la fin du projet de révision de la Question 33-1/CMTT qui figure dans l'Annexe 1 du Document CMTT/1004, les termes "au cours de la période d'études 1990-1994" par "en 1994 au plus tard".

Sous réserve de cette modification, les propositions de révision ou de suppression, selon le cas, des questions 32-1/CMTT, 33-1/CMTT, 74-1/CMTT, 75-1/CMTT, 78/CMTT et 79/CMTT sont acceptées.

3. Modification de certaines Questions par suite de la nouvelle répartition du travail entre l'UIT-R et l'UIT-T (Documents RA93/PLEN/25, RA93/DT/3)

3.1 Le Président invite la Commission à examiner le Document RA93/DT/3, dans lequel il est suggéré de modifier certaines des propositions exposées dans le Document RA93/PLEN/25.

Annexes 1, 2 et 3

3.2 Approuvées.

Annexe 4

3.3 Le délégué des Etats-Unis, qui souhaite que l'on conserve le texte initial du **décide** 6 "Quelle est la configuration d'un circuit fictif de référence à utiliser de préférence pour les systèmes mobiles par satellite?", met l'accent sur les connaissances spécialisées requises pour définir, concevoir et finalement utiliser un circuit hypothétique de référence. Pour mettre au point un tel circuit, il faut étudier le milieu radioélectrique dans lequel les systèmes mobiles à satellite sont appelés à fonctionner, notamment les problèmes de propagation et les contraintes de spectre à prendre en compte, ainsi que les composants électroniques pouvant être utilisés pour leur réalisation. Le circuit hypothétique de référence qui sera défini permettra d'établir un grand nombre des critères de qualité de fonctionnement des systèmes mobiles par satellite réels.

3.4 Le délégué du Japon, parlant en sa qualité de Président du Groupe de travail 8D, fait savoir que son Groupe était favorable au maintien de ce point du dispositif.

3.5 Le Président de la Commission 5 est d'avis que c'est au Secteur des radiocommunications qu'il appartient de traiter cette question, mais il souligne que les études devront être coordonnées avec le Secteur de la normalisation.

3.6 Pour le délégué des Etats-Unis, il suffirait, aux fins de cette coordination, de rédiger une note indiquant que les informations obtenues doivent être portées à l'attention du Secteur de la normalisation. Une note de ce type a déjà été ajoutée à une Question relevant de la Commission d'études 9.

3.7 Le Président propose de réinsérer le point 6 du dispositif dans le texte, en ajoutant une note établissant une liaison avec le Secteur de la normalisation.

3.8 Il en est ainsi décidé.

3.9 Compte tenu de ces modifications, l'Annexe 4 est approuvée.

Annexes 5 et 6

3.10 Approuvées.

4. Projet de Résolution relative à la mise au point de systèmes automatisés de gestion du spectre (Documents RA93/DT/4 et RA93/PLEN/45)

4.1 Le Président invite la Commission à examiner le projet de Résolution qui figure dans le Document RA93/DT/4. Ce projet établit que l'UIT-R ne peut pas assumer à lui seul la mise au point des systèmes automatisés de gestion du spectre dont il est question, et que l'aide du BDT est nécessaire.

4.2 Le délégué des Etats-Unis, qui appuie le projet de Résolution, propose une modification de forme concernant le point 1 du dispositif: il s'agit en l'occurrence de remplacer le terme "aider" par "coopérer avec". Répondant à une observation formulée par le Président, l'orateur ajoute qu'il n'y a pas lieu de modifier le libellé des points 3 et 4 de ce même dispositif.

4.3 Le délégué d'Israël souligne l'importance que ce projet de Résolution revêt pour les pays en développement, qui ont besoin de disposer d'urgence de systèmes automatisés de gestion du spectre. Il espère qu'un système de base figurera au catalogue de logiciels pour la gestion du spectre de l'UIT d'ici deux à trois années, et que l'on pourra en temps utile y accéder par l'intermédiaire de TIES.

4.4 Pour le délégué du Sénégal, la modification proposée par le délégué des Etats-Unis édulcore le point 1 du dispositif, qu'il préférerait, quant à lui, renforcer. Appelant l'attention sur le Document RA93/PLEN/45, il ajoute que le logiciel de gestion nationale du spectre devrait être mis au point dans un délai de deux années et que les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette tâche devraient être rendues disponibles.

4.5 Après délibération, les participants s'accordent à penser que le point 3 du dispositif prend en compte de façon satisfaisante le point soulevé par le délégué du Sénégal.

4.6 Le projet de Résolution figurant dans le Document RA93/DT/4, tel que modifié par le délégué des Etats-Unis, est approuvé.

5. Projet de révision de la Question 60/1 relative à la largeur de bande et aux fréquences des émissions (Document RA93/DT/2)

5.1 Le Président de la Commission d'études 1 rappelle que la Question 60/1 a été révisée par suite de la décision, prise par la Commission, de fusionner les Questions 76/1 et 60/1 et de conserver certains éléments de la Question 77/1 supprimée.

5.2 Le projet de révision de la Question 60/1 (Document RA93/DT/2) est approuvé.

6. Projet de Résolution [UIT-R 3] relative au programme de travail des Commissions d'études pour la période 1993-1995 (Document RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1))

6.1 Le Président invite la Commission à examiner le projet de Résolution sur le programme de travail des Commissions d'études des radiocommunications pour la période 1993-1995, exposé dans les trois premières pages de l'Addendum 2(Rév.1) du Document RA93/PLEN/2.

6.2 Le délégué des Etats-Unis relève que les catégories de Questions (A, B et C) sont mentionnées dans le texte du projet de Résolution avant d'être définies. Il propose donc d'apporter à ce document une modification de forme en plaçant le **décide** 3 avant **décide** 1 et **décide** 2: ainsi, les définitions seraient données avant la première utilisation des termes correspondants.

6.3 Avec cette modification, le projet de Résolution est approuvé.

6.4 Le délégué des Etats-Unis annonce que sa délégation se propose de formuler une suggestion en vue d'accélérer les travaux de l'Assemblée. Pour l'essentiel, il s'agirait de supprimer automatiquement toute Question n'ayant fait l'objet d'aucune contribution au cours d'une période spécifiée, par exemple huit ans. L'orateur espère que cette idée pourra être étudiée à l'occasion d'une séance ultérieure.

6.5 Le Président remercie le délégué des Etats-Unis d'avoir formulé cette suggestion.

7. Modification du titre de la Question 52-2/1 (Document RA93/PLEN/2(Add.2)(Rév.1))

7.1 Pour le délégué d'Israël, le titre donné à la Question 52-2/1, à savoir "Protection contre les rayonnements radioélectriques dans les stations terriennes et dans les stations de Terre", ne rend pas compte du fond de la Question. L'orateur propose donc de le modifier et de le libeller comme suit: "Effets nocifs des rayonnements radioélectriques".

7.2 Le Président de la Commission d'études 1 rappelle que cette Question a déjà été débattue, et qu'il n'appartient pas à l'UIT de décider de ce qui constitue un risque pour la santé.
La compétence de l'Union est limitée à la prévision des niveaux de rayonnement radioélectrique, et il conviendrait plutôt de modifier le titre en fonction de cet état de fait.

7 3 Le Président propose de consacrer à ce point, après la séance, un débat informel qui permettrait de soumettre à la Commission, à sa prochaine séance, un titre modifié.

7.4 Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 05.

Le Secrétaire:
R.L. NICKELSON

Le Président:
I. HUTCHINGS

3.6 Compte rendu de la cinquième et dernière séance de la Commission 3 (Programme de travail des Commissions d'études)

Vendredi 12 novembre 1993 à 10 h 50

Président: M. I. HUTCHINGS (Nouvelle-Zélande)

Sujets traités:	Documents
1. Examen des Documents RA93/PLEN en suspens attribués à la Commission 3	RA93/PLEN/4 RA93/PLEN/5(Rév.1), RA93/PLEN/6, RA93/PLEN/7, RA93/PLEN/16(Rév.1), RA93/PLEN/20, RA93/PLEN/22, RA93/PLEN/23, RA93/PLEN/24, RA93/PLEN/25, RA93/PLEN/33, RA93/PLEN/34, RA93/PLEN/40, RA93/PLEN/45, RA93/PLEN/55
2. Projet de nouvelle Question sur la radiodiffusion HFBC	RA93/DT/6
3. Modification du titre de la Question 52-2/1 (suite)	-
4. Fin des travaux de la Commission	-

1. Examen des documents RA93/PLEN en suspens attribués à la Commission 3 (Documents RA93/PLEN/4, RA93/PLEN/5(Rév.1), RA93/PLEN/6, RA93/PLEN/7, RA93/PLEN/16(Rév.1), RA93/PLEN/20, RA93/PLEN/22,RA93/PLEN/23, RA93/PLEN/24, RA93/PLEN/25, RA93/PLEN/33,RA93/PLEN/34, RA93/PLEN/40, RA93/PLEN/45, RA93/PLEN/55)

1.1 Le Président invite la Commission à terminer l'examen des documents qui lui ont été attribués. Les Documents RA93/PLEN/4 et RA93/PLEN/5(Rév.1) ont été renvoyés à la Commission 3 pour information uniquement. Le Document RA93/PLEN/6 a été traité par le Groupe de travail ad hoc sur la radiodiffusion HFBC; les résultats seront examinés ultérieurement. Le Document RA93/PLEN/7 a été examiné par le Groupe consultatif ad hoc sur l'examen et la planification stratégiques et n'a été présenté que pour information. Les Documents RA93/PLEN/22, RA93/PLEN/23 et RA93/PLEN/24, qui traitent de dispositions à prendre au niveau des structures pour l'étude des questions de procédure et des questions de fond, sont examinés par la Commission 4.

1.2 La Commission prend note de ces documents.

1.3 Le Président dit que le projet de révision de la Résolution 87-2 du Document RA93/PLEN/20 a été confié pour examen à la Commission 3 exclusivement. Le texte pourrait demander de légères modifications de forme afin de l'harmoniser avec d'autres Résolutions.

1.4 Sous réserve de ces modifications de forme, le projet de révision de la Résolution 87-2 (Document RA93/PLEN/20) est approuvé.

1.5 Le Président indique que sur le fond, le Document RA93/PLEN/25 a déjà été traité au cours de l'examen du Document RA93/DT/3 à la séance précédente de la Commission.

1.6 Il a été tenu compte des propositions de l'Administration brésilienne figurant dans les Documents RA93/PLEN/33 et RA93/PLEN/34, la suite concrète à donner à ce dernier document relevant du Groupe de travail ad hoc 1 de la plénière.

1.7 La Commission prend note des Documents RA93/PLEN/33 et RA93/PLEN/34.

1.8 S'agissant du Document RA93/PLEN/40, le Président déclare que pour ce qui concerne particulièrement la Commission 3, la question consiste à identifier les études à long terme à entreprendre dans le cadre du programme de travail pour lesquelles il serait utile de recevoir des contributions de la communauté de la recherche scientifique sur les radiocommunications.

1.9 La Commission prend note du Document RA93/PLEN/40.

1.10 Le délégué du Sénégal présente le Document RA93/PLEN/45 qui reflète les préoccupations des pays africains, déjà exprimées devant d'autres instances, à propos du programme de travail.

1.11 Le Président dit que les intérêts des pays en développement ont été pris en considération au moment où les priorités ont été fixées et où les modifications ont été apportées aux différentes Questions. Le seul domaine mentionné dans le document qui reste toujours en suspens est la radiodiffusion HFBC qui sera examinée au cours de la séance.

1.12 La Commission prend note du Document RA93/PLEN/45.

1.13 Le délégué des Etats-Unis présente le Document RA93/PLEN/55 qui contient une proposition de modification du projet de Résolution [UIT-R 1]. Afin de tenir compte des autres modifications de rédaction présentées par le Groupe de travail 4A, il propose que, dans le nouveau § 1.8bis à ajouter à la Partie I - Méthodes de travail, les mots "pendant les cycles d'études précédents couvrant [huit] années" soient remplacés par les [six] [huit] années précédentes" et que les mots "ou une révision de la question a été soumise" soient ajoutés à la fin du paragraphe. Il est aussi proposé que, dans le deuxième alinéa en retrait du § 7 de la Partie II - Documentation préparatoire - la fin du texte soit développée comme suit "pour la période spécifiée au § 1.8bis" et suivie par une nouvelle phrase, qui se lirait "Si un Président de Commission d'études estime qu'une question doit être maintenue, il doit donner une explication complète". Répondant à une question du Secrétaire de la Commission, il dit que la dernière proposition a pour but de permettre à un Président de Commission d'études de prendre les mesures nécessaires s'il estime qu'il est réellement justifié de maintenir une question qui sans cela serait automatiquement supprimée.

1.14 Le Président suggère que l'adjonction du mot "telle" éclaircirait le sens.

1.15 Le délégué du Japon approuve le motif de la proposition mais partage l'opinion exprimée par certains participants aux travaux du Groupe de travail 4A selon lesquels une période de six ans est encore trop longue. Selon lui, quatre ans seraient plus appropriés.

1.16 Le Président dit qu'un accord général semble se dégager sur la proposition figurant dans le Document RA93/PLEN/55, mis à part la question de la période de six ou de huit ans. Il propose que la Commission exprime son appui de principe à ce texte et renvoie la question de la période la plus appropriée au Groupe de travail compétent de la Commission 4.

1.17 Il en est ainsi décidé.

1.18 Le Président déclare que la Commission a ainsi achevé l'examen des Documents PLEN qui lui avaient été confiés.

2. Projet de nouvelle Question sur la radiodiffusion HFBC (Document RA93/DT/6)

2.1 Le Président du Groupe ad hoc 1 de la Commission 3, présentant le Document RA93/DT/6, dit que le Groupe s'est réuni le jour précédent et qu'il s'est mis d'accord sur la question. Il a été souligné que les études correspondantes devraient être terminées le plus rapidement possible; 1997 est donc proposé comme date pour la présentation des résultats des études. La Commission devra déterminer les Commissions d'études qui seront appelées à participer aux travaux et décider si l'une d'entre elles doit être désignée comme chef de file. Elle devra aussi décider de mettre la Question dans la catégorie A1 ou la catégorie A2.

2.2 Le Président invite la Commission à examiner le texte du projet de nouvelle Question annexé au Document RA93/DT/6, paragraphe par paragraphe.

considérant a), b), c) et d)

2.3 Approuvés.

considérant e)

2.4 Le Vice-Président du RRB suggère de remanier le dernier alinéa en retrait sous le **considérant** e) comme suit: "complète les tâches confiées à l'IFRB et effectuées par le Bureau des radiocommunications aux termes de la Résolution N° 523 (CAMR-92)", étant donné que le Bureau des radiocommunications n'existait pas au moment où s'est tenue la CAMR-92.

2.5 Moyennant cette modification, le **considérant** e) est approuvé.

décide 1

2.6 Le délégué de la Chine propose de remplacer dans le texte anglais le mot "procedures" par le mot "methods". Cette proposition suscite quelques échanges de vues auxquels prennent part les délégués du Japon, du Sénégal, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et le Président du Groupe ad hoc 1, et à la suite desquels il est décidé de maintenir le **décide** 1 tel qu'il figure dans le Document RA93/DT/6.

décide 2, 3, 4

2.7 Approuvés.

décide 5

2.8 Le délégué du Japon, appuyé par le délégué de la Chine, propose d'insérer les mots de "planification" après le mot "méthodes".

2.9 Moyennant cette modification, le **décide** 5 est approuvé.

décide en outre

2.10 Approuvé.

2.11 Le projet de nouvelle Question dans son ensemble est approuvé, tel que modifié.

2.12 Le délégué du Sénégal demande que l'on saisisse l'occasion offerte par le chevauchement entre l'Assemblée des radiocommunications et la Conférence mondiale des radiocommunications pour attirer l'attention de celles-ci sur la proposition énoncée dans le Document RA93/PLEN/45 selon laquelle, s'agissant de la radiodiffusion à ondes décamétriques (HFBC), les essais de planification devraient être accélérés en vue de convoquer dans les meilleurs délais, et conformément à la Résolution N° 523 (CAMR-92), une Conférence mondiale des radiocommunications chargée de planifier l'utilisation des bandes d'ondes décamétriques attribuées au service de radiodiffusion. Il demande aussi au Président de faire mention de la convocation d'une conférence de planification dans son rapport.

2.13 Le Président confirme qu'il en sera fait mention dans le rapport adressé à la plénière. Il invite la Commission à déterminer si le projet de nouvelle Question devrait être classé dans la catégorie A1 ou la catégorie A2.

2.14 Les délégués du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Turquie, de la Chine et de l'Australie prennent part à un échange de vues sur l'intérêt comparé des catégories A1 et A2 pour la question considérée. Malgré la diversité des opinions exprimées, la conclusion est que, dans ce cas précis, le choix de la catégorie n'est pas primordial. L'opinion générale est que le projet de nouvelle Question devrait se trouver dans la catégorie A2.

2.15 Le délégué de l'Italie souligne qu'il est important de confirmer que les travaux devront être achevés avant 1997. Il suggère aussi que le Secrétariat aligne les dates prévues d'achèvement figurant dans le projet de la nouvelle Question sur les dates des autres Questions étroitement liées à celle-ci, par exemple la Question 61/10 sur un système à bande latérale unique (BLU) pour la radiodiffusion (HF).

2.16 Le Président suggère de mettre le projet de nouvelle Question relative à la radiodiffusion HFBC dans la catégorie A2, avec 1997 comme date d'achèvement, et d'aligner les dates d'achèvement des autres Questions pertinentes sur celle-ci.

2.17 Il en est ainsi décidé.

2.18 Le Président invite la Commission à déterminer la Commission d'études à laquelle le projet de nouvelle Question doit être confié. Ayant suggéré la Commission d'études 10, il est appuyé par les délégués de l'Italie, de la Chine, de la Turquie et de la France.

2.19 Le délégué du Royaume-Uni, soulignant que le projet de nouvelle Question couvre un domaine plus large que celui qui relève de la Commission d'études 10 et qu'il comprend des aspects qui intéresseront les Commissions d'études 1 et 6, suggère que ce point soit examiné par les Présidents des Commissions d'études lors de la réunion qu'ils doivent tenir dans deux semaines.

2.20 Le Président propose que le projet de nouvelle Question soit attribué en premier lieu à la Commission d'études 10, étant entendu qu'on ajoutera un renvoi pour préciser qu'elle intéresse également les Commissions d'études 1 et 6. Il conviendra de porter à l'attention des Présidents de Commission d'études qu'une étroite liaison est nécessaire à ce sujet entre les Commissions d'études.

2.21 Il en est ainsi décidé.

2.22 Le Vice-Président du RRB dit que l'adoption du projet de nouvelle Question apporte un nouvel espoir pour l'avenir de la radiodiffusion à ondes décamétriques. Les transformations de l'environnement géopolitique auxquelles on a assisté au cours des trois dernières années ont suscité un réexamen de l'utilisation actuelle des bandes d'ondes décamétriques et ont permis de résoudre peu à peu les problèmes de planification causés autrefois par l'utilisation de certaines fréquences pour le brouillage intentionnel. Dans la nouvelle structure de l'UIT, le projet de nouvelle Question apportera une solution longtemps attendue par les pays en développement.

2.23 Le Président invite la Commission à choisir un titre pour la Question, en faisant observer que celui qui a été proposé dans l'Annexe 5 du Document RA93/PLEN/6 était "Planification de la radiodiffusion à ondes décamétriques", alors que dans le Document des Etats-Unis (RA93/PLEN/16(Rév.1)) le titre proposé était simplement "Projet de nouvelle Question".

2.24 Le délégué du Royaume-Uni, appuyé par le délégué de l'Italie, propose comme titre "Méthodes de planification pour la radiodiffusion à ondes décamétriques".

2.25 Il en est ainsi décidé.

3. Modification du titre de la Question 52-2/1 (suite)

3.1 Le Président dit que depuis la séance précédente, les délégués intéressés ont rédigé un projet de titre pour la Question 52-2/1 qui se lirait comme suit: "Détermination des niveaux de rayonnement liés aux aspects sécurité".

3.2 Ce titre est approuvé.

4. Achèvement des travaux de la Commission

4.1 Le Président, après avoir annoncé que la Commission a terminé ses travaux, remercie tous ceux qui lui ont apporté leur coopération, en particulier les Présidents des Groupes ad hoc et des Groupes de rédaction constitués par la Commission.

La séance est levée à 11 h 55.

Le Secrétaire:
R.L. NICKELSON

Le Président:
I. HUTCHINGS

3.7 Compte rendu de la première séance de la Commission 4 (Structure et méthodes de travail des Commissions d'études)

Mardi 9 novembre 1993 à 9 h 05

Président: M. H. KIMBALL (Etats-Unis d'Amérique)

	Sujets traités	Documents
1.	Organisation des travaux	RA93/ADM/8
2.	Nomination des Présidents des Groupes de travail 4A et 4B	-
3.	Documents devant être examinés par la Commission: discussion générale	-

1. Organisation des travaux (Document RA93/ADM/8)

1.1 Le Président indique que les deux points principaux à traiter pendant la semaine qui s'ouvre portent sur les méthodes de travail et la structure des Commissions d'études, points qui seront confiés aux Groupes de travail 4A et 4B respectivement. Répondant à une question du délégué de l'Arabie saoudite sur la répartition des tâches entre les deux Groupes de travail, il déclare que le Groupe de travail 4A sera principalement chargé d'examiner les méthodes de travail du Secteur des radiocommunications comme l'indique le projet de Résolution [UIT-R 1] (Addendum 1 au Document RA93/PLEN/2), alors que le Groupe de travail 4B portera son attention sur la structure, comme indiqué dans le Document RA93/PLEN/3. Le Président attire l'attention sur la liste préliminaire des documents devant être examinés par la Commission (Document RA93/ADM/8), ainsi que sur la proposition de répartition des tâches entre les deux Groupes de travail.

2. Nomination des Présidents des Groupes de travail 4A et 4B

2.1 Le Président déclare qu'après consultation des délégations, il souhaite proposer le nom de M. van Diepenbeek (Pays-Bas) pour la présidence du Groupe de travail 4A et celui de M. Boe (Norvège) pour la présidence du Groupe de travail 4B.

2.2 Il en est ainsi décidé.

3. Documents devant être examinés par la Commission: discussion générale

3.1 Le Président invite la Commission à examiner les documents concernant la structure, mentionnant en particulier le § 2.3 du rapport du Directeur (Document RA93/PLEN/1) où sont décrites les activités du Groupe de travail constitué aux termes de la Résolution 107 à l'Assemblée plénière de Düsseldorf, ainsi qu'au rapport de ce Groupe de travail (Document RA93/PLEN/3).

3.2 Le Président du Groupe de travail de l'Assemblée plénière (Résolution 107) souligne que les délibérations du Groupe de travail ont eu lieu dans un contexte en évolution et il a fallu tenir compte des réformes de structure à l'UIT, en particulier en ce qui concerne la Commission d'études CMTT. Etant donné la nouvelle structure adoptée par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle en décembre 1992, il a été décidé que les Commissions d'études devront effectuer les études préparatoires sur les questions techniques, d'exploitation et de procédure devant être examinées par des conférences mondiales ou régionales des radiocommunications; ce point a posé des problèmes particulièrement délicats et, bien qu'un accord ait pu intervenir sur un certain nombre de principes, le Groupe de travail n'a pas été en mesure de parvenir à une conclusion définitive, de sorte que certaines questions sont toujours en suspens. Parmi les principaux changements recommandés par le Groupe de travail figurent la fusion des Commissions d'études 5 et 6 et la création de la Commission de préparation à la Conférence, au sujet desquelles il n'y a pas eu de désaccord. Enfin, l'orateur attire l'attention sur l'Annexe 1 du Document RA93/PLEN/3 concernant la restructuration des Commissions d'études des radiocommunications, qui pourrait être utile dans la recherche de conclusions sur cette question.

3.3 Le Président, se référant à la proposition tendant à établir un Groupe consultatif des radiocommunications, similaire au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) établi à Helsinki en mars 1993, suggère que la Commission pourrait envisager de constituer un Groupe ad hoc pour examiner cette question.

3.4 Le délégué de la Corée (République de) fait observer qu'on ne voit pas clairement si ce Groupe consultatif aura pour tâche de donner des avis à la seule Assemblée des radiocommunications ou au Secteur des radiocommunications dans son ensemble. En examinant la question, il serait important de tenir compte du point de vue des pays en développement, vu les difficultés qu'ils rencontrent pour participer aux travaux d'un grand nombre de groupes.

3.5 Le délégué du Brésil, parlant au nom des petites délégations, se déclare opposé à la constitution d'un autre Groupe ad hoc; selon lui, la question pourrait être renvoyée au Groupe de travail 4A.

3.6 Le délégué du Maroc, après avoir approuvé la déclaration du précédent orateur, dit que le rôle du Groupe consultatif des radiocommunications proposé devra être examiné avec soin, tout d'abord dans le cadre des activités générales du Secteur des radiocommunications et ensuite, dans le cadre de l'Assemblée des radiocommunications et des travaux des Commissions d'études. Si l'on perçoit la nécessité de créer un Groupe consultatif pour traiter d'autres questions que celles qui sont soumises à l'Assemblée des radiocommunications et aux Commissions d'études, ce Groupe devrait être établi par le Secteur des radiocommunications dans son ensemble, car l'Assemblée des radiocommunications n'a pas compétence en la matière. Les questions relatives aux Commissions d'études sont actuellement examinées par trois instances différentes et le moment est venu de regrouper toutes ces fonctions et de prendre des dispositions pour tenir, à des intervalles appropriés, une seule réunion bien préparée, traitant, de manière générale, des questions de politique et de gestion.

3.7 Les délégués de l'Arabie saoudite et de la Syrie souscrivent aux points de vue exprimés par le délégué du Maroc.

3.8 Le délégué de l'Inde estime qu'il est nécessaire de faire la différence entre les activités se rapportant aux textes ayant valeur de traité et celles qui portent sur des Recommandations. L'APP-92 s'est penchée sur cette question et la distinction a en principe été admise lors du processus de restructuration qui a suivi. Selon lui, l'intention n'a jamais été que le Groupe consultatif donne des avis à l'ensemble du Secteur des radiocommunications mais que son rôle se limite à l'Assemblée des radiocommunications et aux activités des Commissions d'études.

3.9 A la suite d'une observation du délégué de la Turquie, le Président constate que sa suggestion visant à constituer un Groupe ad hoc afin d'examiner la question de la création d'un Groupe consultatif n'a pas été approuvée; il consultera donc le Président de la Conférence et fera rapport à la Commission ultérieurement.

3.10 Le délégué du Brésil, revenant sur la question de la Commission de préparation à la Conférence (Document RA93/PLEN/1, § 2.3), estime qu'il convient de continuer à autoriser la Commission de préparation à la Conférence à examiner les documents de travail présentés par les administrations.

3.11 Le Président répond qu'il sera tenu compte de ces observations lors de l'examen de la Résolution [UIT-R 1] au niveau des Groupes de travail.

3.12 Le délégué des Etats-Unis considère que le Document RA93/PLEN/24 présenté par le Canada devrait être renvoyé au Groupe de travail 4A et au Groupe de travail 4B.

3.13 Le Président, après avoir approuvé l'opinion exprimée par l'orateur précédent, fait observer qu'au nombre des documents qui devront être examinés par le Groupe de travail 4B figure le Document RA93/PLEN/8 qui a déjà fait l'objet de longues discussions et qui contient une proposition tendant à créer une Commission d'études de réglementation.

3.14 Le délégué du Japon, se référant au projet de Question reproduit à l'Annexe 2 du Document RA93/PLEN/8, demande si les sujets liés aux procédures du Règlement des radiocommunications ne devraient pas faire l'objet de Recommandations plutôt que de Rapports.

3.15 Le délégué du Brésil estime que les nouvelles tâches se rapportant aux questions de procédure devraient être confiées aux Commissions d'études existantes sans qu'il soit créé une nouvelle Commission.

3.16 Le délégué du Maroc croit avoir compris que les discussions relatives aux procédures du Règlement des radiocommunications devraient aboutir à l'adoption de Rapports et non de Recommandations. Sa délégation ne peut souscrire à la proposition du délégué du Brésil tendant à ce que ces questions soient examinées par les Commissions d'études existantes. L'expérience montre que la vaste majorité des participants aux conférences administratives s'intéresse aux questions d'attribution de fréquences, une petite minorité d'entre eux seulement s'attachant à la définition précise des questions réglementaires. Il a donc été suggéré de constituer une Commission d'études pour donner aux experts en la matière ainsi qu'aux membres avec "m minuscule" la possibilité de débattre de ces problèmes. Si ces fonctions sont réparties entre les Commissions d'études existantes, les pays devront envoyer des représentants auprès de chacune d'elles; de plus, les questions seront inévitablement envisagées sous des angles différents par les différentes Commissions d'études. L'UIT gagnerait donc en efficacité en créant une seule instance au sein de laquelle tous les intéressés pourraient traiter des questions de procédure. Une telle Commission d'études pourrait comprendre des experts de toutes les autres Commissions d'études qui donneraient des avis techniques spécialisés. L'orateur demande qu'il soit tenu compte de la position de sa délégation lors des discussions des Groupes de travail.

3.17 Le délégué de l'Arabie saoudite convient avec le précédent orateur qu'une Commission d'études distincte doit être créée en vue de traiter des questions de procédure et il souligne la nécessité d'établir une liaison étroite et des relations de travail entre une telle Commission d'études et la Commission de préparation à la Conférence.

3.18 Le délégué de la Russie se déclare lui aussi favorable à ce qu'une Commission d'études distincte soit chargée des questions de procédure. Il estime cependant que d'autres échanges de vues sont nécessaires au niveau des Groupes de travail au sujet de la structure spécifique d'une telle Commission, plusieurs possibilités pouvant être étudiées avant qu'une décision soit prise.

3.19 Le Président confirme que d'autres délibérations auront lieu sur cette question au Groupe de travail 4B.

3.20 Le délégué du Brésil, soulignant que la constitution d'une nouvelle Commission d'études risque de créer des problèmes de participation insurmontables pour certaines administrations, estime que c'est la Commission de préparation à la Conférence qui est l'organe le plus compétent pour se charger de ce travail. Le délégué de la Côte d'Ivoire souscrit à ce point de vue.

3.21 Le délégué du Canada fait siennes les opinions exprimées par le délégué de l'Arabie saoudite concernant l'importance de la liaison entre l'organe chargé d'examiner les questions de procédure et de réglementation et la Commission de préparation à la Conférence. Tout en admettant que la solution la plus efficace consisterait à charger une seule instance de l'examen de ces questions, il s'interroge sur l'opportunité de créer une nouvelle Commission d'études à cette fin et attire l'attention sur le Document RA93/PLEN/23 qui expose la position de son administration en la matière.

3.22 Le délégué des Etats-Unis, insistant sur la relation étroite qui existe entre les questions de procédure et la préparation des conférences, attire l'attention sur le Document RA93/PLEN/22 présenté par sa délégation.

3.23 Le délégué du Royaume-Uni, répondant à une question du délégué de la Syrie, confirme que le Document RA93/PLEN/8 traite des questions de procédure, en dépit du fait que le titre fasse mention d'une Commission d'études de la réglementation.

La séance est levée à 10 h 25.

Le Secrétaire:
D. WU

Le Président:
H. KIMBALL

3.8 Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 4 (Structure et méthodes de travail des Commissions d'études)

Mardi 9 novembre 1993 à 15 h 55

Président: M. H. KIMBALL (Etats-Unis d'Amérique)

Sujets traités:	Documents
1. Organisation des travaux	-
2. Déclaration du délégué de la Colombie	-
3. Méthodes de travail de l'UIT-R	-

1. Organisation des travaux

1.1 Après avoir brièvement rappelé les délibérations de la première séance de la Commission et les travaux que le Groupe de travail 4A doit encore accomplir, le Président déclare qu'il a tenu des consultations informelles sur la meilleure façon de procéder en ce qui concerne la proposition de création d'un Groupe consultatif des radiocommunications. A la suite de ces consultations, il suggère de créer un Groupe de rédaction relevant du Groupe de travail 4B qui définira le mandat du Groupe consultatif sur la base des Documents RA93/PLEN/2(Add.7), 9 et 17. La Commission pourrait résoudre ensuite le problème de la formulation précise du mandat. Répondant à une question du délégué de l'Arabie saoudite, il donne un complément d'information sur les documents sur lesquels travaillera le Groupe de rédaction, qui présentera d'abord ses résultats au Groupe de travail puis à la Commission.

1.2 La proposition du Président est approuvée.

1.3 Exposant ses vues sur le programme de la Commission et de ses Groupes de travail, le Président déclare qu'il souhaite donner au Groupe de travail 4B toutes les possibilités d'avancer rapidement dans ses travaux afin qu'un rapport puisse être soumis à la plénière dans les plus brefs délais.

1.4 Répondant à une question du délégué du Japon sur la procédure à suivre pour le traitement des Recommandations UIT-R 847 à 851, à propos de laquelle sa délégation soumettra une proposition, le Président déclare qu'il examinera la question en dehors de la séance avec le délégué du Japon et le Président de la Commission d'études 12.

2. Déclaration du délégué de la Colombie

2.1 Etant donné que sa délégation ne pourra probablement pas participer aux travaux du Groupe de rédaction qui vient d'être créé, le délégué de la Colombie saisit l'occasion qui lui est donnée pour déclarer que son pays appuie la proposition soumise par les Etats-Unis d'Amérique dans le Document RA93/PLEN/17; cette proposition vise à rectifier les erreurs évidentes que contient le projet de Résolution émanant du Secrétariat, en particulier sur le point de savoir à qui le Groupe consultatif des radiocommunications sera appelé à donner des avis. En outre, la Colombie estime qu'il devrait incomber à l'Assemblée et non au Groupe consultatif lui-même de déterminer les méthodes de travail du Groupe consultatif des radiocommunications.

3. Méthodes de travail de l'UIT-R

3.1 Se référant au § 1.2.4 du rapport du Directeur (Document RA93/PLEN/1) et en particulier au tableau qui indique les coûts comparatifs pour les périodes des Commissions d'études 1986-1989 et 1990-1993, le délégué du Brésil déclare que les économies réalisées par le CCIR après la mise en oeuvre des nouvelles méthodes de travail adoptées pendant l'Assemblée plénière de Düsseldorf ont été relativement faibles: 3% par an environ. En revanche, les dépenses engagées par son pays ont considérablement augmenté parce que les réunions des Groupes d'action, des Groupes de travail et des Commissions d'études n'étaient plus groupées. Il suggère donc de bien réfléchir aux avantages que pourrait avoir le retour à la méthode qui consistait à regrouper les réunions le plus possible.

3.2 Le Président suggère d'examiner la question au sein du Groupe de travail 4A.

La séance est levée à 16 h 15.

Le Secrétaire:
D. WU

Le Président:
H. KIMBALL

3.9 Compte rendu de la troisième séance de la Commission 4 (Structure et Méthodes de travail des Commissions d'études)

Vendredi 12 novembre 1993 à 16 h 25

Président: M. H. KIMBALL (Etats-Unis d'Amérique)

Sujets traités:	Documents
1. Rapport du Groupe de travail 4B	RA93/DT/9
2. Projet de Résolution [UIT-R 2] - Structure des Commissions d'études des radiocommunications	RA93/DT/9 (Appendice 1), RA93/PLEN/14, RA93/PLEN/51

1. Rapport du Groupe de travail 4B (Document RA93/DT/9)

1.1 Le Président du Groupe de travail 4B, présentant le rapport qui figure dans le Document RA93/DT/9, déclare que, faute de temps, le Groupe de travail n'a pas pu parvenir à des conclusions sur toutes les questions dont il était saisi. Il attire l'attention sur les corrections ci-après qui devraient être apportées au rapport: la dernière phrase du § 2 b) devrait se lire "... devrait prendre en compte la proposition figurant dans le Document RA93/PLEN/28" et des renvois aux Appendices 2 et 3 devraient être ajoutés aux § 4 et 5 respectivement. Il attire aussi l'attention sur les crochets figurant dans le texte des appendices, qui signifient que la Commission doit prendre des décisions.

2. Projet de Résolution [UIT-R 2] sur la structure des Commissions d'études (Documents RA93/DT/9 (Appendice 1), RA93/PLEN/14 et RA93/PLEN/51)

Mandat de la Commission d'études 1 (Documents RA93/DT/9 (page 10) et RA93/PLEN/14)

2.1 Le Président invite la Commission à examiner l'Annexe 2 du projet de Résolution [UIT-R 2] figurant dans l'Appendice 1 au Document RA93/DT/9, et demande aux orateurs de baser leurs commentaires sur le texte proposé par les Etats-Unis dans le Document RA93/PLEN/14. Craignant que le fait de choisir comme titre pour l'Annexe 2 "Mandat de la Commission d'études 1" crée une certaine confusion, il suggère de le modifier comme suit: "Principes applicables aux travaux de la Commission d'études 1".

2.2 Il en est ainsi décidé.

2.3 Le délégué des Pays-Bas dit, à propos du § 1 du Document RA93/PLEN/14, que le mot "préoccupations" constitue une modification de fond et qu'il préfère le libellé d'origine. Le délégué des Etats-Unis explique que, si cette modification a été faite, c'est parce que le mot "positions" semblait impropre s'agissant d'une Commission d'études. Débattre de positions incombe plutôt à des conférences. Le Président suggère que le texte soit modifié comme suit "... de débattre de sujets d'intérêt commun en ce qui concerne les questions pertinentes de gestion du spectre des fréquences radioélectriques".

2.4 Il en est ainsi décidé.

2.5 Le Président suggère que le mot "documents", figurant à la première ligne des § 2 et 3, soit remplacé par les mots "textes de l'UIT-R". Les délégués du Maroc, du Brésil et de l'Arabie saoudite considèrent qu'il serait plus clair d'énumérer les types de documents à établir. Le délégué de la Finlande fait observer que les textes de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications sont définis au § 6.1 du projet de Résolution [UIT-R 1] comme étant des Questions, Recommandations, Résolutions, Voeux, Décisions, Rapports et Manuels. Les délégués des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Royaume-Uni sont favorables à l'utilisation de l'expression "textes de l'UIT-R".

2.6 Il est décidé d'utiliser l'expression "textes de l'UIT-R" aux § 2 et 3.

2.7 Le délégué du Canada, considère que le texte du premier alinéa en retrait du § 3 devrait être modifié pour clarifier l'adjonction proposée par les Etats-Unis dans le Document RA93/PLEN/14. A la suite de commentaires formulés par les délégués de l'Allemagne et du Royaume-Uni sur le fait que le texte ne devrait pas être trop précis, il est décidé de ne pas garder les mots "les domaines de données normalisées nécessaires à la gestion du spectre" proposés par les Etats-Unis.

2.8 Le délégué du Maroc suggère que le texte du § 4 soit modifié comme suit "... fournir une assistance aux pays en développement dans les domaines relevant de sa compétence ..." afin que cela corresponde plus précisément aux travaux de la Commission d'études.

2.9 Il en est ainsi décidé.

2.10 L'Annexe 2, telle qu'amendée, est approuvée.

Commissions d'études des radiocommunications (Documents RA93/DT/9 (pages 5-9) et RA93/PLEN/51)

2.11 Le Président invite la Commission à examiner l'Annexe 1 du projet de Résolution, où est exposé le domaine de compétence des différentes Commissions d'études.

2.12 Le délégué du Brésil, suggère que le texte qui vient d'être adopté pour l'Annexe 2 remplace le texte donné pour le domaine de compétence de la Commission d'études 1.

2.13 Cette proposition ne bénéficiant d'aucun appui, le texte relatif au domaine de compétence de la Commission d'études 1 est approuvé tel quel.

2.14 Les textes décrivant le domaine de compétence des Commissions d'études 4 à 9 sont approuvés.

2.15 En ce qui concerne les Commissions d'études 10 et 11, le Président du Groupe de travail 4B explique que les textes connexes n'ont pas été examinés par le Groupe de travail faute de temps.

2.16 Le délégué du Brésil propose, pour aligner les textes en question avec ceux des autres Commissions d'études, qu'on remplace "aspects techniques et d'exploitation" par "aspects relatifs aux systèmes". Le délégué du Liban approuve cette proposition, ajoutant que le Groupe de travail 4B a approuvé le principe consistant à adopter autant que possible un libellé analogue pour toutes les Commissions d'études.

2.17 Le délégué du Maroc considère que, s'agissant de radiodiffusion sonore et télévisuelle, l'expression "aspects relatifs aux systèmes" est trop vague et risque d'être interprétée comme comprenant, par exemple, le contenu des diffusions.

2.18 Le délégué du Brésil, appuyé par celui de l'Allemagne, observe que cette proposition vise à inclure les questions de réglementation et de procédure dans le domaine de compétence des Commissions d'études 10 et 11, comme cela a été fait pour d'autres Commissions d'études. Peut-être que le mot "systèmes" tout seul serait plus acceptable que l'expression "aspects relatifs aux systèmes".

2.19 Le délégué du Canada considère que le texte devrait être laissé inchangé. Le mot "systèmes" est trop vague et il a déjà été convenu d'établir une Commission d'études expressément chargée des questions de procédure.

2.20 Le délégué du Maroc, appuyé par le Président du Groupe de travail 4B, déclare que, d'après ce qu'il a cru comprendre, le Groupe de travail 4B s'est mis d'accord sur le fait que les questions de procédure ne devraient pas être traitées par les Commissions d'études. Le délégué de l'Allemagne, appuyé par celui du Brésil, maintient que, au contraire, le Groupe de travail a modifié le domaine d'activité de la Commission d'études 8 précisément afin d'y faire figurer les questions de procédure.

2.21 Le Président suggère que, en raison des divergences de vues, l'examen de la proposition du Brésil soit différé.

2.22 Il en est ainsi décidé.

2.23 Le Président invite la Commission à examiner la proposition de la France figurant dans le Document RA93/PLEN/51.

2.24 Le délégué de la France présente le Document RA93/PLEN/51, qui contient le texte d'une note de bas de page à inclure dans les textes décrivant le domaine de compétence des Commissions d'études 10 et 11. Rappelant que le Groupe de travail 4B n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le document, il propose que le § 2 de la note de bas de page proposée soit modifié comme suit: "de faciliter la révision éventuelle de l'organisation des travaux lors d'une future Assemblée des radiocommunications".

2.25 Le délégué des Etats-Unis ne peut approuver l'inclusion de la note de bas de page pour trois raisons. Premièrement, des notes de bas de page n'ont pas leur place dans les textes décrivant le domaine de compétence des Commissions d'études. Deuxièmement, le travail de révision faisant par définition partie intégrante de l'ensemble des travaux des Commissions d'études, il est inutile d'y faire expressément référence. Troisièmement, les travaux des Commissions d'études 10 et 11 peuvent se développer de diverses façons et on ne peut préjuger de la question, comme cela semble être le cas au § 1 de la note de bas de page proposée.

2.26 Le délégué du Canada, appuyé par celui de l'Italie, déclare que, d'après ce qu'il a cru comprendre, le Groupe de travail 4B est convenu que, si la proposition française est approuvée, il pourra en être fait état, quant au fond, dans le compte rendu de la séance de la Commission, mais qu'elle ne devrait pas figurer dans les textes proprement dits relatifs au domaine de compétence des Commissions d'études. Il reste que le texte proposé limiterait la souplesse laissée aux Commissions d'études en imposant certaines priorités; c'est pourquoi il suggère la suppression du § 1, le § 2 étant maintenu dans la version amendée dont le délégué de la France a donné lecture.

2.27 Le délégué de la France s'étant déclaré d'accord avec cette proposition, le texte suivant est approuvé pour inclusion dans le compte rendu de la séance en cours:

"Les Commissions d'études 10 et 11 coordonneront dès que possible l'organisation de leurs Groupes de travail et Groupes d'action actuels, afin de faciliter la révision éventuelle de l'organisation des travaux lors d'une future Assemblée des radiocommunications."

La séance est levée à 17 h 30.

Le Secrétaire:
D. WU

Le Président:
H. KIMBALL

3.10 Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 4 (Structure et méthodes de travail des Commissions d'études)

Samedi 13 novembre 1993 à 9 h 05

Président: M. H. KIMBALL (Etats-Unis d'Amérique)

Sujets traités:	Documents
1. Projet de Résolution [UIT-R 2] sur la structure des Commissions d'études des radiocommunications (suite)	RA93/DT/9 (Appendice 1), RA93/DT/10, RA93/PLEN/15
2. Projet de Résolution [UIT-R 1] sur les méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications et et des Commissions d'études des radiocommunications	RA93/DT/8 + Corr.1, RA93/DT/10, RA93/DT/16

1. Projet de Résolution [UIT-R 2] sur la structure des Commissions d'études des radiocommunications (suite) (Documents RA93/DT/9 (Appendice 1), RA93/DT/10 et RA93/PLEN/15)

Commissions d'études des radiocommunications (suite) (Documents RA93/DT/9 (pages 5 à 9), RA93/DT/10 et RA93/PLEN/15)

1.1 Le Président déclare, à propos des textes relatifs aux domaines de compétence des Commissions d'études 10 et 11, qu'à la suite des consultations officieuses qui ont eu lieu depuis la précédente séance, il est proposé de remplacer les mots "aspects techniques et d'exploitation" par le mot "systèmes" dans les deux textes.

1.2 Il en est ainsi décidé.

1.3 S'agissant de la Commission d'études 12, le Président du Groupe de travail 4B explique que le texte figurant à la page 9 a été mis entre crochets parce que le Groupe de travail n'a pas eu le temps de l'examiner. Après avoir attiré l'attention des participants sur la proposition des Etats-Unis (voir le Document RA93/PLEN/15), qui vise à autoriser la Commission d'études à élaborer des Recommandations, il signale l'Annexe 3 du projet de Résolution, qui traite des principes applicables à l'établissement d'une nouvelle Commission d'études sur le partage et la compatibilité interservice; cette annexe est entre crochets pour laisser à la Commission la possibilité de décider si les principes en question doivent être maintenus. Il propose de remplacer le renvoi à l'Annexe 2 qui se trouve entre parenthèses à la fin du texte relatif au domaine de compétence de la Commission d'études 12 par un renvoi à l'Annexe 3.

1.4 Il en est ainsi décidé.

1.5 Le délégué des Etats-Unis explique que la modification proposée par sa délégation dans le Document RA93/PLEN/15 vise à faire en sorte que la Commission d'études soit autorisée à élaborer un rapport à l'intention de la Commission de préparation à la Conférence.

1.6 La modification est approuvée.

1.7 Le texte sur le domaine de compétence de la Commission 12, ainsi modifié, est approuvé.

Principes applicables à l'établissement d'une nouvelle Commission d'études sur le partage et la compatibilité interservice (Documents RA93/DT/9 (page 11) et RA93/PLEN/15)

1.8 A propos du Document RA93/PLEN/15, le délégué des Etats-Unis indique qu'à la suite de consultations officieuses avec d'autres délégations, les modifications MOD 4 et ADD 9 proposées par sa délégation doivent être fusionnées comme suit: "ADD 9. Le Groupe d'action peut aussi élaborer un rapport sur ses travaux qui servira de document de travail à la Réunion de préparation à la Conférence".

1.9 Le délégué de l'Arabie saoudite est d'avis que tous les rapports du Groupe d'action doivent être transmis aux Présidents et aux Vice-Présidents de Commission d'études, qui en prendront bonne note, avant d'être communiqués à la Réunion de préparation à la Conférence.

1.10 Le Président du Groupe de travail 4A souligne que le paragraphe 2.7bis du projet de Résolution [UIT-R 1] (voir le Document RA93/DT/8) qui a été approuvé par son Groupe de travail, dispose clairement que les rapports finals des Groupes de travail ou d'action doivent être soumis directement à la Commission de préparation à la Conférence, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'études compétente.

1.11 Le Président de la Commission d'études 12 dit que la proposition dont a donné lecture le délégué des Etats-Unis vise simplement à faire en sorte que la Commission d'études 12 soit autorisée à élaborer des rapports au lieu de Recommandations en ce qui concerne la préparation des conférences.

1.12 Compte tenu des explications fournies par les orateurs précédents, et pour autant que le délégué des Etats-Unis puisse accepter cette solution, le Président propose que le texte figurant à la page 11 du Document RA93/DT/9 soit approuvé.

1.13 Il en est ainsi décidé.

Commissions d'études des radiocommunications (suite) (Documents RA93/DT/9 (pages 5 à 9) et RA93/DT/10)

1.14 Pour ce qui est de la Commission de préparation à la Conférence, le Président du Groupe de travail 4B indique que son groupe a examiné le texte figurant à la page 9 du Document RA93/DT/9 et en a élaboré une version modifiée (voir le paragraphe 3 du même document). Il appelle l'attention sur le fait que les Administrations du Maroc, de l'Arabie saoudite et de la Syrie ont exprimé des doutes quant au choix du nom précis de cet organe et quant aux conséquences que ce choix aura sur sa composition.

1.15 Le Président signale aux participants que le Document RA93/DT/10 contient un certain nombre de propositions, parmi lesquelles figure une autre version modifiée des attributions de la Commission de préparation à la Conférence.

1.16 Le délégué du Canada propose que, dans le Document RA93/DT/10, le paragraphe sur l'objet de la RPC soit remplacé par le paragraphe 4.3 du projet de Résolution [UIT-R 1] (Documents RA93/PLEN/2(Add.1) et RA93/DT/8), sous réserve de la suppression du mot "principal" figurant à l'avant-dernière ligne du texte anglais. Il propose aussi d'inclure dans le projet de Résolution [UIT-R 1], sous la forme d'un paragraphe distinct, le texte du paragraphe 4.3.1 du Document RA93/DT/10, sous réserve que les mots "Groupe ad hoc" soient remplacés par les mots "Groupe de travail".

1.17 Les délégués de l'Espagne et du Brésil ne sont pas d'accord avec la deuxième proposition.

1.18 A propos du projet de cadre figurant à la page 2 du Document RA93/DT/9, le délégué du Royaume-Uni rappelle que l'utilisation du mot "réglementation" a donné lieu à de nombreuses discussions au sein du Groupe de travail. Il propose de remplacer les mots "questions de réglementation, de technique, d'exploitation et de procédure" par "questions de technique, d'exploitation et de réglementation/de procédure". Soutenu par plusieurs autres délégations, il propose aussi de supprimer la dernière phrase, qui se trouve entre crochets, à condition toutefois que la question soit examinée en 1995.

1.19 Le Président soulève la question de la dénomination de l'organe de préparation à la Conférence et rappelle qu'il a été proposé de l'appeler "Commission" ou "Réunion" de préparation à la Conférence.

1.20 Le délégué du Maroc a une préférence marquée pour "Réunion de préparation à la Conférence (RPC)" qui permet d'établir une distinction claire entre l'organe lui-même et les Commissions d'études et partant, d'éviter toute confusion lors de l'envoi des invitations. Contrairement aux Commissions d'études, la "réunion" serait ouverte à tous les membres, y compris les membres avec "m" minuscule. Le Directeur du Bureau des radiocommunications précise que tous les pays sont invités aux réunions des Commissions d'études. Une fois qu'ils ont répondu qu'ils souhaitaient participer, ils reçoivent les documents pertinents. Le délégué du Maroc souligne que seul un nombre très restreint de pays en développement sont en mesure de participer aux réunions des Commissions d'études et que la plupart de ces pays ne reçoivent donc pas la documentation. Il propose donc que l'organe en question soit appelé "Réunion de préparation à la Conférence". Les délégués de l'Arabie saoudite, du Zimbabwe, du Cameroun, du Kenya, du Canada, du Royaume-Uni et de l'Espagne appuient cette proposition.

1.21 Il est décidé que l'organe de préparation des conférences s'appellera "Réunion de préparation à la Conférence (RPC)".

1.22 Le Président propose que la Commission approuve le projet de cadre qui figure à la page 2 du Document RA93/DT/9, sous réserve que le mot "réglementation" reste à la même place, que le sigle CPG soit remplacé par le sigle RPC et que la dernière phrase, qui se trouve entre crochets, soit supprimée.

1.23 Il en est ainsi décidé.

Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) (Document RA93/DT/9 (page 12))

1.24 Le Président explique que le texte relatif au domaine de compétence du Comité de coordination pour le vocabulaire est entre crochets parce que le Groupe de travail 4B n'a pas eu le temps de l'examiner. Répondant à une question du délégué de la Syrie, il précise que la RPC pourrait être citée dans la première ligne, après "Commissions d'études des radiocommunications". Le délégué du Maroc désapprouve l'idée de mentionner la RPC dans un texte sur le CCV, arguant du fait que les problèmes de vocabulaire n'ont rien à voir avec la préparation des conférences.

1.25 Le délégué de la Côte d'Ivoire demande si la RPC doit être considérée comme une Commission d'études. Si tel n'est pas le cas, toutes les questions ayant trait à la préparation des conférences devraient figurer dans le projet de Résolution [UIT-R 1] et non dans le projet de Résolution [UIT-R 2].

1.26 Le Président indique qu'en l'absence d'objections, il considérera que le texte sur le domaine de compétence du CCV est accepté, sous réserve d'éventuelles modifications de forme.

1.27 Il en est ainsi décidé.

Projet de Résolution [UIT-R 2] sur la structure des Commissions d'études des radiocommunications (Document RA93/DT/9 (page 4))

1.28 Le Président donne lecture d'une version modifiée du projet de Résolution [UIT-R 2], qui a été élaborée à la suite de consultations officieuses avec plusieurs délégations et qui devrait permettre d'obtenir un consensus au sein de la Commission.

1.29 Après un long débat, le Président annonce qu'il ne semble pas possible de parvenir à un accord lors de cette séance. Compte tenu des divergences d'opinion qui se sont fait jour pendant la discussion, il propose d'organiser d'autres consultations avec les délégations intéressées en vue d'élaborer deux projets de Résolutions distincts, l'un sur la structure des Commissions d'études et l'autre sur la RPC, à soumettre à la Commission lors de sa séance suivante.

1.30 Il en est ainsi décidé.

2. Projet de Résolution [UIT-R 1] sur les méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications (Documents RA93/DT/8 et Corrigendum 1, RA93/DT/10 et RA93/DT/16)

2.1 Le Président du Groupe de travail 4A présente le rapport qui figure dans le Document RA93/DT/16 en insistant sur le paragraphe 2 qui a trait au projet de Résolution [UIT-R 1], dont le texte est reproduit dans le Document RA93/DT/8 et son corrigendum. Il attire l'attention des participants sur la modification ultérieurement proposée par le Groupe de travail et qui consisterait à supprimer la seconde phrase du paragraphe 1.2 du projet de Résolution.

2.2 Le Président invite la Commission à examiner le texte du projet de Résolution [UIT-R 1] paragraphe par paragraphe.

2.3 A la suite d'une remarque du délégué du Maroc, il est décidé de remplacer le sigle CPG par le sigle RPC dans l'ensemble du texte.

2.4 La proposition du Groupe de travail 4A visant à supprimer la seconde phrase du paragraphe 1.2 est approuvée.

2.5 Sur proposition du délégué du Mexique, le paragraphe 1.3bis est supprimé.

2.6 Il est décidé d'ajouter, dans le paragraphe 1.3, un renvoi au numéro 342 de la Convention.

2.7 Le délégué du Brésil propose de remplacer, au paragraphe 1.8bis, "[six] années" par "[quatre] années". Cette proposition ne bénéficiant d'aucun appui, le paragraphe est approuvé tel quel.

2.8 Sur proposition du délégué de l'Allemagne, appuyé par le délégué de la Russie, il est décidé de remplacer les mots "sont soumis" par "peuvent être soumis" dans le paragraphe 2.7bis.

2.9 En ce qui concerne le second alinéa en retrait du paragraphe 3.2, le délégué du Japon, appuyé par le délégué des Pays-Bas, propose de supprimer les mots "par une administration ou". Toujours à propos de cet alinéa, le délégué de la Finlande indique que les mots "après approbation" lui posent un problème. Le délégué de la Russie ayant formulé une objection, le délégué du Japon retire sa proposition et le paragraphe 3.2 est approuvé en l'état.

2.10 Pour ce qui est du paragraphe 3.3, le délégué du Brésil explique qu'il lui est difficile d'accepter que les Questions soient considérées comme étant adoptées dès lors qu'elles sont approuvées par au moins dix Membres; il préférerait que ces questions soient approuvées à la majorité. Le délégué de la Syrie ayant observé que le libellé n'est pas très clair, le Directeur du Bureau des radiocommunications explique que, bien qu'elle ne soit pas mentionnée dans la Convention, la procédure en question existe depuis plus de 40 ans; la seule modification est le

nombre minimum de Membres qui doivent avoir approuvé ces Questions, puisqu'il a été ramené de 20 à 10. Il pense que le texte pourrait être laissé en l'état. Le délégué des Etats-Unis est d'accord. Le délégué du Canada explique que, dans le cas du Secteur de la normalisation des télécommunications, les Questions sont considérées comme adoptées lorsqu'elles ont été approuvées à la majorité simple (vote par correspondance) et qu'au moins 10 réponses ont été reçues. Les délégués du Brésil et de la Turquie sont disposés à appuyer la mise en place d'une procédure similaire à celle qui est appliquée par le Bureau de la normalisation des télécommunications. Il est décidé de modifier le texte en conséquence; cela étant entendu, le paragraphe 3.3 est approuvé.

2.11 Intervenant à propos de l'intitulé de la section 4 du projet de Résolution, le délégué de l'Equateur propose de supprimer l'adjectif "mondiales" puisque cette partie du projet traite aussi bien des conférences régionales que des conférences mondiales. Sur proposition du délégué du Royaume-Uni, il est décidé d'ajouter "(et régionales)" après l'adjectif "mondiales".

2.12 En ce qui concerne le paragraphe 4.1, le délégué du Royaume-Uni propose, à la suite d'une question formulée par le délégué de la Syrie, que les mots "travaux préparatoires de la" soient ajoutés après les mots "s'appliquent aux", à la quatrième ligne. Il en est ainsi décidé.

2.13 S'agissant du paragraphe 4.2, le délégué du Maroc, appuyé par les délégués de la Côte d'Ivoire et de la France, propose que la seconde phrase soit supprimée. Le délégué de l'Espagne n'étant pas d'accord, il est décidé de mettre la phrase en question entre crochets.

2.14 Le délégué du Maroc propose que le texte du paragraphe 4.3 soit remplacé par le texte du paragraphe 4.3.1 figurant dans le Document RA93/DT/10. Les délégués de l'Arabie saoudite et de la Syrie approuvent cette proposition alors que le délégué du Brésil observe que le paragraphe en question est fondé sur les dispositions de la Convention et que, par conséquent, il devrait être maintenu.

2.15 A la suite d'une discussion à laquelle prennent part les délégués des Etats-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et du Brésil ainsi que le Président du Groupe de travail 4A, le Président annonce que la Commission ne sera malheureusement pas en mesure d'achever ses travaux le jour même. En réponse à des remarques formulées par le Président de la séance plénière et le délégué du Maroc, il propose que la Commission se réunisse une dernière fois dans la matinée du 15 novembre. Etant donné que la durée de cette séance sera limitée à une heure, il prie instamment toutes les délégations qui souhaitent intervenir au sujet de points de l'ordre du jour non encore traités de se mettre en rapport avec lui pour des entretiens informels en vue de parvenir à un accord avant la séance sur le plus grand nombre possible des textes en suspens.

La séance est levée à 12 h 20.

Le Secrétaire:
D. WU

Le Président:
H. KIMBALL

3.11 Compte rendu de la cinquième et dernière séance de la Commission 4 (Structure et Méthodes de travail des Commissions d'études)

Lundi 15 novembre 1993 à 9 h 05

Président: M. H. KIMBALL (Etats-Unis d'Amérique)

Sujets traités	Documents
1. Projet de Résolution [UIT-R 1] sur les méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications (suite)	RA93/DT/8 (Rév.1) + Corr.1
2. Projet de Résolution [UIT-R YYY] sur la Réunion de préparation à la Conférence	RA93/DT/18
3. Projet de Résolution [UIT-R 8] sur la création du Groupe consultatif des radiocommunications	RA93/DT/19

1. Projet de Résolution [UIT-R 1] sur les méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications (suite) (Documents RA93/DT/8(Rév.1) et Corrigendum 1)

1.1 Le Président invite les membres de la Commission à examiner le Document RA93/DT/8(Rév.1) et le Corrigendum 1 qui reflètent les discussions que la Commission a consacrées au Document RA93/DT/8 et au Corrigendum 1 à sa séance précédente et pendant des consultations informelles ultérieures. A sa séance précédente, la Commission a achevé l'examen des sections 1, 2 et 3 du projet de Résolution et a engagé l'examen de la section 4. L'orateur invite donc les délégués à reprendre le texte au § 4.2; on constatera qu'une bonne partie de la section 4 a été supprimée puisqu'elle a été transférée dans un nouveau projet de Résolution [UIT-R YYY].

1.2 Sur proposition du délégué de l'Arabie saoudite, il est décidé de remplacer le mot "coordonnés" par "menés" au § 4.2.

1.3 Renvoyant les participants à la section 10 sur l'adoption des Recommandations, le délégué du Japon fait valoir qu'il conviendrait d'insérer dans le texte la proposition de la République de Corée concernant les Membres lésés qui est exposée au § 11.3.6 (ADD) du Document RA93/PLEN/9 et dont il est fait état au § 2.2 du rapport du Président du Groupe de travail 4A (Document RA93/DT/16). La question pourra bien sûr être réexaminée ultérieurement par le Groupe consultatif.

1.4 Le Président précise que l'APP-92 a demandé à l'actuelle Assemblée des radiocommunications de revoir la Résolution 97 du CCIR afin de modifier le règlement intérieur et de donner ainsi à un Membre susceptible d'être lésé par une Recommandation la possibilité de saisir le Directeur du Bureau concerné. Il propose donc d'insérer le texte du § 11.3.6 (ADD) (page 8 du Document RA93/PLEN/9) dans la section 10 du projet de Résolution.

1.5 Il en est ainsi décidé.

1.6 Le Président souligne que le projet de Résolution ne contient aucune disposition concernant la nomination du Président et des Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence. Renvoyant les participants à l'alinéa b) du § 1.2bis, il propose donc d'ajouter après le mot "Commissions" une virgule et le membre de phrase "de la Réunion de préparation à la Conférence".

1.7 Le délégué de la Russie déclare que sa délégation réserve sa position sur un tel élargissement de la portée du texte.

1.8 Sous réserve des modifications de forme nécessaires, le projet de Résolution [UIT-R 1], ainsi modifié, est adopté dans sa totalité.

2. Projet de Résolution [UIT-R YYY] sur la Réunion de préparation à la Conférence (Document RA93/DT/18)

2.1 Le Président invite la Commission à examiner le Document RA93/DT/18 qui rend compte des discussions de la Commission à sa séance précédente.

2.2 Se référant au quatrième alinéa du point 1 du dispositif, le délégué de l'Espagne considère qu'il conviendrait de remplacer le mot "Membres" par "membres" afin de refléter l'intention de l'APP-92 qui souhaite associer plus étroitement les entités et organisations, énumérées dans l'article 19 de la Convention, aux activités de l'Union.

2.3 Le délégué du Maroc, rejoint par le délégué de la Syrie, propose de modifier comme suit le quatrième alinéa: "les documents devraient être distribués à tous les Membres de l'UIT et aux membres souhaitant participer à la Réunion", cette modification tiendrait compte des observations de l'orateur précédent.

2.4 Il en est ainsi décidé.

2.5 Sur proposition du délégué du Canada, il est décidé de remplacer le membre de phrase "les problèmes touchant à des questions de réglementation ou de procédure" par le membre de phrase "les questions de réglementation/de procédure" au sixième alinéa du point 1 du dispositif.

2.6 Renvoyant les participants au point 2 du dispositif, le Président indique qu'il convient d'insérer le membre de phrase "(voir également le numéro 156 de la Convention de l'UIT, Genève, 1992)" après "Commissions d'études des radiocommunications". Le délégué du Brésil propose d'insérer une référence à l'article 19 de la Convention de l'UIT après le mot "sources" dans le même alinéa.

2.7 Il en est ainsi décidé.

2.8 Répondant à une question du Président du Groupe de travail 4B, le Président confirme que le contenu des quatre alinéas du § 4 du Document RA93/DT/9 a bien été inséré dans le projet de Résolution.

2.9 Le projet de Résolution [UIT-R YYY], ainsi modifié, est adopté dans sa totalité.

3. Projet de Résolution [UIT-R 8] sur la création du Groupe consultatif des radiocommunications (Document RA93/DT/19)

3.1 Le Président invite la Commission 4 à examiner le projet de Résolution [UIT-R 8] (Document RA93/DT/19) et fait observer qu'il ne s'agit pas encore de la version définitive.

3.2 Se référant au point 1 du dispositif, le délégué du Maroc indique que l'on est arrivé à certains compromis à propos des réserves exprimées par diverses délégations sur les fonctions du Groupe consultatif. Il propose donc de remplacer les quatre premiers alinéas du point 1 du dispositif par le texte suivant:

"- d'examiner les priorités et les progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail de l'Assemblée des radiocommunications, des Commissions d'études et de la Réunion de préparation à la Conférence, ainsi que les fonctions connexes du Bureau;

- de formuler des directives et des avis concernant les travaux et la structure des Commissions d'études des radiocommunications;

- de recommander des mesures pour améliorer la coopération et la coordination au sein du Secteur des radiocommunications, sans conséquences pour le Comité du Règlement des radiocommunications;"

3.3 Le délégué de la Syrie souscrit à cette proposition.

3.4 Le délégué de la Russie indique que le projet de Résolution reflète les travaux que le Secteur des radiocommunications a consacrés aux problèmes de méthodes de travail et de planification et qu'il renforcera la coopération entre les divers Secteurs, conformément au souhait qu'avait exprimé l'APP-92. De très nombreux besoins ont été identifiés, ce qui confère une très grande responsabilité au Groupe consultatif. Il est donc important que la Résolution indique clairement les principes qui sous-tendent les travaux du Groupe. En effet, le texte ne contient aucune référence aux méthodes de travail du Groupe et, de l'avis de l'orateur, il est nécessaire de donner quelques précisions sur les modalités de nomination de son Président et de ses Vice-Présidents.

3.5 Le Président déclare qu'il faudra peut-être apporter quelques adjonctions au texte, en particulier le point mentionné par l'orateur précédent. Il invite donc les délégués à soumettre à la plénière toutes les propositions qu'ils pourraient souhaiter formuler.

3.6 A la suite d'une observation du délégué de la Chine, le délégué de l'Espagne propose de modifier comme suit le point 4 du dispositif: "que le Groupe consultatif adoptera des procédures de travail adaptées à ses travaux sans imposer de restrictions à l'utilisation des langues de travail et établira des rapports à l'intention du Directeur du Bureau des radiocommunications."

3.7 Il en est ainsi décidé.

3.8 Le projet de Résolution [UIT-R 8], ainsi modifié, est adopté dans sa totalité.

3.9 Le Président précise que le texte qui vient d'être adopté sera transmis à la plénière avec la proposition du délégué de la Russie concernant l'insertion d'une référence à l'éléction du Présient et des Vice-Présidents du Groupe. La Commission 4 ne pourra pas, dans le temps qui lui a été imparti, terminer l'examen des points inscrits à son ordre du jour. Les points en suspens devront donc être examinés par la plénière.

La séance est levée à 10 h 05.

Le Secrétaire:
D. WU

Le Président:
H. KIMBALL

3.12 Rapport du Président du Groupe ad hoc de la Plénière (1)

Le Groupe ad hoc de la plénière a tenu trois séances pendant l'Assemblée des radiocommunications. Il a examiné les questions de la liaison et de la coopération entre les Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T d'une part, avec les organisations internationales et régionales d'autre part et, enfin, entre les Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-D.

Au cours de ses travaux, le Groupe a examiné quatre projets de Résolutions qui devraient faire partie de la série des Résolutions UIT-R fondamentales relatives aux travaux de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications. Le projet de Résolution [UIT-R 4], concernant la liaison et la collaboration avec le Secteur de la normalisation des télécommunications (Addendum 3 au Document RA93/PLEN/2) a été approuvé ainsi que ses trois annexes, moyennant une légère modification de forme. Le projet de Résolution [UIT-R 6] relative à la liaison et à la collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales (Addendum 5 au Document RA93/PLEN/2) a été approuvé sans modification. Le projet de Résolution [UIT-R 5], concernant la liaison et la collaboration avec le Secteur du développement de l'UIT, et le projet de Résolution [UIT-R 5x] relative aux études et aux campagnes de mesure de la propagation des ondes radioélectriques dans les pays en développement (Addendum 4 au Document RA93/PLEN/2) ont été approuvés moyennant plusieurs adjonctions au dispositif du projet de Résolution UIT-R 5. En outre, un projet de Résolution a été élaboré à titre de contribution de l'Assemblée des radiocommunications à la première Conférence mondiale de développement des télécommunications.

Dans le cadre de l'examen de l'Annexe 3 de l'Addendum 3 au Document RA93/PLEN/2 concernant la coordination des activités du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation par l'intermédiaire de Groupes de coordination intersectorielle (GCI), il a été noté que les procédures de création des GCI et de désignation des Présidents et des Vice-Présidents devaient être examinées dans un souci d'équité et d'égalité entre les Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T. Il a été souligné que la désignation du Président et du Vice-Président du GCI chargé des questions relatives aux satellites était déjà faite, étant donné qu'une réunion avait déjà eu lieu et qu'il s'agit d'une prérogative du GCI. Le GCI chargé des FSMTPT ne s'est pas réuni, mais il a été jugé opportun de faire connaître au GCI le point de vue de l'Assemblée selon lequel M. M. Callendar (Canada) devait en être nommé Président.

Les participants ont examiné une contribution d'Eutelsat à propos du GCI chargé des questions liées aux satellites et ont recommandé d'étendre le mandat de ce GCI pour qu'il porte sur l'intégration des supports commerciaux par satellite non seulement dans les réseaux numériques publics, mais aussi dans les réseaux analogiques publics. Les participants sont convenus qu'il incombait aux Groupes consultatifs de l'UIT-R et de l'UIT-T, lors de leur réunion mixte, d'examiner le mandat des GCI et d'y apporter les modifications qu'ils pourraient juger nécessaires. Quant au GCI chargé des FSMTPT, il a été proposé que le mandat en soit examiné par les Groupes consultatifs compte tenu des nouveaux développements et de l'évolution de la situation. Il a été relevé que le GCI, lors de sa première réunion qui aura lieu au premier semestre de 1994, devrait étudier de près cette question afin qu'elle fasse l'objet d'un examen plus approfondi à la réunion mixte du GCNT et du Groupe consultatif des radiocommunications en avril 1994.

Le Président de la Commission d'études 4, M. Hauck, a présenté un document concernant l'achèvement des travaux sur l'interconnexion des microstations aux réseaux publics commutés. Les participants ont estimé que la question devrait être examinée par le GCI chargé des questions liées aux satellites, par la Commission d'études 4 et par le Groupe d'action 4/3 avant d'être étudiée plus avant par les Groupes consultatifs à leur réunion commune d'avril 1994. Il a été noté

que la question de l'interconnexion des microstations au réseau public commuté intéressait tout particulièrement les pays en développement.

Après avoir examiné le Document RA93/PLEN/25 (Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications sur la nouvelle répartition du travail entre l'UIT-R et l'UIT-T), le Groupe a décidé de communiquer l'Annexe 1 (Liste des Questions devant être transférées de l'UIT-R à l'UIT-T) à la Commission du programme de travail, afin que, le cas échéant, celle-ci l'examine plus avant. Dans son rapport, le GCNT a relevé que, parmi les 49 questions indiquées dans l'Annexe 1, 44 ont fait l'objet de propositions de mesures, 2 doivent être soumises aux Commissions d'études pour observations et 3 doivent faire l'objet d'un complément d'étude et/ou d'orientations spécifiques. S'agissant de ces trois questions, le Président de la Commission d'études 4 a informé les participants que la Question 73/4 et le Document 4/122 n'appelaient pas de nouvelles mesures. A propos de la dernière question (Question 102/9), le Président de la Commission d'études 9 a rappelé aux participants que les Commissions d'études 2 et 13 de l'UIT-T devaient poursuivre leurs travaux.

Au sujet de la liaison et de la collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales, à propos de l'approbation du projet de Résolution [UIT-R 5], une contribution émanant du Directeur du BR, relative aux travaux du Comité scientifique pour les télécommunications de l'Union radio-scientifique internationale (URSI) a été examinée. Ayant pris note du rôle de ce Comité, les participants sont convenus qu'il serait peut-être utile de définir des études à long terme dans les programmes de travail des Commissions d'études de l'UIT-R sur des sujets tels que la caractérisation et la modélisation des voies de communications mobiles et personnelles dans le domaine radio-scientifique. Cette contribution a en outre été communiquée à la Commission du programme de travail en vue d'un nouvel examen le cas échéant.

Au cours de l'examen des documents de la Commission d'études ayant trait à la liaison et à la collaboration avec les organisations internationales, les participants sont convenus que deux Questions de la Commission d'études 1, (les Questions UIT-R 4-3/1 et UIT-R 10-1/1), respectivement consacrées à la limitation des rayonnements radioélectriques non désirés provenant des appareils et installations électriques et aux brouillages par rayonnement et par conduction provenant des récepteurs, devaient être portées à l'attention du CISPR en vue d'un complément d'étude sous forme de note de liaison. Les participants ont également examiné un projet de nouveau Voeu [Doc. 8/101] soulignant la nécessité pour l'UIT de tout mettre en oeuvre politiquement pour convaincre les organismes régionaux, les autorités nationales et les autres instances appropriées d'apporter leur soutien au Secteur des radiocommunications dans l'élaboration de Recommandations sur les FSMTPT en vue de la mise au point d'une norme mondiale unique. Il a été recommandé que ce Voeu soit porté à l'attention du Secteur de l'UIT-T.

Deux autres documents de la Commission d'études 1 ont été examinés: le projet de révision de la Résolution 15-1 (Extension à l'échelle mondiale du système international de contrôle des émissions), note étant prise en particulier du point 4 du dispositif, à savoir que les administrations de pays situés dans des zones du monde où le contrôle est actuellement insuffisant doivent être invitées à promouvoir l'installation de stations de contrôle, pour leur propre usage et pour le bénéfice du système international de contrôle des émissions. Le deuxième document de la Commission d'études 1 examiné portait sur un projet de révision de la Question UIT-R 32-3/1 (Contribution du contrôle des émissions au développement des radiocommunications). Les participants à la réunion ont pris note de la question à mettre à l'étude, à savoir comment encourager les administrations, en particulier celles des pays en développement, à participer au système international de contrôle des émissions.

Enfin, le projet de Résolution [UIT-R 5] a suscité un vaste débat, à l'issue duquel plusieurs amendements ont été inclus dans la version finale. En outre, les renseignements contenus dans les contributions du Brésil et du Sénégal, ainsi que certains commentaires des participants à la réunion, ont été repris dans une contribution adressée par l'assemblée à la CMNT sous la forme d'un projet de Résolution.

Le Président tient à saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont participé aux travaux du Groupe ad hoc, pour l'aide et les conseils précieux qu'ils lui ont apportés.

B. A. GRACIE
Président

3.13 Planification stratégique pour le secteur des radiocommunications , Groupe ad hoc de la Plénière (2)

Rapport du Président

Le Groupe ad hoc 2 de la Plénière, qui s'est réuni à deux reprises en vue d'examiner la question de la planification stratégique pour le Secteur des radiocommunications, a reconnu que l'élaboration d'un plan stratégique et l'examen des questions et des stratégies demanderaient plus de temps que lui-même ou l'Assemblée ne peuvent y consacrer.

Le Groupe a opté pour une approche favorisant la présentation de contributions par les membres et le rôle consultatif à jouer auprès de la Plénière, sous une forme que celle-ci pourrait examiner et qui, une fois approuvée, serait étudiée plus avant par le Directeur du Bureau des radiocommunications. Pour approfondir la question, le directeur souhaitera peut-être solliciter l'aide et les conseils du Groupe consultatif des radiocommunications.

Le Groupe a pris note des dispositions des Résolutions 3 et 5 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992) relatives à la création de Groupes consultatifs et à la gestion de l'Union. Dans les deux cas, l'accent est mis sur la nécessité d'élaborer des politiques et des plans stratégiques pour le Secteur des radiocommunications et l'Union en général. Par ailleurs, il a été noté que le Conseil de l'UIT avait chargé un Groupe de travail d'élaborer un plan stratégique préliminaire destiné à être examiné par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994). En conséquence, le Secteur des radiocommunications doit établir une contribution sur la planification stratégique.

Rapport du Directeur (Doc. RA93/PLEN/35)

Après avoir examiné le rapport du Directeur, le Groupe a estimé qu'il s'agissait d'un bilan des questions et des stratégies actuellement retenues par le Secteur. Il a notamment souscrit au choix des priorités effectué dans le rapport. Le Groupe a noté et approuvé l'appréciation du Directeur, à savoir que le rapport présente une analyse à court terme et à moyen terme qui ne doit pas faire oublier la nécessité d'une approche à plus longue échéance.

Plan stratégique

Le Groupe a examiné et approuvé le principe de l'élaboration pour le Secteur d'un plan stratégique selon une conception "descendante" élargie, tout en reconnaissant qu'il faut aborder les stratégies à un niveau détaillé de fonction et d'organisation afin d'appréhender les questions tant à moyen terme qu'à plus long terme. En conséquence, le Groupe a élaboré et approuvé un document dans lequel est défini le cadre d'un plan stratégique et sont présentées des propositions quant au contenu de ce plan. (Voir l'annexe du présent rapport.)

Le Groupe a estimé qu'il était important de dégager un projet et des principes généraux qui permettraient ensuite d'identifier des critères d'évaluation et de classement par ordre de priorité des questions et des stratégies. Pour les étapes suivantes, le Groupe a retenu la structure brièvement présentée dans l'annexe. Il est à noter que l'approche préconisée est un enchaînement logique qui découle du projet et des principes généraux, du contexte, des questions à traiter, des priorités actuelles et de quelques propositions de stratégies.

Je tiens à souligner qu'il ne faut pas voir dans les questions et les stratégies indiquées dans l'annexe une liste exhaustive mais un point de départ satisfaisant pour la suite des travaux.

Par ailleurs, il est important de noter que la dernière phrase de l'annexe appelle l'attention sur la nécessité de définir des stratégies compte tenu de ce que les ressources de l'UIT et des Administrations Membres sont limitées.

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres qui ont contribué aux travaux du Groupe ad hoc 2 de la Plénière. Nous avons reçu un très grand nombre de contributions très constructives, qui nous ont considérablement aidés à obtenir un résultat positif.

Recommandation

Je recommande à l'Assemblée de transmettre le présent rapport et son annexe au Directeur du Bureau des radiocommunications en lui proposant de l'utiliser comme base en vue de l'élaboration d'un plan stratégique pour le Secteur et d'en tenir compte dans sa contribution aux activités du Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur la planification stratégique. En outre, je pense que le Directeur du Bureau des radiocommunications souhaitera soumettre le présent document au Groupe consultatif des radiocommunications pour approfondissement.

Le Président du Groupe ad hoc 2 de la Plénière
R.N. SMITH

Annexe: 1

ANNEXE

Cadre pour la planification stratégique du Secteur des radiocommunications

1. Introduction

Toute planification stratégique doit reposer sur l'établissement d'un projet ou de principes généraux qui fixeront un objectif global pour le Secteur des radiocommunications. Dès lors, il est nécessaire de cerner le contexte ainsi que les facteurs que le Secteur devra prendre en compte pour réaliser ses objectifs. Cette démarche permettrait d'aborder ensuite les questions de stratégie et d'organisation.

2. Principes

2.1 Il est nécessaire d'établir un projet ou des principes généraux dans le cadre de la Constitution et de la Convention de l'Union, projet ou principes que permettent d'affirmer des contributions et des discussions. L'énoncé ci-dessous pourrait toutefois figurer dans l'examen du plan stratégique:

> **Le Secteur devrait viser à apporter une contribution efficace à l'élaboration de normes techniques et l'utilisation la plus rationnelle du spectre des fréquences radioélectriques compte tenu de la conjoncture économique et des besoins à l'échelle mondiale.**

2.2 Cet objectif pourrait être affiné et permettre d'identifier des critères pour définir ensuite un ordre de priorité.

3. Le contexte

- Evolution rapide de la technologie
- Cadre réglementaire international
- Convergence des techniques
- Contraintes économiques
- Rôle des organisations régionales
- Utilisation accrue de l'informatique et des techniques de l'information
- Accentuation de l'écart de développement des télécommunications entre pays en développement et pays développés.

4. Questions à examiner dans le cadre de la planification stratégique

4.1 Politique

- Dans le cadre de la Constitution et de la Convention, avoir une vision exacte de la réalisation des objectifs de l'UIT par une collaboration accrue avec les deux autres Secteurs, notamment le Secteur du développement des télécommunications, et les organisations régionales.

- Restructuration du Règlement des radiocommunications et examen des conséquences: par exemple, rôle accru des Commissions d'études dans les cas où la sécurité de la vie humaine est menacée.
- Rôle du secteur privé à l'UIT-R.

4.2 Questions relatives aux services

- L'encombrement du spectre exige que l'on définisse des priorités relatives à son utilisation, par exemple en ce qui concerne les besoins des services mobiles, spatiaux et de Terre.
- Il est nécessaire de définir des critères de coordination plus précis pour assurer l'utilisation efficace de l'orbite des satellites géostationnaires et de l'orbite basse.
- Des utilisations multiples d'un service de radiocommunication donné peuvent conduire à revoir entièrement la nature du service, à savoir par exemple:

  Utilisation du SFS pour le SRS

  Utilisation de la radiodiffusion et du SRS pour les services mobiles

  Utilisation du service mobile comme service fixe.
- Il convient de combler l'écart entre pays développés et pays en développement, par exemple en facilitant la réalisation des communications rurales, en favorisant l'emploi de techniques modernes comme les microstations et les services cellulaires, et en accélérant la progression des travaux relatifs aux FSMTPT.
- Il convient que les Commissions d'études fassent preuve de souplesse pour réagir promptement en lançant ou en terminant l'examen de Questions afin de tenir compte de l'évolution rapide de la technologie.
- Le Bureau des radiocommunications doit jouer un rôle dans la coordination des réseaux à satellite, par exemple en fournissant une assistance aux administrations qui n'ont pas la possibilité d'effectuer des calculs, au lieu de vérifier les calculs de celles qui sont en mesure de les effectuer.

5. Priorités actuelles

5.1 Les priorités recensées dans le rapport du Directeur à l'Assemblée (Doc. RA93/PLEN/35) sont admises, en particulier:

- Les procédures de coordination applicables aux télécommunications par satellite
- Les normes relatives à l'exploitation de l'orbite basse
- Les caractéristiques techniques des réseaux à satellite géostationnaire
- Les critères de partage entre les nouveaux services mobiles et les services existants, notamment au-dessous de 3 GHz
- Les FSMTPT
- La planification HFBC.

6. Stratégies

6.1 Pour tenir compte de la conjoncture et des problèmes en gestation, le Secteur doit prendre en considération des stratégies, dans les domaines tant structurel que fonctionnel, et notamment:

- Continuer de fournir une assistance aux administrations en accordant une attention particulière aux pays en développement, par exemple par l'élaboration de Manuels et

par l'organisation de cycles d'études et de réunions d'information à l'échelon mondial et régional.

- Développement optimal de la coopération avec les autres Secteurs et d'autres organisations et élimination des chevauchements.
- Utilisation accrue de l'informatique et des techniques de l'information, y compris l'élaboration d'un système automatisé de gestion du spectre.
- Définition d'une structure administrative et de méthodes de travail souples, utilisation de moyens de communication modernes, formation professionnelle du personnel du Bureau et développement des ressources humaines.
- Nécessité de reconnaître que l'UIT est une organisation qui offre des services aux administrations et aux Membres des trois Secteurs.
- Nécessité de fournir rapidement des réponses novatrices.

6.2 Pour toutes ces stratégies, on ne doit pas perdre de vue que les ressources de l'UIT et des administrations sont limitées, ce dont il faut tenir compte lors de l'établissement des priorités.

4. Participants aux travaux du Secteur des radiocommunications

I. EXPLOITATIONS RECONNUES
RECOGNIZED OPERATING AGENCIES
EMPRESAS DE EXPLOTACION RECONOCIDAS

Allemagne (République fédérale d') - Germany (Federal Republic of)
Alemania (República Federal de)

Deutsche Bundespost Telekom
Deutsche Welle
Deutsche Telekom Mobilfunk GmbH
Mannesmann Mobilfunk GmbH
Norddeutscher Rundfunk (NDR)
Zweites Deutsches Fernsehen (ZDF)

Argentine (République) - Argentine Republic - Argentina (República)

TELECOM ARGENTINA STET - FRANCE TELECOM S.A.
Telefónica de Argentina S.A. (T.A.S.A.)
TELINTAR, S.A.

Australie - Australia - Australia

Telstra Corporation Ltd.

Autriche - Austria - Austria

Oesterreichischer Rundfunk (ORF)

Belgique - Belgium - Bélgica

Belgacom

Brésil (République fédérative du) - Brazil (Federative Republic of)
Brasil (República Federativa del)

Empresa Brasileira de Telecomunicaçôes S.A. (EMBRATEL)

Canada - Canada - Canadá

Canadian Broadcasting Corporation
Stentor Resource Centre Incorporated
Téléglobe Canada, Inc.
Telesat Canada
Unitel Communications Inc.

Chili - Chile - Chile

Empresa Nacional de Telecomunicaciones S.A. (ENTEL Chile)

Corée (République de) - Korea (Republic of) - Corea (República de)

Korea Telecom

Danemark - Denmark - Dinamerca

Tele Danmark A/S

Equateur - Ecuador - Ecuador

Empresa Estatal de Telecomunicaciones - EMETEL

Espagne - Spain - España

HISPASAT, S.A.
Radiotelevisión Española (RTVE)
RETEVISION
Sociedad Española de Radiodifusión S.A. (SER)
Telefónica de España, S.A.

Etats-Unis d'Amérique - United States of America - Estados Unidos de América

Aeronautical Radio, Inc.
American Telephone and Telegraph Co. (AT&T)
Bell Atlantic Corporation
CBS, Inc.
Communications Satellite Corporation (COMSAT)
GTE SC/Telephone Operations
MCI Telecommunications Corporation
NYNEX Corporation

Finlande - Finland - Finlandia

Oy. Yleisradio Ab.
Telecom Finland

France - France - Francia

France Câbles et Radio (F.C.R.)
FRANCE TELECOM
Société française du Radiotéléphone (SFR)
Thomson-CSF

Irlande - Ireland - Irlanda

Telecom Eireann

Israël (Etat d') - Israel (State of) - Israel (Estado de)

Bezeq, the Israel Telecommunication Corp. Ltd.

Italie - Italy - Italia

IRITEL S.p.A.
Italcable - Servizi Cablografici, Radiotelegrafici
e Radioelettrici, S.p.A.
RAI - Radiotelevisione Italiana
SIP - Società Italiana per l'Esercizio delle Telecomunicazioni p.a.
Telespazio S.p.A. per le Comunicazioni Spaziali

Japon - Japan - Japón

DDI Corporation
Kokusai Denshin Denwa Company, Ltd. (KDD)
Nippon Hoso Kyokai (Broadcasting Corp. of Japan) (NHK)
Nippon Minkan Hoso Renmei (National Association of
Commercial Broadcasters in Japan) (NAB)
Nippon Telegraph and Telephone Corporation (NTT)
NTT Mobile Communication Network, Inc.

Koweit (Etat du) - Kuwait (State of) - Kuwait (Estado de)

Mobile Telephone Systems Co. (K.S.C.)

Luxembourg - Luxembourg - Luxemburgo

Société européenne des satellites (S.E.S.)

Mexique - Mexico - México

Telecomunicaciones de México - TELECOMM
Televisa, S.A.

Nigéria (République fédérale du) - Nigeria (Federal Republic of)
Nigeria (República Federal de)

Nigerian Telecommunications Ltd. (NITEL)

Norvège - Norway - Noruega

Norwegian Telecom

Nouvelle-Zélande - New Zealand - Nueva Zelandia

Broadcast Communications Ltd.
Telecom Corporation of New Zealand Ltd.

Pays Bas (Royaume des) - Netherlands (Kingdom of the) - Países Bajos (Reino de los)

Royal PTT Nederland N.V.

Portugal - Portugal - Portugal

Companhia Portuguesa Rádio Marconi
Telecom Portugal

République slovaque - Slovak Republic - República eslovaca

Slovak Telecommunications

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d' Irlande du Nord - United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland - Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte

British Broadcasting Corporation (BBC)
British Telecommunications Public Ltd. Co. (BT plc)
Cable and Wireless Public Limited Co.
Marconi Marine
Mercury Communications Limited

HongKong

Hong Kong Telecom International Limited (HKTI)
Hutchison Telecommunications Ltd.

Russie (Fédération de) - Russian Federation - Rusia (Federación de)

Comincom Corporation

Singapour (République de) - Singapore (Republic of) - Singapur (República de)

SINGAPORE TELECOM (Singapore Telecommunications Private Limited)

Suède - Sweden - Suecia

Fonetel Global Communications AB
Tele 2 AB
Telia AB
TERACOM Svensk Rundradio AB

Venezuela (République du) - Venezuela (Republic of) - Venezuela (República de)

Compañía Anónima Nacional Teléfonos de Venezuela (CANTV)

Yougoslavie (Rép. fédérative de) - Yugoslavia (Federal Rep. of)
Yugoslavia (Rep. Federativa de)

Yugoslav Radiotelevision

II. ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS
SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS
ORGANISMOS CIENTIFICOS O INDUSTRIALES

Allemagne (République fédérale d') - Germany (Federal Republic of) Alemania (República Federal de)

Alcatel SEL A.G.[1]
ANT Nachrichtentechnik GmbH
Dornier GmbH
Philips Kommunikations Industrie A.G.[2]
Rohde & Schwarz, GmbH und Co. KG
Siemens A.G.

Canada - Canada - Canadá

Bell-Northern Research Ltd.
Spar Aerospace Limited

Espagne - Spain - España

Alcatel Standard Eléctrica S.A.[3]

Etats-Unis d'Amérique - United States of America - Estados Unidos de América

ARC Professional Services Group
Bell South Corporation
Bellcore
Cable Television Laboratories, Inc.
Hughes Aircraft Company
Loral Aerospace Corporation
Motorola, Inc.
Rockwell International Corporation

Finlande - Finland - Finlandia

Nokia Corporation

France - France - Francia

Alcatel Telspace

---

[1] A dénoncé sa participation avec effet au 31 octobre 1994

[2] A dénoncé sa participation avec effet au 1er janvier 1995

[3] A dénoncé sa participation avec effet au 1er janvier 1995

Israël (Etat d') - Israel (State of) - Israel (Estado de)

Tadiran Ltd.

Italie - Italy - Italia

Alcatel Italia S.p.A.
CSELT - Centro Studi e Laboratori Telecomunicazioni
Fondazione Ugo Bordoni
ITALTEL S.p.A.
Marconi S.p.A.
Siemens Telecomunicazioni S.p.A.
SIRTI S.p.A.
STET - Società Finanziaria Telefonica

Japon - Japan - Japón

Electronic Industries Association of Japan
Fujitsu Limited
Hitachi Ltd.
Japan Radio Co. Ltd.
Matsushita Communication Industrial Co., Ltd.
Mitsubishi Electric Corporation
NEC Corporation
Oki Electric Industry Co. Ltd.
Sony Corporation
The New ITU Association of Japan, Inc.
Toshiba Corporation

Norvège - Norway - Noruega

EB NERA, a.s

Pays-Bas (Royaume des) - Netherlands (Kingdom of the) - Países Bajos (Reino de los)

Philips International B.V.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland) - Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte

GPT Limited
Northern Telecom Europe Ltd.

Suède - Sweden - Suecia

Telefonaktiebolaget L M Ericsson

III.1 ORGANISATIONS RÉGIONALES DE TÉLÉCOMMUNICATION (CV 260)
REGIONAL TELECOMMUNICATION ORANIZATIONS
ORGANIZACIONES REGIONALES DE TELECOMUNICACIONES

- Commission technique régionale des télécommunications
- Regional Technical Committee for Telecommunications
- Comisión Técnica Regional de Telecomunicaciones (COMTELCA)

- Communauté régionale des communications
- Regional Commonwealth in the Field of Communications (RCC)
- Comunidad Regional de Comunicaciones

- Conférence des administrations des postes et télécommunications de l'Afrique centrale (CAPTAC)
- Conference of Postal and Telecommunications Administrations of Central Africa
- Conferencia de Administraciones de Correos y Telecomunicaciones de Africa Central

- Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT)
- European Conference of Postal and Telecommunications Administrations
- Conferencia Europea de Administraciones de Correos y Telecomunicaciones

- Conférence interaméricaine de télécommunications
- Inter-American Telecommunications Conference
- Conferencia Interamericana de Telecomunicaciones (CITEL)

- Institut européen des normes de télécommunication
- European Telecommunications Standards Institute (ETSI)
- Instituto Europeo de Normas de Telecomunicaciones

- Ligue des Etats arabes
- League of Arab States
- Liga de Estados Arabes

- Télécommunauté Asie-Pacifique
- Asia-Pacific Telecommunity (APT)
- Telecomunidad Asia-Pacífico

- Union africaine des postes et télécommunications (UAPT)
- African Postal and Telecommunications Union
- Unión Africana de Correos y Telecomunicaciones

- Union des télécommunications des Caraïbes
- Caribbean Telecommunication Union (CTU)
- Unión de Telecomunicaciones del Caribe

- Union panafricaine des télécommunications (UPAT)
- Panafrican Telecommunication Union (PATU)
- Unión Panafricana de Telecomunicaciones (UPAT)

III.2 ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES EXPLOITANT DES SYSTEMES A SATELLITES (CV 261)
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS OPERATING SATELLITE SYSTEMS
ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES QUE EXPLOTAN SISTEMAS DE SATELITE

- Agence spatiale européenne
- European Space Agency (ESA)
- Agencia Espacial Europea

- Organisation arabe de communications par satellite
- Arab Satellite Communications Organization (ARABSAT)
- Organización Arabe de Comunicaciones por Satélite

- Organisation européenne de télécommunications par satellites (EUTELSAT)
- European Telecommunications Satellite Organization (EUTELSAT)
- Organización Europea de Telecomunicaciones por Satélite (EUTELSAT)

- Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites
- International Maritime Satellite Organization (INMARSAT)
- Organización Internacional de Telecomunicaciones Marítimas por Satélite

- Organisation internationale de télécommunications par satellites
- International Telecommunications Satellite Organization (INTELSAT)
- Organización Internacional de Telecomunicaciones por Satélite

- Organisation internationale des télécommunications spatiales
- International Organization of Space Communications
- Organización Internacional de Telecomunicaciones Espaciales (INTERSPUTNIK)

III.3 ORGANISATIONS REGIONALES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (CV 231)
REGIONAL AND OTHER INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANIZACIONES REGIONALES Y OTRAS ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

- Association des entreprises gouvernementales de télécommunications de l'Accord sous-régional andin
- Association of State Telecommunication Undertakings of the Andean Sub-regional Agreement
- Asociación de Empresas Estatales de Telecomunicaciones del Acuerdo Subregional Andino (ASETA)

- Association du transport aérien international
- International Air Transport Association (IATA)
- Asociación de Transporte Aéreo Internacional

- Association hispano-américaine des centres de recherche et d'études des télécommunications
- Hispano-American Association of Telecommunications Research and Study Centres
- Asociación Hispanoamericana de Centros de Investigación y Estudios de Telecomunicaciones (AHCIET)

- Association internationale de radiodiffusion (AIR)
- International Association of Broadcasting (IAB)
- Asociación Internacional de Radiodifusión (AIR)

- Association internationale de signalisation maritime (AISM)
- International Association of Lighthouse Authorities (IALA)
- Asociación Internacional de Señalización Marítima (AISM)

- Bureau international des poids et mesures (BIPM)
- International Bureau of Weights and Measures
- Oficina Internacional de Pesos y Medidas

- Comité de la recherche spatiale
- Committee on Space Research (COSPAR)
- Comité de Investigaciones Espaciales

- Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- International Committee of the Red-Cross
- Comité Internacional de la Cruz Roja

- Comité international radio-maritime (CIRM)
- International Maritime Radio Association
- Comité Internacional Radiomarítimo

- Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR)
- International Special Committee on Radio Interference
- Comité Internacional Especial de Perturbaciones Radioeléctricas

- Commission électrotechnique internationale (CEI)
- International Electrotechnical Commission (IEC)
- Comisión Electrotécnica Internacional (CEI)

- Commission inter-unions pour l'attribution de fréquences à la radioastronomie et à la science spatiale
- Inter-Union Commission on Frequency Allocations for Radio Astronomy and Space Science (IUCAF)
- Comisión Interuniones para la Atribución de Frecuencias a la Radioastronomía y la Ciencia Espacial

- Communautés européennes (CE)
- European Communities (EC)
- Comunidades Europeas (CE)

- Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension (CIGRE)
- International Conference on Large High Voltage Electric Systems
- Conferencia Internacional de las Grandes Redes Eléctricas de Alta Tensión

- Conseil de coopération du Golfe pour les pays arabes
- Gulf Cooperation Council (GCC) for Arab Countries
- Consejo de Cooperación del golfo para los Estados Arabes

- Conseil international des unions scientifiques (CUIS)
- International Council of Scientific Unions (ICSU)
- Consejo Internacional de Uniones Científicas (CIUC)

- Fédération internationale d'astronomie
- International Astronautical Federation (IAF)
- Consejo Astronáutica Internacional

- Gulfvision

- North American National Broadcasters Association (NANBA)

- Organisation de la télévision ibéro-américaine
- Ibero-American Television Organization
- Organización de la Televisión Iberoamericana (OTI)

- Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA)
- International Society for Aeronautical Telecommunications
- Sociedad Internacional de Telecomunicaciones Aeronáuticas

- Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage
- International Satellite System for Search and Rescue (COSPAS-SARSAT)
- Sistema Internacional de Satélites para Búsqueda y Salvamento

- Union astronomique internationale (UAI)
- International Astronomical Union (IAU)
- Unión Astronómica Internacional (UAI)

- Union de radiodiffusion "Asie-Pacifique"
- Asia-Pacific Broadcasting Union (ABU)
- Unión de Radiodifusión "Asia-Pacífico"

- Union de radiodiffusion des Etats arabes
- Arab States Broadcasting Union (ASBU)
- Unión de Radiodifusión de los Estados Arabes

- Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA)
- Union of National Radio and Television Organizations of Africa
- Unión de las Radiodifusiones y Televisiones Nacionales de Africa

- Union européenne de radio-télévision (UER)
- European Broadcasting Union (EBU)
- Unión Europea de Radio-Televisión (UER)

- Union internationale des radio-amateurs
- International Amateur Radio Union (IARU)
- Unión Internacional de Aficionados de Radio

- Union latino-américaine et du Caraïbe de radiodiffusion
- Latin American and Caribbean Broadcasting Union
- Unión Latineoamericana y del Caribe de Radiodifusión (ULCRA)

- Union radio-scientifique internationale (URSI)
- International Union of Radio Science
- Unión Radiocientífica Internacional

IV. NATIONS UNIES ET SES INSTITUTIONS SPECIALISEES
UNITED NATIONS AND ITS SPECIALIZED AGENCIES
NACIONES UNIDAS Y SUS ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- International Civil Aviation Organization (ICAO)
- Organización de Aviación Civil Internacional (OACI)

- Organisation maritime internationale (OMI)
- International Maritime Organization (IMO)
- Organización Marítima Internacional (OMI)

- Organisation météorologique mondiale (OMM)
- World Meteorological Organization (WMO)
- Organización Meteorológica Mundial (OMM)

Imprimé en Suisse
Genève, 1994

ISBN 92-61-05132-4